



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Plan du parc Sir-George- Étienne- Cartier

Octobre 2024

Canada 



Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7
Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier
Numéro de catalogue : W93-118/2024F-PDF
ISBN : 978-0-660-73845-1
Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530
À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.
À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.
Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca

3	PLAN APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	1 OCTOBRE 2024
2	POUR APPROBATION	30 AOÛT 2024
1	POUR CONSULTATION	23 MAI 2024
VERSION	DESCRIPTION	DATE

Message du premier dirigeant



Tobi Nussbaum,
premier dirigeant, CCN

Je suis heureux de vous présenter le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. Il s'agit du troisième et dernier d'une série de plans de parc riverain approuvés par la Commission de la capitale nationale (CCN) depuis 2018. Le plan est conforme aux directives du Plan d'entreprise de la CCN, du Plan de la capitale du Canada (de 2017 à 2067), du Plan directeur de la Ceinture de verdure et du Plan des terrains urbains de la capitale.

Il reconnaît les éléments historiques et culturels importants des parcs, à commencer par la présence de la Nation algonquine anishinabée ici depuis des milliers d'années, leur utilisation par les explorateurs et les colons européens depuis quelques centaines d'années, puis leur utilisation plus moderne en tant que parcs. Il propose une vision du parc qui, nous l'espérons, se concrétisera pour nos enfants et nos petits-enfants. Il est fondé sur les idées, les désirs et les besoins qui ont été cernés lors de vastes consultations, notamment les commentaires clés des communautés autochtones.

Le processus lié à ce plan a commencé pendant la pandémie de COVID-19. Dans ces circonstances, l'élaboration d'un plan et la mobilisation ont nécessité beaucoup d'innovation et de créativité. Je suis fier de dire que les efforts ont été couronnés de succès.

Les consultations en ligne et en présentiel ont mobilisé plus de 1 400 personnes. Ces observations passionnées nous ont incités à planifier l'amélioration des liens avec la rivière des Outaouais et les éléments culturels du parc. Nous avons découvert que les gens veulent non seulement visiter le parc pour une brève visite, mais aussi y passer des heures, voire une journée complète. Le plan met en évidence les points d'accès à

la rivière et indique des façons de passer du temps à la fois sur la berge et dans des zones éloignées du rivage, même au sud de la promenade. Les liens avec la promenade pour les loisirs actifs ont également été soulignés dans les commentaires, et c'est avec joie que nous faisons la promotion de passages piétonniers plus nombreux, améliorés et plus sécuritaires qui permettent aux personnes de tous âges et de toutes capacités d'accéder à de nouvelles aires de loisirs et aux équipements du parc.

Bien sûr, toutes les idées du plan reposent sur la nécessité de protéger l'environnement naturel. En comprenant l'emplacement et les fonctions des terres ayant une valeur écologique, nous pouvons planifier et soutenir les éléments naturels du parc ainsi que prévoir et concevoir la résilience climatique.

Les idées proposées dans le plan reflètent ce que nous voulons faire, dans la mesure où les budgets et les possibilités le permettent. Nous avons hâte de voir comment elles seront mises en œuvre au fil du temps avec nos partenaires et le public.

En terminant, je remercie le personnel de la CCN qui a travaillé fort à l'élaboration de ce plan, avec beaucoup de dévouement et de créativité pendant une période difficile. Leurs idées et celles de toutes les autres personnes qui ont participé à ce processus de planification ont été réunies pour créer la vision de ce parc. Nous continuerons de veiller à ce que le parc Sir-George-Étienne-Cartier évolue pour devenir un parc qui nous remplit de fierté, non seulement pour celles et ceux d'entre nous qui ont la chance de vivre dans la région de la capitale nationale, mais aussi pour toutes les personnes originaires du Canada et d'ailleurs qui visitent le parc.

Tobi Nussbaum
Premier dirigeant

Remerciements

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier est le fruit de trois années de recherche, d'analyse, de planification et d'engagement du public et des parties prenantes. De nombreux intervenants ont généreusement partagé les idées et les points de vue qui ont permis de réaliser le présent plan. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont contribué à cette initiative.

Nous tenons également à remercier tous les individus et les groupes qui ont participé aux réunions, répondu aux questionnaires d'enquête et rempli des fiches commentaires, assisté aux séances publiques en ligne et en personne et offert leurs idées et commentaires sur ce projet. Nous tenons particulièrement à souligner la participation des résidents et des associations communautaires dont l'apport substantiel s'est avéré d'une grande utilité dans l'orientation du plan. De plus, ce projet a grandement profité de la participation des étudiants de l'École d'urbanisme et d'aménagement du territoire de l'Université Queens (2020), sous la direction de M. David Gordon, Ph. D. Les idées nouvelles qu'ils ont apportées au projet Réimaginer la promenade Sir-George-Étienne-Cartier ont informé et nourri le projet d'élaboration du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Nous remercions les personnes suivantes, dont les efforts et les idées ont fait partie intégrante du projet. Sans elles, il aurait été impossible de mener à bien cette importante initiative.

Conseil d'administration

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Directeur du projet

Martin Barakengera

Directeur de portefeuille

Patrick Laliberté

Comité de haute direction

Tobi Nussbaum,
premier dirigeant

Alain Miguelez, vice-président,
Aménagement de la capitale

Véronique de Passillé, vice-présidente,
Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Luc Fournier, chef de cabinet et
secrétaire de la Commission

Harminder Kaur, vice-présidente par intérim,
Design et construction

Tania Kingsberry, vice-présidente,
Services généraux et cheffe, Services financiers

Bill Leonard, vice-président,
Immobilier et développement

Nancy Martel, vice-présidente,
Ressources humaines

Anne Ménard, vice-présidente,
Intendance de la capitale

Comité directeur

Martin Barakengera,
directeur, Aménagement
du territoire et design

Émilie Girard-Ruel, directrice,
Affaires publiques et d'entreprise

Patrick Laliberté, directeur,
Terrains urbains de l'Ontario
et de la Ceinture de verdure

Iulia Madularu, directrice, Centre
d'expertise

Antoine Normandin, directeur,
Planification des transports

Nathalie Roy-Patenaude,
directrice, Gestion des biens
immobiliers

Emmanuel Saydeh, directeur,
Développement durable et
service environnemental

Marco Zanetti, directeur,
Politique immobilière et
mise en valeur stratégique

Équipe principale

Andrew Sacret,
adjoint du chargé de projet

Patricia McCann-MacMillan,
gestionnaire de projet

Kelly McRae,
gestionnaire de projet

Jack Graham, planificateur

Kimberley Leung,
designer graphique

Jessie Maisonneuve,
designer graphique principale

Équipe principale élargie

Ian Badgley

Anne-Carole Beauregard

Benoit Desjardins

Jasmine Guest

Bruce Devine

Julie Goulet

Amelia Hewitt

Isabelle Hughes

Carl Langlois

Monica Maika

Kim Monaghan

Garry Meus

Mike Muir

Genya Stefanoff

Alex Stone

Heather Thomson

Équipe de travail

Benoit Gelinas

Pascale Guindon

Jennifer Halsall

Homa Jalili Safarian

Patrick LeBrun

Marc Papineau

François Pirart

Kirsten Stansel

Camille Tremblay

Équipe de communication

Cassandra Demers

Dominique Huras

Ryan Kleinau

Philippe Langlois

Cynthia McKeown

Michael Napiorkowski

Michelle Prévost-Bisson

Cédric Williams

Anciens membres du personnel de la CCN

Michel Carrier

Madeleine Gomery

Arto Keklikian

Hilary Koum Njoh

Sylvie Lalonde

Benjamin Morin

Kelly Symes

Mario Tremblay

Étudiants diplômés (urbanisme)

Connor Adsett

Kadence Bunke

Emma Zacharias

Résumé

En 2021, la CCN a commencé à élaborer un plan de parc pour l'aménagement des terrains le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Le plan a pour but d'orienter l'intendance environnementale tout en planifiant les équipements et des activités de loisirs dans un souci de rapprocher les gens de la culture des parcs et de la rivière des Outaouais, désignée comme rivière du patrimoine canadien.

Le parc est situé juste à l'est du centre-ville d'Ottawa, le long de la rive sud de la rivière des Outaouais. La proximité du centre-ville et la confluence des rivières des Outaouais, Gatineau et Rideau ont mené à la création d'un site qui revêt une grande importance historique, culturelle et environnementale. Grâce à des recherches et à la consultation du personnel de la CCN, de parties prenantes, de groupes et de membres du public, chacun de ces éléments a été exploré, reconnu et mis en évidence dans le plan. En essence, le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier encadrera la planification, la gestion et l'utilisation des lieux dans le but d'atteindre les objectifs associés à ces éléments. Des mesures sont recommandées pour faire plus de place aux espaces récréatifs le long du corridor de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier à Ottawa.

Le plan du parc porte sur 13 kilomètres de terres fédérales longeant la rive sud de la rivière des Outaouais, à l'est du centre-ville. Les terres comprennent la promenade, les

sentiers et les parcs à proximité des quartiers adjacents. Elles s'étendent de Rideau Hall, sur l'avenue Princess, à l'ouest, jusqu'au terminus de la promenade dans la Ceinture de verdure, sur le boulevard Saint-Joseph, à l'est.

Le plan énonce une vision, des thèmes, des objectifs et des politiques, ainsi que des politiques de planification pour préserver et améliorer les qualités importantes au fil du temps. La vision exprime ce que nous voulons voir dans l'avenir. Quelles sont les possibilités pouvant être réalisées grâce à ce plan? L'énoncé de vision du plan est le suivant :

Un parc riverain distinct et durable qui met en valeur l'environnement, le patrimoine et la culture, favorise un accès inclusif et sécuritaire à la rivière des Outaouais et offre des possibilités récréatives tout au long de l'année.

Quatre thèmes ont été définis à partir de la vision du plan pour encadrer la mise en œuvre du plan et pour déterminer le type, l'emplacement et l'importance des installations et des équipements à aménager. Ces thèmes sont les suivants :

- Environnement
- Accès et connectivité
- Culture et patrimoine
- Expériences

Le concept du parc repose non seulement sur la vision et les thèmes, mais aussi sur le désir des usagères et usagers actuels et potentiels du parc d'y accéder et d'y passer du temps de qualité. Il propose trois sections et plusieurs destinations clés qui conviennent à un éventail de loisirs actifs et passifs,

voire contemplatifs. Il dirige les visiteuses et visiteurs vers des zones d'accès à l'eau en particulier afin d'offrir un accès plus sécuritaire et universel, en plus de protéger le rivage contre la surutilisation. Il oriente les gens vers les zones culturelles, patrimoniales et écologiques et les habitats naturels de manière à favoriser l'interaction tout en protégeant la ressource contre les dommages.

L'aménagement du parc est orienté par des politiques pour chacun des thèmes. La mise en œuvre des politiques permet la transformation progressive du terrain en parc qui permettra aux gens de renforcer leurs liens avec la nature et de mieux apprécier la culture, la beauté et l'esprit de la rivière des Outaouais. Pour ce faire, le plan établit des priorités d'aménagement, oriente la conception et recommande des programmes.

Il s'agit d'un plan à long terme. On propose que ses idées évoluent au cours des 30 à 50 prochaines années. Le plan définit l'échelonnement des projets et les étapes requises pour la mise en œuvre, comme d'autres études et des processus d'examen et d'approbation fédéraux. Les projets qui seront élaborés tiendront compte des commentaires du public et des parties prenantes dans le cadre de processus de consultation rigoureux. Le plan a pour objectif ultime de reconnaître et de mettre à l'honneur la beauté et la valeur intrinsèque du secteur riverain de la rivière des Outaouais, en plus d'optimiser l'accès public et l'utilisation du parc de manière à assurer l'accessibilité, l'animation et l'intendance environnementale responsable pour les générations à venir.



Pavillon du parc de
Rockcliffe en hiver

Table des matières

Message du premier dirigeant	iii	4.1.5 Plan de gestion de la végétation	36	4.4.5 Santé et sécurité	60
Remerciements	iv	4.1.6 Gestion des inondations	37	4.4.6 Accès à l'eau	60
Résumé	v	4.1.7 Aménagement résilient face au changement climatique	37	4.4.7 Loisirs	61
1 Introduction	8	4.2 Accès et connectivité	40	4.4.8 Participation	61
1.1 Vocation et objectif	10	4.2.1 Promenade	42	4.4.9 Qualité de l'aménagement	62
1.2 Besoin, problème et possibilité	10	4.2.2 Sentiers	43	4.4.10 Art public	62
1.3 Cadre de planification de la CCN	11	4.2.3 Stationnement	44	4.4.11 Sites d'événement	63
1.4 Processus de planification et mobilisation du public	12	4.2.4 Embarcations	44	5 Plans relatifs au secteur et aux pôles	64
2 Emplacement et description	14	4.2.5 Orientation	45	5.1 Secteur A	66
2.1 Un bref historique	16	4.2.6 Accessibilité	46	5.1.1 Pôle A1 – Pine Hill	69
2.2 L'évolution du parc	18	4.2.7 Éclairage	46	5.1.2 Pôle A2 – Parc de Rockcliffe	71
2.2.1 Un parc qui se distingue par la mise en valeur de la capitale	19	4.2.8 Entrées	47	5.1.3 Pôle A3 – Acacia-Hillsdale	73
2.2.2 Un parc inspiré du paysage	22	4.3 Culture et patrimoine	48	5.1.4 Pôle A4 – Mile Circle	75
2.2.3 Un parc façonné par les loisirs	23	4.3.1 Participation de la Nation algonquaine anishinabée	50	5.2 Secteur B	76
2.3 La promenade aujourd'hui	24	4.3.2 Lieux patrimoniaux	50	5.2.1 Pôle B1 – Rockcliffe Yacht Club	79
3 Vision	26	4.3.3 Ressources archéologiques	51	5.2.2 Pôle B2 – Rampe de mise à l'eau du chemin Blair	81
3.1 Principes d'aménagement	27	4.3.4 Patrimoine bâti et paysages culturels	51	5.2.3 Pôle B3 – Zone d'interprétation P7	83
4 Thèmes, considérations et politiques	28	4.3.5 Paysages culturels	52	5.3 Secteur C	84
4.1 Environnement	31	4.3.6 Monuments commémoratifs	53	5.3.1 Pôle C1 – Ruisseau de Green	87
4.1.1 Habitats naturels importants	34	4.3.7 Institutions nationales	53	5.3.2 Pôle C2 – Belvédère est	89
4.1.2 Services écosystémiques	36	4.3.8 Interprétation	54	5.3.3 Pôle C3 – Entrée Saint-Joseph	91
4.1.3 Couvert forestier	36	4.3.9 Partenariats	55	5.3.4 Pôle C4 – Île Lower Duck	93
4.1.4 Arbres remarquables	36	4.4 Expériences	56	6 Prochaines étapes et mise en œuvre	94
		4.4.1 Création de lieux d'intérêt	58	Annexes	96
		4.4.2 Vues et points d'observation	58	Annexe I – Glossaire	96
		4.4.3 Accessibilité	59	Bibliographie	100
		4.4.4 Possibilités commerciales	59	Source d'images	101

1 Introduction

La rivière des Outaouais est une rivière du patrimoine canadien qui nous relie à notre histoire commune. Élément caractéristique de la région de la capitale nationale, elle offre des corridors visuels spectaculaires vers les collines de la Gatineau, des monuments nationaux et d'autres symboles de la capitale présents dans la région. Le parc riverain de la berge sud-est de la rivière des Outaouais se compose entre autres de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, l'une des promenades les plus pittoresques de la capitale qui met en valeur le cours d'eau en tant qu'élément central et symbole de la relation du Canada avec la nature.





Vélos-weekends de la
CCN sur la promenade Sir-
George-Étienne-Cartier

La promenade joue un rôle essentiel pour veiller à ce que le secteur riverain de la région de la capitale demeure du domaine public. Elle longe la rive sud de la rivière des Outaouais sur environ 13 kilomètres. D'ouest en est, la promenade s'étend de Rideau Hall, sur l'avenue Princess, jusqu'au boulevard Saint-Joseph. Elle recèle des lieux patrimoniaux et des paysages culturels d'importance nationale et touche six collectivités le long de ses abords. D'un environnement de centre-ville dans l'ouest, la promenade transite vers un milieu naturel et rural dans l'est. La promenade est un espace public de grande valeur dans la région de la capitale nationale. Aux résidentes et résidents tout autant qu'aux visiteuses et visiteurs, elle offre la beauté d'une nature luxuriante, des vues pittoresques et diverses activités récréatives, dont certaines portions du réseau du Sentier de la capitale. Les sentiers, qui longent la promenade, favorisent le transport actif dans la majeure partie du parc et relient ce dernier à l'ensemble de la région.

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier fournit un cadre pour la planification, la gestion et l'utilisation des terres de la région. Il établit la vision d'avenir et les éléments de programme du parc riverain tout en fournissant à la CCN une assise et un contexte pour gérer les biens immobiliers et un outil pour appuyer la mise en œuvre. Nouvellement établi, le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier représente le troisième d'une série de plans touchant le secteur riverain préparés par la CCN.

Le plan repose sur l'idée que les cours d'eau revêtent une importance particulière pour la population canadienne et la capitale. Durant des milliers d'années, les cours d'eau ont été de grandes voies de circulation qui ont permis à la Nation algonquine anishinabée d'établir des routes commerciales et des lieux rituels. Plus tard, les rivières ont permis aux

nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants de s'installer et de développer leurs communautés. Par conséquent, le plan reconnaît et met en valeur les attributs panoramiques, récréatifs, environnementaux et culturels du corridor de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Il reconnaît aussi les attentes communes en ce qui a trait à la remise en état des berges pour la jouissance publique et au rappel du passé lié à l'eau.

La vision d'avenir du plan balisera l'usage et l'aménagement du parc au cours des 50 prochaines années. Elle permettra à la CCN de proposer toute une variété d'activités récréatives, sociales et économiques dans un cadre qui respectera les environnements naturel, social et culturel du parc.

Le plan guide la transformation progressive et par étapes du parc et prévoit différentes aires et activités de loisirs qui relient la population à la nature, de même qu'à la culture, à la beauté et à l'esprit de la rivière des Outaouais. Il établit les priorités d'aménagement, encadre la conception et recommande la programmation d'activités à l'intérieur du parc. Son rôle premier consiste à promouvoir un environnement naturel sain et à assurer sa protection, à favoriser un accès sécuritaire et constant au parc et à la rivière, à mettre en valeur le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain, ainsi qu'à créer et à promouvoir des expériences diverses, équilibrées et stimulantes dans le parc. De plus, le concept du parc comprend trois secteurs et plusieurs pôles d'activité de différents niveaux d'intensité, certains de nature contemplative et d'autres visant davantage des activités de groupe.



Carrousel de la GRC au
Collège canadien de police

1.1 Vocation et objectif

Le principal objectif du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier est d'encadrer la planification, la gestion et l'utilisation du parc en vue d'atteindre divers objectifs subordonnés, dont ceux liés à l'environnement, à l'aménagement urbain, aux loisirs, au transport actif et à la durabilité. Le plan vise à établir un cadre stratégique qui :

- transformera les terres riveraines en une destination spéciale, attrayante et accessible;
- accroîtra l'attrait des terres en offrant des zones d'animation qui encouragent les usagères et usagers à interagir avec la rivière des Outaouais;
- fournira un accès libre et sécuritaire aux berges de la rivière;
- appuiera l'examen des projets sur le territoire domanial dans le cadre du processus d'approbation de l'utilisation et de la conception des terres fédérales;
- orientera les investissements et les partenariats dans la mise en œuvre du plan.

1.2 Besoin, problème et possibilité

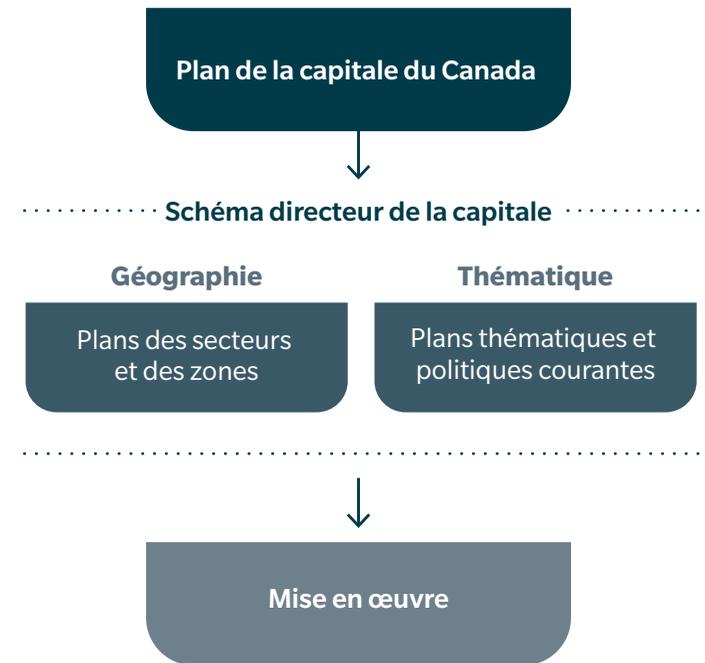
Le rôle et les fonctions d'origine du corridor de la promenade en tant que promenade panoramique naturelle ont évolué au fil du temps. La CCN souhaite poursuivre et améliorer l'aménagement paysager naturel afin de créer des vocations plus actives et animées, le cas échéant. Certaines parties du secteur riverain offrent des possibilités d'animation et d'espace vert ouvert, et certaines sections pourraient être améliorées pour servir d'espace public tout en maintenant la qualité panoramique du paysage. Bien qu'il puisse être nécessaire d'améliorer ou de rectifier les plans d'utilisation des terres, il est jugé tout aussi nécessaire, dans le contexte de l'initiative concernant les rives de la rivière des Outaouais et du Plan des terrains urbains de la capitale, de planifier l'aménagement d'espaces publics, de points de services et de points d'observation utiles et accessibles le long des berges de la rivière. Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier vise à transformer les terres actuellement sous-utilisées en lieux de rassemblement publics animés, favorisant ainsi un mode de vie sain et une bonne qualité de vie.



Conformément à son mandat de planifier et de gérer judicieusement et durablement les terres fédérales au nom de toute la population canadienne, la CCN souhaite élaborer un plan pour un parc linéaire prévoyant l'aménagement des terrains fédéraux qui bordent la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Cette initiative est conforme à des plans semblables, comme le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais et le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais, tous deux approuvés par le conseil d'administration de la CCN en 2018. De nombreux projets proposés dans ces plans sont en voie d'être mis en œuvre ou sont terminés (p. ex. le réaménagement de la rue Champlain Est et le réaménagement de la plage Westboro).

1.3 Cadre de planification de la CCN

Le cadre de planification de la capitale crée une hiérarchie et une structure pour les plans d'aménagement de la CCN. Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 est le principal document de planification de la CCN. Il décrit l'avenir des terres fédérales dans la région de la capitale nationale entre le 150^e anniversaire du Canada en 2017 et son bicentenaire en 2067. Ce plan général insiste sur l'importance de conserver les éléments verts naturels et les cours d'eau pour la postérité. L'un de ses objectifs est d'améliorer l'accès à la rivière et d'aménager des parcs riverains. Le Plan des terrains urbains de la capitale présente des détails supplémentaires sur l'utilisation des terres et les politiques qui guident le présent plan. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure fournit des directives sur l'utilisation des terres, les programmes et le développement d'un caractère paysager pour la Ceinture de verdure. Du point de vue des orientations stratégiques, le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier s'appuie sur ces deux plans. De plus, le concept du parc propose 11 pôles d'activités avec des caractéristiques et des objectifs différents. Plusieurs autres plans et politiques de la CCN ont guidé l'élaboration de ce plan : la Stratégie de développement durable, les Lignes directrices sur l'aménagement et la conception des promenades (en préparation), le Plan stratégique du Sentier de la capitale (2020), le Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada (CCN, 2006), le Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais (2003 et 2009), la Stratégie sur les forêts de 2021 à 2026, la



Stratégie d'optimisation de l'immobilier (2019), les Initiatives concernant les rives de la rivière des Outaouais (2013) et la Politique sur les promenades (1984). Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour s'acquitter de son mandat de planifier et de gérer les terres fédérales au nom de l'ensemble de la population canadienne, la CCN élabore des plans pour ses terrains le long du corridor de la rivière des Outaouais. En cas de divergence entre les plans directeurs et le présent plan, une évaluation sera effectuée pour déterminer quelles politiques ont préséance.

1.4 Processus de planification et mobilisation du public

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier a été élaboré en cinq phases principales :



Cycliste sur le sentier polyvalent Sir-George-Étienne-Cartier



Les Rocailles

1



Phase 1 (printemps 2021) : État actuel, études et enquêtes

Des recherches, des études et des analyses ont conduit à une description détaillée des conditions physiques du parc, dont :

- un inventaire et une connaissance de son état actuel, p. ex. études de la végétation, des paysages culturels, des transports;
- sa relation avec les quartiers voisins;
- les contraintes et les possibilités en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès à la rive.

À partir de cette information, une série de cartes a été établie afin de mieux comprendre les possibilités et les enjeux associés au parc. Alors que l'analyse a examiné l'état du corridor, une vaste recherche portant sur d'autres parcs riverains au Canada et dans le monde a été réalisée dans le cadre du projet de l'École de planification urbaine et régionale de l'Université Queen's comme autant d'études de cas desquelles s'inspirer et tirer parti des leçons apprises pour aménager le parc proposé et repenser sa conception pour en faire un parc linéaire.



Phase 2 (automne 2021) : Vision, thèmes et principes d'aménagement

Une vision du parc a été élaborée en consultation avec la Nation algonquine, la Ville d'Ottawa, les parties prenantes, le Comité consultatif public et le grand public. Le concept du parc comprend la vision, quatre thèmes et douze principes qui donnent un aperçu des fonctions et qualités souhaitées pour le parc.



Phase 3 (hiver 2023) : Conception et objectifs

L'ébauche du plan conceptuel a été élaborée en fonction des quatre thèmes définis pour le parc. Ce plan conceptuel divise le parc en trois sections, chacune ayant ses propres caractéristiques et attributs. De plus, chaque section comprend des pôles de conception distincts.



Phase 4 (automne 2023) : Stratégies, politiques et plans sectoriels

Les stratégies et les lignes directrices ont pour objet de concrétiser au fil du temps l'étude conceptuelle présentée pour le parc, selon des objectifs mesurables qui respectent l'intégrité écologique du corridor et redéfinissent le potentiel du corridor de la capitale. Les éléments de conception et d'aménagement paysager ainsi que les constructions esquissées dans l'étude conceptuelle devraient aussi être conçus, situés et réalisés de manière à projeter l'essence et l'identité d'une promenade de la capitale.



Phase 5 (automne 2024) : Plan final

Le plan final a été élaboré en intégrant les commentaires reçus au cours des phases précédentes. Il propose des concepts géographiques et des politiques applicables à l'ensemble du parc qui aideront à orienter les propositions et les stratégies pour le parc au cours des prochaines décennies.

2

Emplacement et description

Le secteur à l'étude dans ce rapport est le corridor de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Administrée par la CCN, la promenade est située le long de la berge sud-est de la rivière des Outaouais. Le corridor de la promenade s'étend sur 13 kilomètres dans un espace vert pittoresque et comprend environ 587 hectares de terres publiques. Il se compose d'une route à deux voies, de sentiers polyvalents le long de la berge, de belvédères et de zones importantes sur le plan environnemental.

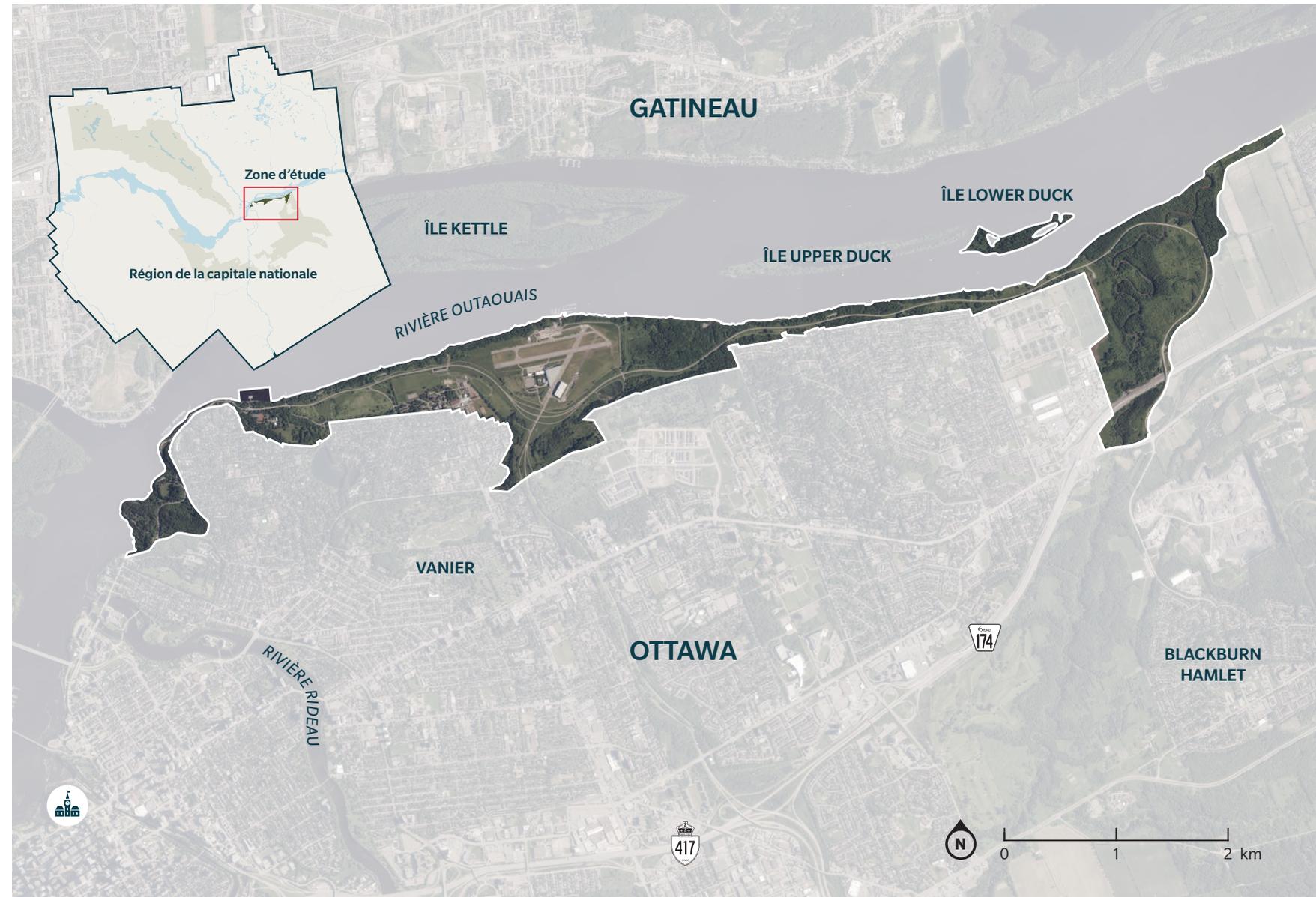


Sentier polyvalent Sir-George-Étienne-Cartier

L'extrémité nord du corridor étant délimitée par la rivière des Outaouais, les berges du secteur à l'étude s'étendent donc en continu. L'extrémité sud est délimitée par des propriétés privées et par le Conseil national de recherches, le principal centre de recherche et de technologie du gouvernement canadien. La promenade est adjacente à de nombreux quartiers, qui s'étalent du parc de Rockcliffe à la ville d'Orléans. Divers liens relient ces communautés au site.

La promenade, qui traverse des terres urbaines et rurales, donne accès à des espaces verts et à des attractions et constitue un corridor important entre le centre et l'est d'Ottawa. Le corridor relie le boulevard de la Confédération et le centre-ville vers l'ouest et s'étend jusqu'à Orléans à son extrémité est. Bien que le corridor soit jalonné de collectivités urbaines, la promenade n'est pas conçue comme une route de banlieue, mais plutôt comme une voie d'accès panoramique à la capitale, offrant des vues naturelles et dynamiques à contempler en toute détente. La porte d'entrée ouest du corridor est délimitée par un carrefour giratoire qui relie la promenade de Rockcliffe et l'avenue Princess. La promenade passe au nord des écuries de la Gendarmerie royale du Canada et devant le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada, entre autres destinations. Le tronçon le plus à l'est de la promenade traverse le ruisseau de Green, un affluent de la rivière des Outaouais situé dans la Ceinture de verdure.

La promenade offre aux résidentes et résidents et aux visiteuses et visiteurs une expérience semblable à celle d'un parc grâce aux nombreux belvédères pittoresques aménagés le long de son tracé sinueux. C'est un lieu d'importance historique et culturelle, dont les caractéristiques font ressortir Ottawa comme la capitale verte et rehaussent l'image et l'identité canadiennes.



2.1 Un bref historique

Les terres incluses dans ce parc font partie du territoire traditionnel de la Nation algonquine anishinabée, qui est ici depuis des temps immémoriaux.



Vue de la rivière depuis
le parc de Rockcliffe
(Ballantyne, 1902)



Vue aérienne du parc
de Rockcliffe



Depuis des milliers d'années, la Kichi Zibi (« grande rivière » en algonquin), aujourd'hui connue sous le nom de rivière des Outaouais, sert de terre d'accueil et de voie commerciale, en plus de demeurer un important système écologique traversant le cœur de la région de la capitale du Canada.

Il y a quelques centaines d'années, la Nation algonquine anishinabée est suivie par les explorateurs français qui font de l'exploration vers l'ouest et de la traite des fourrures. À partir du début du XIX^e siècle, les colons commencent à s'enraciner dans la région, attirés par les nombreuses ressources de la terre, dont le bois d'œuvre et le sol arable, ainsi que par l'emploi dans la construction du canal Rideau, contribuant à l'établissement de Bytown. Cette communauté industrielle pionnière prend de l'expansion et est rebaptisée Ottawa en 1855. Sa sélection en tant que capitale du Canada a suscité un intérêt croissant pour la création d'un « Washington du Nord ».



Sous la direction du premier ministre sir Wilfrid Laurier, la Commission d'embellissement d'Ottawa (CEO) est créée en 1899 pour améliorer la capitale. En 1903, l'architecte paysagiste pionnier canadien Frederick Todd est embauché pour guider ces efforts. Il reconnaît la beauté topographique de la région et croit aux bienfaits des espaces verts pour les citadines et citoyens. Le réseau de parcs et de promenades décrit dans son rapport préliminaire a permis de jeter les bases de l'établissement subséquent de la capitale et continue d'être un élément clé des plans d'aménagement du territoire de la CCN.

M. Todd a décrit le parc de Rockcliffe et ses terres adjacentes comme « un parc d'une beauté très inhabituelle ». Faisant autrefois partie d'un domaine privé subdivisé en terrains résidentiels et de parc, le parc est d'abord devenu un espace pour une utilisation récréative informelle. Il est situé à proximité d'une population urbaine nombreuse et sa

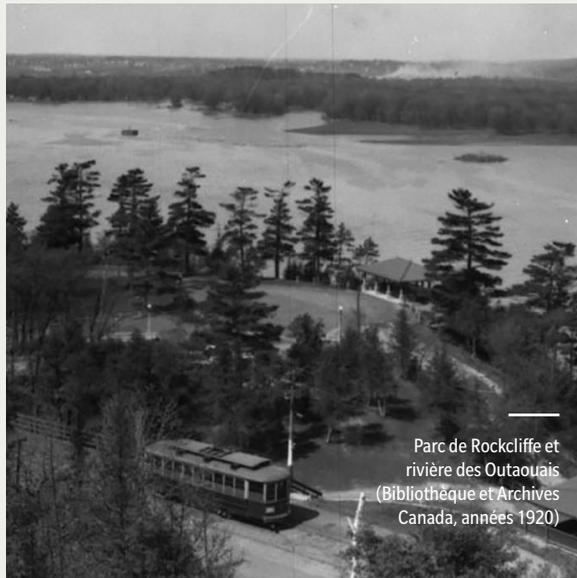
popularité s'est accrue lorsque le tramway a été étendu au parc en 1889. Tout au long du début du XX^e siècle, la CEO a amélioré les équipements du parc de Rockcliffe et a acquis les terrains riverains adjacents à l'est, créant ainsi le parc national.

La promenade de Rockcliffe a pris la forme d'une promenade de plaisance dans ce parc et est devenue une partie intégrante d'un réseau de promenades panoramiques qui traverse la capitale. Après la Seconde Guerre mondiale, les tramways sont remplacés par des voitures de plus en plus populaires. Cette promenade a été progressivement prolongée vers l'est, intégrant finalement les terres de l'ancien champ de tir et de l'ancienne base des forces aériennes, et créant ultimement le ruban vert continu qui relie la Ceinture de verdure au centre-ville d'Ottawa.

Tout comme M. Todd préconisait les parcs comme moyen de promouvoir la santé et le bonheur chez les citadines et citoyens il y a plus d'un siècle, la CCN continue d'explorer des façons de promouvoir la mobilité active et les possibilités de loisirs de plein air sur son territoire. Les politiques et les stratégies proposées dans le plan sont essentielles à la réussite de cette quête.

2.2 L'évolution du parc

L'évolution du parc s'articule autour de trois caractéristiques principales :



Mise en valeur de la capitale

Tramway (Topley, 1910)



Paysage

Les Rocailles (Grant, 1961)



Loisirs

Saut à ski près de la rivière des Outaouais (Bureau de cinématographie du gouvernement canadien, 1930)

« Comme je l'ai déjà dit dans ce rapport, le parc Rockcliffe, est d'une beauté remarquable à l'état naturel, et chaque jour, il apporte aux personnes qui le fréquentent beaucoup de plaisir et leur permet de se ressourcer... Le terme « améliorer » est constamment mal employé, de sorte que pour beaucoup de gens, il est plutôt paradoxal, car le processus de nettoyage et d'élimination des arbustes naturels qui se produit par souci d'amélioration entraîne l'enlaidissement des parcs. Ainsi, il n'y resterait probablement pas un coin que des artistes jugeraient digne de reproduire sur leur toile. Il en faut peu pour que le parc Rockcliffe soit parfait, mais en raison de sa beauté naturelle exceptionnelle, il est d'autant plus important que le peu d'efforts qui sont nécessaires soit déployés avec la plus grande attention afin qu'ils s'harmonisent avec les conditions existantes. » (Todd, p. 27-28)

2.2.1 Un parc qui se distingue par la mise en valeur de la capitale



Vue historique de la
rivière des Outaouais
(Lund, 1952)

Depuis qu'Ottawa a été choisie comme capitale du Canada en 1857, son rôle de cœur physique et symbolique qui unit une nation a eu une influence durable sur la région environnante. Cette histoire de la capitale est écrite sur le paysage du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Depuis 1899, la CEO et ses successeuses et successeurs, dont la CCN, établie en 1959, ont travaillé avec diligence à planifier et à développer une capitale inspirante pour toute la population canadienne. L'un des principes fondateurs de la CEO était d'améliorer et d'embellir Ottawa grâce à un réseau d'espaces verts reliés par des promenades verdoyantes, comme l'a recommandé Frederick Todd dans son rapport de 1903 à la CEO. Cette approche se poursuit puisque la CCN gère un vaste réseau de parcs et de promenades, qui comprend le parc visé par le présent plan.

À mesure que la planification fédérale de la capitale évoluait, au milieu du XX^e siècle, la priorité a été accordée au prolongement des promenades le long des cours d'eau régionaux, ainsi qu'à la création d'une Ceinture de verdure de la capitale nationale pour le bien public et pour assurer une transition verte entre les régions urbaines et rurales d'Ottawa. Grâce à plusieurs phases d'expansion, ce parc relie la Ceinture de verdure de l'est au cœur de la capitale.

De nombreuses institutions fédérales se sont établies ou ont déménagé dans la région de la capitale nationale pour être près du siège du gouvernement fédéral, certaines d'entre elles occupant un espace à l'intérieur du parc ou adjacent à ce dernier. Ces pôles fédéraux comprennent l'aéroport de Rockcliffe et le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada avec leur longue histoire militaire associée à l'entraînement, la base aérienne d'Ottawa et l'Aviation royale canadienne, ainsi que le campus de la Division N de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Vue historique de la
rivière des Outaouais
(Office national du film du
Canada, 1950)

L'évolution de la promenade



Le réseau de parcs et de promenades

La filiation du parc Sir-George-Étienne-Cartier en tant qu'espace vert de la capitale remonte aux premiers efforts déployés par la CEO pour embellir la capitale. D'après le plan de M. Todd pour un réseau de parcs reliés par des routes de plaisance sinueuses à l'intérieur de bandes de terres semblables à un parc, le parc de Rockcliffe en plein essor est devenu une priorité de la CEO, qui en a assumé la responsabilité et, peu après, a ajouté d'autres hectares avec la création du parc national, qui a ensuite fusionné avec le parc de Rockcliffe. Ces parcs ont joué un rôle déterminant dans le réseau naissant de parcs interreliés de la capitale et représentaient plus de 70 % de la superficie totale des parcs de la CEO, ce qui correspondait à son plus grand parc jusqu'à la création du parc de la Gatineau dans les années 1940.

Données sur les tramways, vers 1929

Le paysage actuel du parc est le résultat de modifications routières visant à assurer la sécurité et à tenir compte de la vitesse croissante des voitures, et de plusieurs ajouts à la promenade à l'intérieur de ses limites, comme le recommandent des plans tel le rapport Gréber de 1950. À la fin des années 1980, la promenade de Rockcliffe s'étendait jusqu'au boulevard Saint-Joseph par le lien entre la promenade de l'Est et la promenade Aviation. L'objectif de la promenade demeurerait d'être une entrée panoramique dans la capitale, mais elle faisait maintenant partie d'un réseau de transport régional.

La Ceinture de verdure

La Ceinture de verdure a été créée dans les années 1950 à la suite des recommandations formulées par Jacques Gréber dans son Plan de la capitale nationale de 1950 visant à protéger les zones rurales et naturelles d'Ottawa contre l'étalement urbain. Favorisant la santé humaine et écologique dans la région de la capitale nationale, la Ceinture de verdure offre également à la population canadienne la possibilité d'interagir avec la nature et son patrimoine rural. Un de ses principaux secteurs est le ruisseau de Green, qui constitue la partie la plus à l'est du parc. Cette section offre un corridor important dans la capitale et facilite les activités de plein air comme le vélo, la randonnée pédestre et le toboggan.



Champ de tir de Rockcliffe
(Woodside, H.J., 1902)

Sites fédéraux

Avant d’être gérées par la CCN, plusieurs parcelles de terrain du parc étaient utilisées par d’autres institutions fédérales. L’une de ces utilisations concernait l’entraînement militaire et la défense nationale, des préoccupations importantes pour tout gouvernement.

Champ de tir de Rockcliffe

À la recherche d’installations d’entraînement plus sécuritaires à la fin du XIX^e siècle, le ministère de la Milice et de la Défense s’intéresse aux champs et aux terrains boisés ouverts le long de la rivière des Outaouais à l’est du parc de Rockcliffe et, en 1898, le gouvernement fédéral ouvre le champ de tir de Rockcliffe. Les falaises abruptes naturelles du site servaient de buttes de tir. Au tournant du XX^e siècle, le tramway électrique desservait le champ de tir. L’entraînement militaire s’y est poursuivi tout au long de la Première Guerre mondiale (1914-1918), même si le site n’était pas à la hauteur en raison du mauvais drainage et des conditions marécageuses. Le champ de tir a été utilisé jusqu’à l’ouverture du nouveau Polygone de Connaught en 1921, à l’extrémité ouest d’Ottawa.



Avion Fleet Fort 3562
de l’Aviation royale
canadienne, Rockcliffe
(Bibliothèque et Archives
Canada, 1941)

Base aérienne de Rockcliffe

Les activités aériennes dans le parc actuel ont commencé en 1918 avec les premiers vols de poste aérienne à proximité du champ de tir. Cet emplacement a été choisi pour l’aérodrome d’Ottawa (base aérienne d’Ottawa), l’un des six aérodromes originaux construits partout au pays lorsque le Canada a pris le contrôle de sa navigation aérienne en 1920. Pendant quatre décennies, des activités aériennes d’importance nationale ont été menées, tant à l’aide d’avions terrestres que d’hydravions, notamment la photographie aérienne pour cartographier le Nord canadien, ainsi que le transport aérien et l’expérimentation. Elle est devenue une base de l’Aviation royale canadienne (ARC) après sa création en 1924. Une fois que l’ARC a cessé ses opérations aériennes sur place, sa collection d’aéronefs historiques a été conservée dans de vieux hangars jusqu’à l’achèvement du Musée de l’aviation et de l’espace du Canada en 1988. Le vol récréatif et l’entraînement sur le site remontent au début des années 1960 et se poursuivent aujourd’hui.



La reine Elizabeth II aux
célébrations du centenaire
de la GRC à Rockcliffe
(1973)

Campus de la Division N de la GRC

Lorsque le quartier général de la GRC a déménagé de Regina à Ottawa en 1920, la Division Nationale (N) a été créée. Plus tard, en 1925, elle a déménagé sur le site actuel adjacent au parc où se trouve le célèbre Carrousel de la GRC. Symbole hautement reconnu et respecté de la sûreté et de la sécurité de la population canadienne, le patrimoine équestre vivant de la GRC est exposé dans le cadre d’entraînements, de spectacles et d’opérations équestres à cet endroit. Le don de chevaux à la reine Elizabeth II à titre de commissaire honoraire de la GRC fait également partie de cette tradition cérémonielle. Une statue équestre de Sa Majesté sur un ancien cheval du Carrousel est actuellement située à l’entrée ouest du parc, donnant sur les portes de Rideau Hall.



Vue historique du parc de Rockcliffe (Office national du film du Canada, 1939)

2.2.2 Un parc inspiré du paysage



Belvédère
de Rockcliffe
(Bibliothèque et
Archives Canada,
années 1920)

Bien avant d'affirmer la géographie unique d'Ottawa parmi les capitales mondiales, les observateurs cherchaient à saisir la beauté naturelle de la topographie de la région au moyen d'écrits et d'illustrations. Ces premières impressions ont été influencées par l'esthétique pittoresque, un point de vue enraciné dans l'amour du paysage naturel qui a influencé l'architecture paysagère du XIX^e siècle en Grande-Bretagne et au Canada.

Les terrains du domaine de Thomas MacKay (Rideau Hall), dont une partie est devenue le parc de Rockcliffe, ont été aménagés selon des principes pittoresques mettant en vedette des bois d'ornement et un site surélevé avec de larges points d'observation du paysage environnant. Ces valeurs ont plus tard été défendues par Frederick Todd lorsqu'il a discuté des terres adjacentes au parc de Rockcliffe dans son rapport de 1903, dans lequel il dit : « La topographie générale du sol, les vues, le groupement artistique des arbres et les forêts qui se croisent contribuent à créer des conditions idéales pour un parc. »

La CEO a joué un rôle important dans la poursuite de la tradition pittoresque du parc tout en respectant son caractère naturel. À mesure que le parc a pris de l'expansion, des belvédères officiels au-dessus de la rivière des Outaouais ont été créés et le pavillon Rockcliffe a été construit. Ces éléments ont été conçus de façon sympathique pour rehausser la beauté et le caractère inhérents du paysage.

L'évolution des attitudes à l'égard de la nature au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, comme la valorisation de la biodiversité et la conservation écologique, se reflète à l'extrémité est du parc avec l'inclusion de l'île Lower Duck et du ruisseau de Green, qui font tous deux partie de la Ceinture de verdure de la capitale nationale.

2.2.3 Un parc façonné par les loisirs



Cyclistes
(Lund, 1952)

Les pressions et les effets négatifs des villes en pleine croissance sur leurs habitantes et habitants ne sont pas nouveaux. Le passage d'un mode de vie agraire à l'économie industrielle et le recadrage du travail au XIX^e siècle ont donné naissance à une classe moyenne émergente. De même, l'industrialisation menaçait la santé et le bonheur des populations urbaines en croissance. Plusieurs mouvements de réforme ont cherché à régler ces problèmes, et la nature réparatrice des parcs a été considérée comme une solution.

Les activités récréatives dans ce qui est aujourd'hui le parc ont commencé au milieu du XIX^e siècle sur des terres privées du domaine MacKay. Le terrain de Rideau Hall était le carrefour de diverses activités, comme le patinage, le curling, le toboggan et le cricket. Autrefois réservée à la classe supérieure, vers la fin du XIX^e siècle, une partie des terres du domaine a été mise de côté à titre de parc, tandis que d'autres terres avoisinantes ont été achetées par des intérêts privés, aménagées spécialement pour des activités sociales et récréatives, et rendues accessibles aux masses lorsque l'Ottawa Electric Railway a prolongé une ligne menant à la propriété. De là est né le parc de Rockcliffe, et sa popularité a bondi au sein d'une classe moyenne en pleine croissance disposant de plus de temps et de revenus pour profiter d'activités tranquilles. Au tournant du XX^e siècle, le parc attirait des milliers de visiteuses et visiteurs la fin de semaine.

Guidée par les réformes sociales adoptées par des personnes comme Frederick Todd, qui appuyait les parcs comme sources de joie, de bien-être et de vigueur pour les citadines et citadins, la CEO a pris en charge en 1904 la gestion du parc de Rockcliffe, le transformant en un « immense terrain de loisirs » pour les activités estivales et hivernales. La CEO a mis l'accent sur l'amélioration des infrastructures afin d'appuyer les activités récréatives passives comme le pique-nique, la

randonnée pédestre et les promenades en voiture. À la suite de sa reconnaissance à titre de parc national, le parc a été agrandi et doté de longs sentiers pédestres, d'allées cavalières et d'un autodrome en argile d'un mille de long. Le ski et le toboggan sont devenus des activités populaires au parc de Rockcliffe au cours de cette période. Le Club de ski d'Ottawa a été fondé en 1910 et une installation officielle de saut à ski y a été construite.

Cherchant à accroître l'offre de loisirs du parc avec des clubs privés et des installations spécialisées, la CEO a mis à disposition un terrain pour la construction d'une remise à bateaux. Le canotage est devenu un sport de compétition amateur au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, et plusieurs clubs de canotage ont vu le jour dans la région d'Ottawa. En 1914, deux d'entre eux ont fusionné pour devenir le Ottawa-New Edinburgh Canoe Club, qui a obtenu l'accès au site du parc de Rockcliffe pour les sports sociaux, aquatiques et terrestres. Son hangar à bateaux (aujourd'hui la Maison riveraine de la CCN) a ouvert ses portes en 1923 et continue d'accueillir des activités aquatiques. La navigation de plaisance dans le parc demeure populaire et a pris de l'expansion et comprend maintenant le bateau à voile, le kayak et les embarcations à moteur. Le Rockcliffe Yacht Club et la rampe de mise à l'eau du chemin Blair appuient ces activités.

Conformément aux réformes fédérales plus vastes visant à améliorer la vie urbaine, dans les années 1970, la CCN a amorcé la planification d'un réseau de sentiers récréatifs et a pris la décision audacieuse de fermer ses promenades aux voitures pour les réserver aux cyclistes. Cette tradition d'utilisation active se poursuit avec l'accès fermé à la circulation automobile à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier pendant les fins de semaine d'été, tandis que des kilomètres de voies et de sentiers à travers le parc permettent la randonnée pédestre, le ski de fond et la raquette.

2.3 La promenade aujourd'hui

La promenade Sir-George-Étienne-Cartier d'aujourd'hui est née d'une série d'agrandissements au cours du XX^e siècle. En 1910, la promenade de Rockcliffe était utilisée pour des balades panoramiques entre Rideau Hall et ce qui est maintenant le belvédère du parc de Rockcliffe. Elle a ensuite été étendue à « Mile Circle » dans le parc national. En 1955, on a modifié le tracé de la section est de cette route pour la relier au quartier de Manor Park (la portion nord incurvée de l'avenue Birch à l'intérieur du parc faisait partie du tracé de la route).



Ski de fond devant la
Maison riveraine de la CCN



Marche sur un sentier polyvalent

En 1974, une promenade littorale et un parc linéaire appelés la promenade de l'Est ont été annoncés comme accès panoramique à la capitale dans les environs du ruisseau de Green. À la fin des années 1980, cette promenade est reliée à la promenade de Rockcliffe, créant un lien continu entre Rideau Hall et le boulevard Saint-Joseph. C'est à cette époque que tout le tronçon est appelé la promenade de Rockcliffe. Celle-ci conserve ce nom jusqu'en 2014. Par la suite, elle est rebaptisée la promenade Sir-George-Étienne-Cartier en l'honneur de l'un des Pères de la Confédération.

La Politique sur les promenades de 1984 de la CCN décrit l'objectif et la philosophie qui sous-tendent la création de ce réseau de promenades. S'inspirant des rapports d'aménagement de Frederick Todd et de Jacques Gréber,



Planche à pagaie sur la rivière des Outaouais

l'actuel réseau de promenades, qui s'étend sur 90 kilomètres, continue de relier d'importants points d'intérêt de la région de la capitale nationale, tout en offrant des paysages et des vues panoramiques le long de son parcours.

Un élément important des promenades, comme la promenade Sir-George-Étienne-Cartier, tient au fait qu'elles ont été conçues pour servir de routes panoramiques axées sur les loisirs, et non de routes pour la circulation dense. Toutefois, pour les résidentes et résidents de nombreux quartiers adjacents aux promenades, ces dernières constituent les voies les plus pratiques pour se rendre au centre-ville. Les promenades de la CCN sont à nouveau en pleine transformation à mesure qu'augmente la demande pour diversifier l'usage des transports.

Tel que mentionné dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (2017) : « Destinés à l'usage des gens, les corridors des promenades actuelles seront transformés en parcs linéaires riverains répondant aux besoins d'un centre urbain qui se sera densifié. Ces espaces verts mettront en valeur les qualités naturelles panoramiques, culturelles et récréatives de la capitale en favorisant l'accessibilité et la mobilité active et en permettant aux gens de profiter des cours d'eau. » (page 53)

3

Vision

La CCN réimagine l'avenir de ses terrains riverains en bordure de la promenade afin de créer un domaine public animé qui reliera la ville – et la population – au secteur riverain. La vision reconnaît les caractéristiques naturelles, culturelles et économiques intrinsèques importantes du corridor panoramique de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier et de la rivière des Outaouais.



Cycliste sur le sentier polyvalent Sir-George-Étienne-Cartier

Vision

Un parc riverain distinct et durable qui met en valeur l'environnement, le patrimoine et la culture, favorise un accès inclusif et sécuritaire à la rivière des Outaouais et offre des possibilités récréatives tout au long de l'année.

Le plan comporte quatre thèmes :



Environnement :
promouvoir et protéger un environnement naturel sain.



Accès et connectivité :
favoriser un accès sécuritaire et continu au parc et à la rivière.



Culture et patrimoine :
célébrer le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain.



Expériences :
créer et promouvoir des expériences diversifiées et stimulantes dans le parc et qui établissent un équilibre entre la conservation et les loisirs.

3.1

Principes d'aménagement

Les principes d'aménagement définissent la base de l'aménagement et de la gestion du parc ainsi que les valeurs et les engagements fondamentaux qui soutiennent le plan. Ils mettent l'accent sur l'identité et la mise en valeur de la région de la capitale nationale en offrant à la population canadienne un cadre naturel, des richesses écologiques et culturelles valorisées et une variété d'usages, d'activités et d'expériences. Ces principes sont les suivants :

- Maintien des services écosystémiques
- Résilience et adaptabilité
- Toile de fond des faits historiques culturels et patrimoniaux
- Sûreté et sécurité
- Excellence de la conception
- Accès universel dans la conception du parc
- Équité et inclusion
- Durabilité
- Résilience climatique
- Équilibre entre les loisirs et la conservation
- Partenariats et investissements
- Maintien dans le domaine public

4

Thèmes, considérations et politiques

Le concept à long terme du parc repose sur la vision et ses quatre thèmes, définit la portée des installations et des équipements et encadre la façon dont la CCN et ses parties prenantes peuvent agir pour mettre en œuvre le plan. Il reflète aussi l'avis du public et des intervenants.





Skieurs sur le sentier polyvalent Sir-George-Étienne-Cartier



Méditation au bord de la rivière des Outaouais



Enfants sur le sentier Sir-George-Étienne-Cartier

Le concept du parc est le suivant :

- doter la région de la capitale nationale d'une ressource de loisirs et de détente attrayante, comportant une variété d'éléments et présentant un équilibre entre des espaces tranquilles et des espaces animés;
- relier les gens à la rivière, améliorer l'accès public et raccorder les installations et les équipements du parc les uns aux autres par des sentiers piétonniers et cyclables sûrs, en plus de la promenade;
- conserver et améliorer une architecture paysagère qui appuie la conservation du patrimoine naturel et culturel, ainsi que des possibilités de loisirs accessibles;
- protéger une diversité d'habitats terrestres et aquatiques, y compris une aire de conservation écologiquement importante;
- exploiter les possibilités récréatives saisonnières;
- offrir des espaces pouvant aider à accroître la sensibilisation du public et sa connaissance au sujet de la rivière des Outaouais.

Thèmes



Environnement

Promouvoir et protéger un environnement naturel sain



- 1 Protéger, améliorer, restaurer et créer des habitats naturels et leurs fonctions écologiques.
- 2 Protéger les espèces en péril.
- 3 Protéger et promouvoir la santé du parc grâce à des initiatives de lutte contre le changement climatique.
- 4 Protéger, améliorer et restaurer le parc d'une manière écologiquement durable et résiliente.
- 5 Maintenir des corridors écologiques fonctionnels entre le parc et le réseau d'espaces verts de la capitale.
- 6 Encourager des pratiques d'intendance saines et respectueuses de l'environnement.
- 7 Augmenter le couvert forestier.
- 8 Maintenir ou accroître les services écosystémiques.



Accès et connectivité

Favoriser un accès sécuritaire et continu au parc et à la rivière



- 1 Améliorer l'accès universel aux destinations clés.
- 2 Favoriser l'accès au parc, à ses attractions et à ses paysages et la jouissance de ceux-ci de manière équitable.
- 3 Accorder la priorité à la sécurité des accès et à la connectivité de la promenade pour les cyclistes et les piétonnes et piétons.
- 4 Soutenir divers modes de mobilité active en toutes saisons.
- 5 Améliorer l'orientation et la signalisation pour mieux représenter le parc et mieux informer et guider les visiteuses et visiteurs.
- 6 Soutenir la connectivité à l'ensemble du réseau du Sentier de la capitale.
- 7 Améliorer les liens entre les berges de la rivière et les quartiers avoisinants et entre les pôles du parc.
- 8 Soutenir la division des sentiers, au besoin.
- 9 Encourager un accès régional au parc par l'aménagement d'aires de stationnement appropriées.



Culture et patrimoine

Célébrer le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain



- 1 Reconnaître et honorer le patrimoine et la culture de la Nation algonquine anishinabée.
- 2 Reconnaître les sites d'importance nationale.
- 3 Proposer une offre éducative et interprétative par l'entremise d'installations culturelles, d'œuvres d'art public et de divers équipements.
- 4 Promouvoir et faire valoir la diversité culturelle.
- 5 Conserver, protéger et gérer les ressources archéologiques.
- 6 Conserver le patrimoine bâti et les paysages culturels.
- 7 Fournir un espace public pour les célébrations et les événements culturels.



Expériences

Créer et promouvoir des expériences diversifiées et stimulantes dans le parc et qui établissent un équilibre entre la conservation et les loisirs



- 1 Offrir des espaces souples propices à la contemplation et au bien-être et qui se prêtent à divers programmes et activités de plein air.
- 2 Fournir des équipements, des installations et des services liés au parc à des endroits précis.
- 3 Inspirer des expériences variées par le truchement d'éléments uniques (art public, signalisation, mobilier de parc, aménagements).
- 4 Créer de nouveaux pôles de rassemblement et de nouvelles aires de programmes pour assurer une utilisation équitable du parc.
- 5 Améliorer l'interaction avec la rivière des Outaouais.
- 6 Protéger et améliorer les principales vues sur les destinations de la rivière et du parc.
- 7 Améliorer les activités et les programmes tout au long de l'année pour l'ensemble des usagères et usagers.



4.1 Environnement

Planifier et soutenir
l'environnement naturel, les
fonctions écologiques et la
résilience climatique.

- Écosystèmes valorisés
- Domaines politiques des habitats naturels importants
- Milieu humide
- Habitat boisé
- Habitat de pré
- Pôles





RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

RAMPE DE MISE À L'EAU
DU CHEMIN BLAIR

ZONE D'INTERPRÉTATION P7

ÎLE LOWER DUCK

RUISSEAU DE GREEN

BELVÈDÈRE EST

ENTRÉE
ST-JOSEPH

BLAIR

ORDE

OGILVIE

SHEFFORD

CANOTEK

ST-JOSEPH

MONTREAL



0

1 km

4.1

4.1.1 Habitats naturels importants

Le parc comprend plusieurs zones abritant des habitats naturels importants. Chacun a une valeur unique et des caractéristiques qui doivent être protégées et maintenues efficacement. Chaque caractéristique nécessite des actions qui contribueront à cette protection.



4.1.1

4.1.1.1 Corridor du ruisseau de Green

Ces terres d'une grande valeur écologique continueront d'être protégées et reliées à la rivière des Outaouais.

Éléments à prendre en considération

- La zone abrite diverses espèces rares à l'échelle provinciale et régionale.
- Une grande partie du corridor est considérée comme une zone d'intérêt naturel et scientifique des sciences de la vie.
- La zone recèle un habitat essentiel pour les oiseaux et d'autres espèces fauniques.
- Il s'agit d'un corridor important pour les espèces migratrices.
- La zone compte de nombreuses espèces envahissantes.
- Elle abrite un habitat aquatique qui doit être protégé.
- On y trouve une grande variété d'espèces végétales en raison de ses caractéristiques géologiques complexes et inhabituelles.
- L'argile à Leda y est prédominante; les sols sont sujets à l'affaissement et à l'érosion.
- Les sols y sont également très humides.
- La zone peut connaître de faibles niveaux d'eau, ce qui affecte les espèces aquatiques et altère leur habitat.
- Le ruisseau est exposé à des sources de pollution :

- contenants de déchets dangereux (p. ex. peinture, huile);
 - bois d'œuvre et articles à usage domestique (p. ex. bouteilles de plastique, sacs);
 - déchets;
 - débris flottants;
 - déversements de déchets commerciaux et industriels.
- Le ruisseau assure la connectivité entre la tourbière Mer Bleue et la rivière des Outaouais. Il recueille l'eau d'un sous-bassin hydrographique qui draine la partie ouest de la tourbière Mer Bleue et du ruisseau Mud, et se déverse dans la rivière des Outaouais, ce qui rend possible les échanges d'espèces sauvages.

Énoncés de politiques

- 1 Envisager d'autres sites de plantation d'arbres compte tenu des plans proposés pour les pôles du secteur C.
- 2 Mettre en œuvre le plan conceptuel élaboré pour élargir le Projet de restauration de l'habitat des pollinisateurs dans la Ceinture de verdure, situé au pôle C2, avec le soutien de l'Université d'Ottawa, de la Fondation canadienne de la faune et du Fonds mondial pour la nature (Canada).
- 3 Assurer une zone tampon de végétation bien établie d'au moins 30 mètres de largeur le long d'au moins 75 % de la longueur du ruisseau afin de protéger ce dernier contre l'érosion et d'améliorer les habitats pour les oiseaux, les poissons et d'autres espèces sauvages.

4.1.1.2 Île Lower Duck

Les habitats naturels et les fonctions de l'île doivent être conservés et protégés contre une utilisation et une circulation excessives.

Éléments à prendre en considération

- L'île possède des caractéristiques géologiques uniques, complexes et inhabituelles qui résultent des dépôts d'argile marine d'origine postglaciaire provenant de la mer de Champlain.
- Ces caractéristiques ont donné naissance à une communauté végétale diversifiée, composée de boisés mixtes, de boisés de feuillus, de marais à fourrés de feuillus, de prés humides et de marais de feuillus matures.
- La diversité des types d'habitats présents dans cette zone fournit des habitats essentiels à diverses espèces fauniques, dont les oiseaux résidents, les amphibiens, les reptiles et les poissons, et constitue un important corridor pour les espèces migratoires.
- Plus de 500 espèces végétales y ont été répertoriées, dont le *Carex massette* (*Carex typhina*), une espèce rare dans la région.

Énoncés de politiques

- 1 Préserver l'importance écologique de l'île Lower Duck.
- 2 Offrir des possibilités d'éducation sur l'importance environnementale de l'île.
- 3 Encourager l'aménagement de liens écologiques et de corridors d'habitats entre l'île et la berge sud de la rivière des Outaouais par des actions comme la préservation du rivage.

4.1.1.3 Boisé de la base aérienne

Protéger la biodiversité et la santé de l'écosystème de ce secteur, et y offrir des possibilités ciblées en matière de mobilité active durable.

Éléments à prendre en considération

- Le boisé de la base aérienne renferme des espèces très intéressantes. Ce secteur représente un actif naturel et son accès devrait être restreint.

Énoncés de politiques

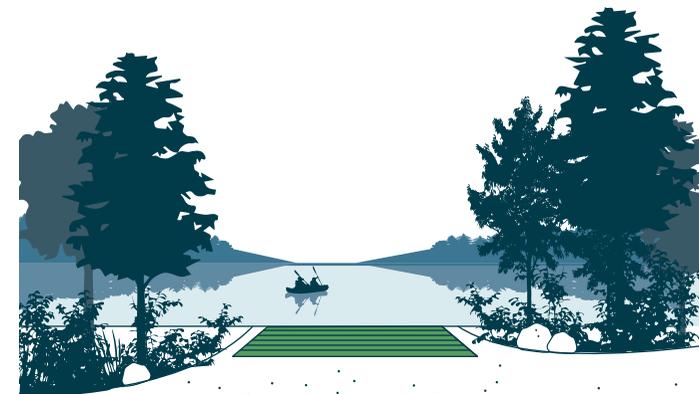
- 1 Réévaluer l'importance environnementale de cette zone afin de déterminer la meilleure façon de l'intégrer au plan.
- 2 Surveiller la population des espèces en péril et des espèces végétales et animales rares.
- 3 Établir des sentiers officiels dans cette zone et éliminer les sentiers non officiels.

4.1.1.4 Rampe de mise à l'eau du chemin Blair

Équilibrer les défis de la conservation de l'habitat naturel et des fonctions écologiques du site avec la nécessité de fournir des installations pour répondre à la demande à l'égard du site.

Éléments à prendre en considération

- Le site fait l'objet d'une forte demande, ce qui crée une pression pour son expansion.



4.1.1.4

- Compte tenu de l'importance environnementale des terrains entourant la rampe de mise à l'eau, la zone devrait être minutieusement repensée afin d'accueillir de façon raisonnable les installations nécessaires tout en minimisant les répercussions négatives sur l'environnement qui les entoure.

Énoncés de politiques

- 1 Améliorer la conception du pôle afin de favoriser le bon fonctionnement et l'utilisation appropriée du site tout en réduisant les incidences sur son important environnement naturel.

4.1.1.5 Pine Hill

Trouver un équilibre entre les défis liés à la conservation de l'habitat naturel de l'importante forêt du site et la demande de sentiers pédestres et de parcs canins.

Éléments à prendre en considération

- Une espèce végétale en péril est présente sur le site, à proximité des sentiers informels, et doit être protégée.
- Il y a des espèces végétales envahissantes et d'autres espèces végétales problématiques sur le site qui nécessitent une gestion adéquate.

Énoncés de politiques

- 1 Envisager des mesures d'atténuation pour réduire les répercussions sur les espèces sensibles et les espèces en péril.
- 2 Éliminer les espèces envahissantes et les autres espèces problématiques.

4.1.2 Services écosystémiques

Protéger, améliorer et restaurer les services écosystémiques fournis par les zones naturelles du parc.

Éléments à prendre en considération

- Les espaces verts de la CCN fournissent des services écosystémiques essentiels qui améliorent le bien-être humain et procurent des avantages à la faune, par exemple : contrôle de la qualité de l'air, filtration de l'eau, contrôle de l'érosion, régulation du climat, séquestration du carbone et habitat faunique.

Énoncés de politiques

- 1 Inclure des mesures de maintien ou d'amélioration des services écosystémiques dans la planification et la conception des projets.

4.1.3 Couvert forestier

Protéger et planifier l'entretien du couvert forestier dans le parc.

Éléments à prendre en considération

- Le vaste couvert forestier dans les espaces verts du parc fournit des services écosystémiques essentiels et accroît la résilience climatique de la région. Il fournit un abri en cas de chaleur extrême et peut réduire l'érosion en cas d'inondation.

Énoncés de politiques

- 1 Inclure des mesures pour l'entretien du couvert forestier dans la planification et la conception des projets, notamment des mesures de protection et de compensation des arbres.
- 2 Mettre en œuvre des projets de plantation d'arbres conformément à la Stratégie sur les forêts de la CCN.
- 3 Élaborer des plans d'intervention d'urgence pour restaurer le couvert forestier après des événements météorologiques extrêmes.

4.1.4 Arbres remarquables

Protéger les arbres remarquables par leur âge, leur taille ou leur valeur historique ou culturelle et planifier l'aménagement des terrains adjacents.

Éléments à prendre en considération

- On compte plusieurs arbres remarquables dans le parc, en particulier dans la zone du parc de Rockcliffe et sa périphérie.

Énoncés de politiques

- 1 Entretien et protéger les arbres remarquables identifiés.
- 2 Protéger et entretenir de façon responsable les arbres remarquables nouvellement identifiés.

4.1.5 Plan de gestion de la végétation

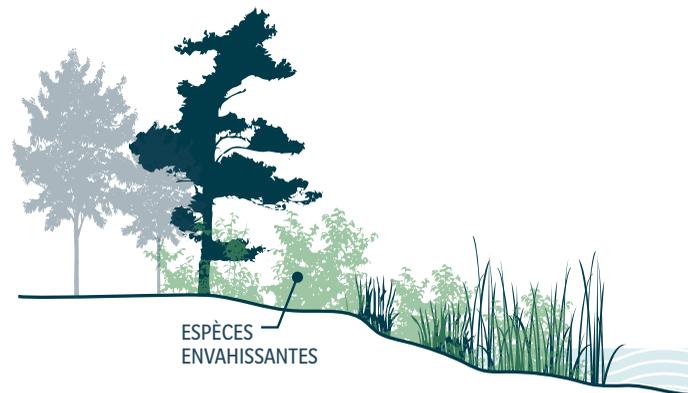
Élaborer un plan de gestion de la végétation afin d'entretenir et d'améliorer le couvert forestier, de réduire la propagation des espèces envahissantes, d'éradiquer les populations existantes d'espèces envahissantes dans les zones prioritaires et de libérer de l'espace pour que les espèces non envahissantes puissent croître et soutenir l'environnement naturel du parc.

Éléments à prendre en considération

- Le parc renferme de nombreuses zones peuplées d'espèces envahissantes. Des zones prioritaires doivent être définies.

Énoncés de politiques

- Établir un plan de priorisation de la gestion des espèces envahissantes pour des zones précises du parc.
- Mettre en œuvre la Stratégie sur les forêts de la CCN en ce qui concerne ses cibles et ses indicateurs de rendement pour le couvert forestier.
- Encourager la diversité des espèces pour soutenir la résilience des écosystèmes.



4.1.5

4.1.6 Gestion des inondations

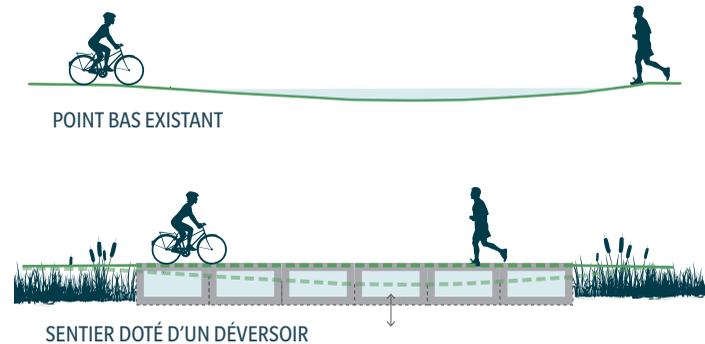
Réduire et atténuer les inondations dans le parc afin de gérer les risques auxquels ses écosystèmes, ses propriétés, ses infrastructures et ses services sont exposés.

Éléments à prendre en considération

- Incidence accrue des inondations en raison des changements climatiques.
- Menace pour la gestion des eaux pluviales et l'hydrologie.
- Augmentation de l'érosion des berges.
- Inaccessibilité des sentiers pendant les inondations.

Énoncés de politiques

- Fonder la planification et la mise en œuvre du projet sur une norme de fréquence d'inondations d'une fois tous les 350 ans.
- Travailler en partenariat avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau pour entreprendre la gestion et l'analyse de la plaine inondable pour tous les nouveaux projets à l'intérieur du parc.
- Rendre les infrastructures plus résistantes aux inondations grâce à des mesures telles que :
 - conserver la vocation saisonnière du sentier inférieur;
 - déplacer ou élever les sentiers à l'extérieur de la plaine inondable lorsque cela est possible; dans le cas contraire, concevoir les sentiers de façon à ce qu'ils résistent aux inondations;
 - concevoir et réaliser des infrastructures résistantes aux crues et aux courants;
 - prévoir les événements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les sentiers.



4.1.6

4.1.7 Aménagement résilient face au changement climatique

Appliquer une approche cohérente pour la gestion et l'utilisation des espaces verts et des biens bâtis du parc.

Éléments à prendre en considération

- Engagement de la CCN envers la réalisation d'une région de la capitale nationale respectueuse de l'environnement et résiliente face au changement climatique.
- Concevoir et planifier les initiatives liées au parc de façon souple et novatrice afin qu'elles soient adaptées aux répercussions du changement climatique, notamment :
 - l'élévation des crues;
 - l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des tempêtes;
 - l'augmentation des températures;
 - l'évolution de la composition et de la répartition de la végétation.

Énoncés de politiques

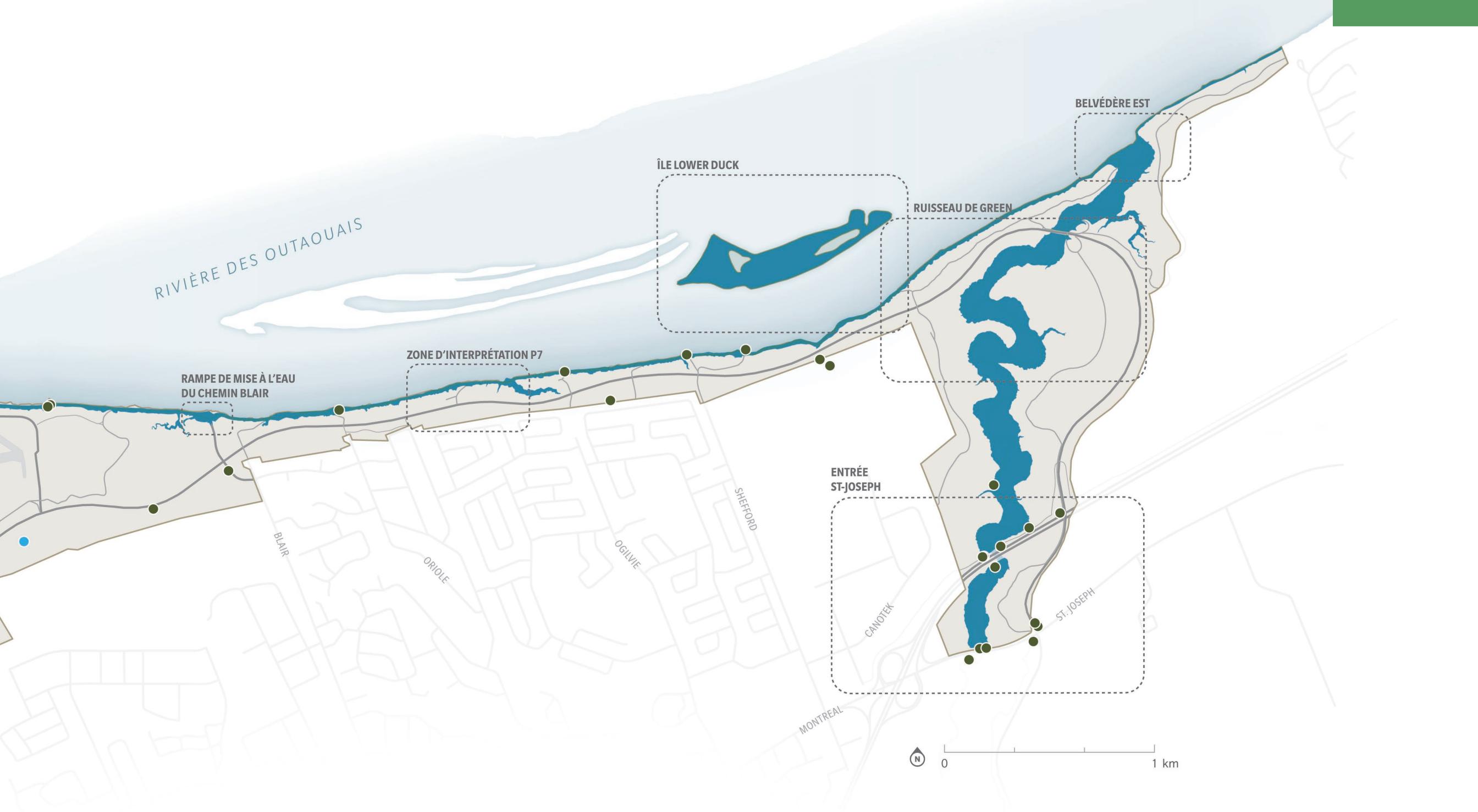
- 1 Protéger et promouvoir un parc sain grâce à des initiatives de lutte contre le changement climatique, comme la protection et la création de puits de carbone et la conception de nouveaux projets pour accroître la résilience face au changement climatique.
- 2 Améliorer les possibilités de pratiquer la mobilité active tout au long de l'année, notamment par les mesures suivantes :
 - améliorer les liens entre les sentiers;
 - retirer les sentiers exposés à la plaine inondable ou modifier leur tracé;
 - concevoir les sentiers de manière à améliorer la résilience face au changement climatique;
 - appuyer l'aménagement de pistes de ski de fond et de raquette;
 - assurer un entretien à longueur d'année.
- 3 Aménager les sites de manière à prévoir les risques liés aux événements climatiques graves et aux conditions changeantes.
- 4 Encourager l'utilisation d'infrastructures vertes pour gérer les processus naturels du parc.
- 5 Encourager l'aménagement d'un plus grand nombre de sites propices aux pollinisateurs, de prés humides et de zones boisées.
- 6 Mettre l'accent sur une utilisation plus intensive du parc aux pôles offrant un accès à l'eau et à certains points d'accès à l'eau.



Hydrologie

- Plaine inondable – niveau de 100 ans
- Sortie d'eaux pluviales
- Installations de gestion des eaux pluviales
- Pôles



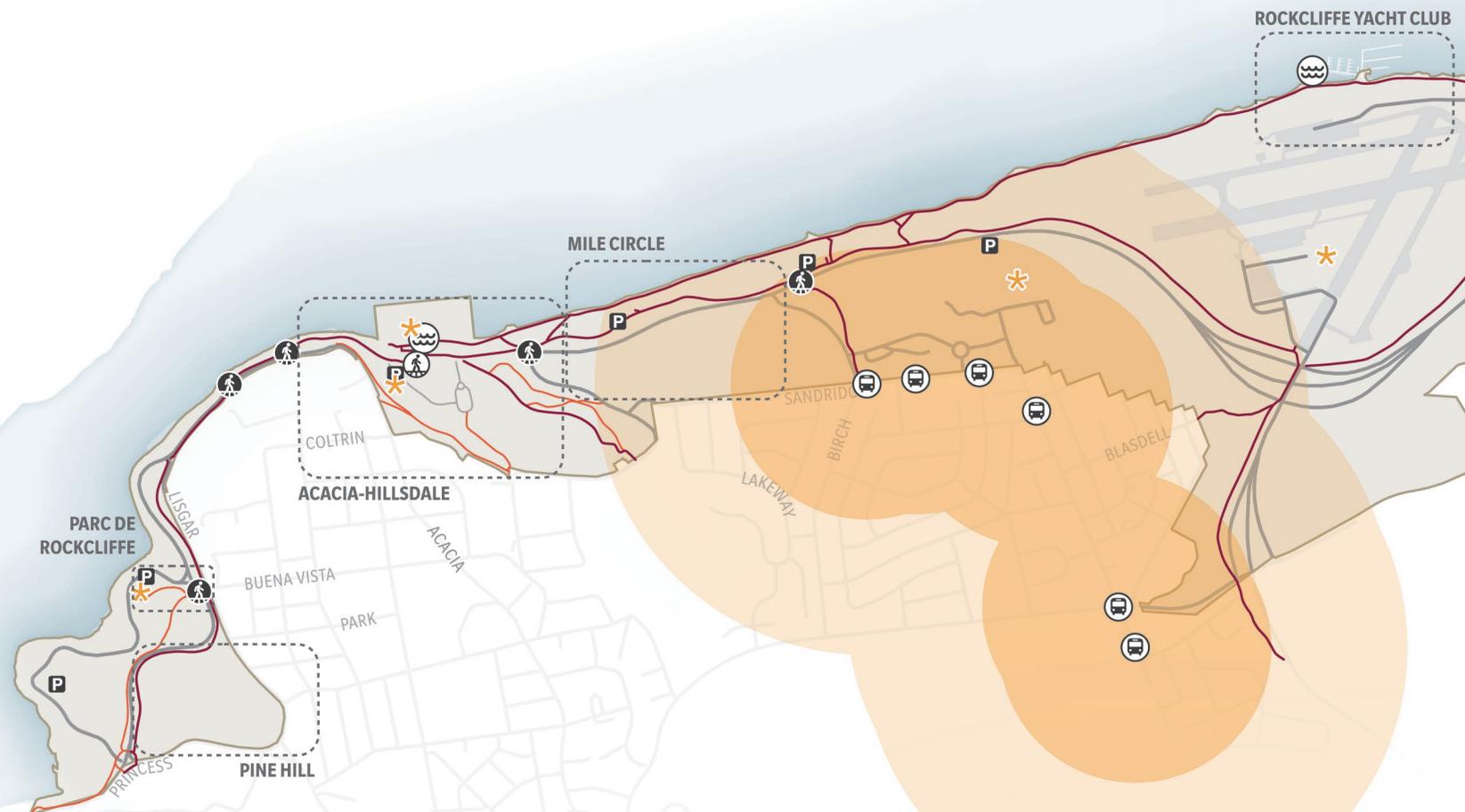


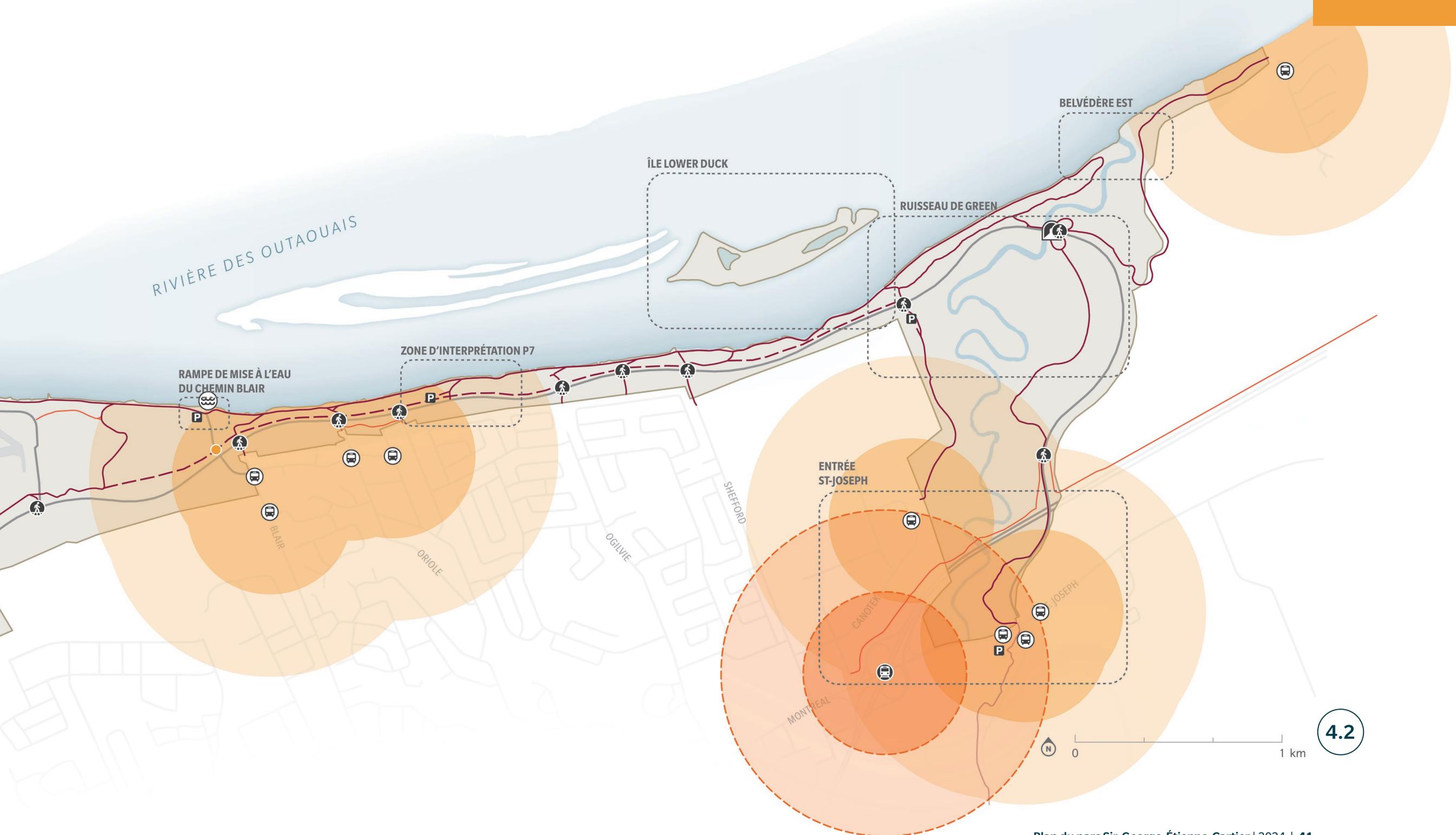


4.2 Accès et connectivité

Favoriser un accès sécuritaire et continu au parc et à l'intérieur de celui-ci, y compris la rivière, en garantissant un accès équitable par divers modes de mobilité.

- | | | |
|--|--|-----------------------------------|
| Attractions | Arrêts d'autobus | Pont de transport actif – projeté |
| Sentiers à usages multiples – existants | 400 m (5 min à pied) de l'arrêt d'autobus | Passage souterrain |
| Sentiers à usages multiples – projetés | 800 m (10 min à pied) de l'arrêt d'autobus | Accès public à l'eau |
| Sentiers secondaires | Station de l'O-Train de Montréal (en service en 2025) | Stationnement |
| Passage à niveau avec feux de signalisation – existants | 400 m (5 min à pied) de la station de l'O-Train de Montréal | Pôles |
| Passage à niveau avec feux de signalisation – potentiels | 800 m (10 min à pied) de la station de l'O-Train de Montréal | |





4.2

4.2.1 Promenade

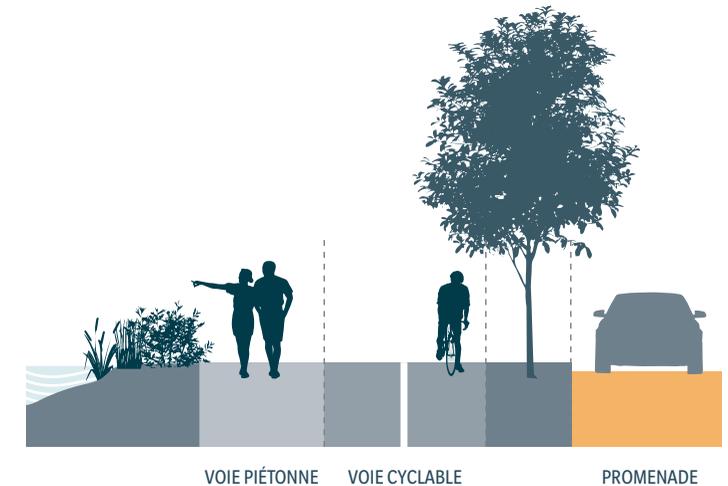
La promenade favorisera les moyens de transport durables, permettant un accès équitable et sécuritaire au parc et à l'intérieur de celui-ci, ainsi qu'au secteur riverain, tout en conservant son caractère distinctif.

Éléments à prendre en considération

- Il est prévu que la promenade soit utilisée comme une voie de circulation.
- Les véhicules roulent à des vitesses excessives. Cette situation est plus fréquente le long de la promenade, à l'est de la promenade de l'Aviation.
- La vitesse élevée des véhicules crée des conditions inconfortables et moins sécuritaires pour les cyclistes sur route.
- L'environnement piétonnier est inhospitalier aux grandes intersections comme la promenade et le boulevard Saint-Joseph.
- L'accès au parc et à ses équipements n'est ni durable ni équitable.
- La promenade empêche les gens d'accéder aux espaces verts, au réseau de sentiers et aux aménagements construits du secteur riverain.
- L'emplacement de la promenade près du bord de la rivière réduit la quantité d'espace naturel accessible au public à proximité de la rivière des Outaouais.
- La végétation adjacente à la berge est devenue envahissante.

Énoncés de politiques

- 1 Faire passer l'usage de la promenade d'une voie de circulation pour véhicules à une voie d'accès intermodale au parc riverain.
- 2 Préserver et améliorer, dans la mesure du possible, l'expérience de découverte de la promenade, pour tous les modes de déplacement, en proposant des points d'entrée uniques, des vues dynamiques sur la rivière, des points de vue sur des sites emblématiques et des paysages variés.
- 3 Améliorer l'expérience des usagères et usagers du parc en atténuant l'effet de barrière de la promenade grâce à des mesures telles que :
 - l'amélioration du confort et de la sécurité des usagères et usagers actifs aux principaux passages piétonniers et aux principaux pôles d'activité;
 - des mesures de ralentissement de la circulation;
 - la modification de l'alignement de la promenade.
- 4 Explorer des façons d'améliorer le confort et la sécurité de toutes les installations de cyclisme sur route à titre de mesure provisoire pour la mise en place d'installations séparées destinées aux usagères et usagers actifs.
- 5 Élargir les espaces publics sur les berges et augmenter les zones pouvant être aménagées en explorant d'autres aménagements et des tracés différents pour la promenade, notamment en adoptant de nouveaux tracés curvilinéaires.
- 6 Permettre la modification de la promenade, comme une modification du tracé, pour accueillir de nouveaux projets, conformément aux directives d'aménagement figurant dans les nouvelles lignes directrices sur l'aménagement et la conception des promenades.



4.2.1

- 7 Explorer de nouveaux moyens de favoriser l'accès équitable et durable au parc, comme la mise en place d'un service de navette ou de transport en commun, en collaboration avec d'autres organismes.
- 8 Explorer des améliorations aux programmes de mobilité active qui pourraient comprendre la fermeture d'un tronçon de la promenade pour les usagères et usagers actifs ainsi que des services de navette ou de transport en commun de soutien.
- 9 Établir une limite de vitesse affichée de 50 km/h et mettre en œuvre des modifications à la conception de la route, comme il est recommandé dans les lignes directrices sur l'aménagement et la conception des promenades, afin d'appuyer le respect de la vitesse affichée.

4.2.2 Sentiers

Dans la mesure du possible, les sentiers du parc seront sécuritaires, accessibles à toutes et tous, reliés entre eux, utilisables en toutes saisons et permettront à l'ensemble des usagères et usagers actifs de découvrir le parc.

Éléments à prendre en considération

- Des conflits peuvent survenir entre les types et niveaux de compétences des usagères et usagers sur les sentiers polyvalents.
- Certains tronçons de sentiers riverains peuvent faire l'objet d'inondations saisonnières.
- Le tronçon du sentier entre l'avenue Acacia et le belvédère du parc de Rockcliffe change de côté, passant du nord au sud, et des tronçons sont étroits.
- La discontinuité du sentier supérieur entre P27, à l'est, et le chemin Marina, à l'ouest, signifie que certains cyclistes empruntent la promenade pour poursuivre leur trajet.
- L'accès par rampe du stationnement au Rockcliffe Yacht Club n'est pas accessible (pente supérieure à 5 %).
- Aucun endroit pour s'asseoir n'est prévu le long des sentiers du parc.
- Le parc ne dispose d'aucun passage piétonnier désigné le long de la promenade.
- Il n'y a pas de lien sécuritaire et agréable :
 - entre le sentier du côté nord et les collectivités au sud de la promenade;
 - le long du sentier de la rivière des Outaouais qui traverse le ruisseau de Green;
 - de l'autre côté du boulevard Saint-Joseph;
 - entre la promenade Sussex et le belvédère du parc de Rockcliffe.

Énoncés de politiques

- 1 Améliorer le réseau de sentiers pour créer une résilience climatique.
- 2 Veiller à ce que toutes les installations destinées aux piétonnes et piétons et aux cyclistes respectent les normes de conception minimales énoncées dans le Plan stratégique du Sentier de la capitale.
- 3 Assurer l'existence à long terme du Sentier de la capitale en tant qu'« itinéraire de découverte » en maintenant des normes élevées en matière d'architecture paysagère, en préservant les points de vue clés et dynamiques et en conservant un lien avec les éléments patrimoniaux et culturels le long du corridor.
- 4 Améliorer la connectivité et chercher à offrir un sentier riverain continu dans le parc.
- 5 Réduire au minimum les zones de conflit sur le sentier au moyen de mesures qui pourraient comprendre l'élargissement ou la division de sentiers.
- 6 Améliorer l'accessibilité universelle des sentiers et le long de ceux-ci, dans la mesure du possible, et de tous les sentiers menant aux pôles d'activités ou aux installations.



4.2.2

- 7 Concevoir et mettre en œuvre sur la promenade des passages piétonniers qui sont sécuritaires, accessibles et agréables pour tout le monde à tous les pôles d'activités, aux points de passage les plus fréquentés de la promenade et aux parcs de stationnement actuels et futurs de la rive sud. S'assurer que la conception de l'infrastructure des passages piétonniers est de grande qualité et qu'elle soutient la nature distincte de la promenade.
- 8 Favoriser l'utilisation hivernale du réseau de sentiers pour des activités non motorisées (p. ex. raquettes, ski de fond, vélo d'hiver).
- 9 Appuyer la poursuite de l'étude de diverses formes de micromobilité sur les sentiers de la CCN.
- 10 Établir des partenariats avec des organismes locaux pour entretenir le réseau de sentiers d'hiver, par exemple en damant les pistes de ski de fond et en balisant les pistes de raquette.
- 11 Concevoir des tronçons de sentier en fonction du caractère patrimonial de la zone environnante.



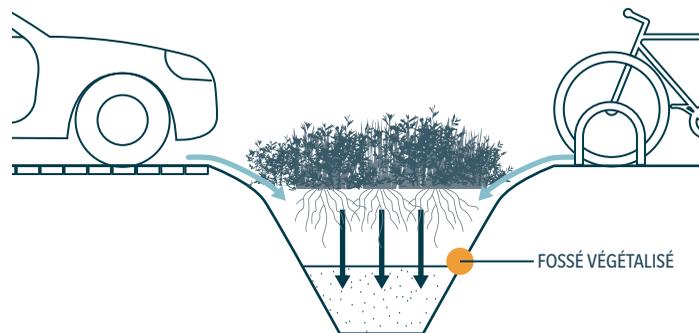
Sentiers qui passent au niveau supérieur et inférieur à l'est de la Maison riveraine de la CCN

4.2.3 Stationnement

Le stationnement sera planifié et géré afin de soutenir les activités récréatives de la manière la moins intrusive et la plus respectueuse de l'environnement, et sera situé à des endroits qui améliorent les possibilités de programmation du secteur riverain.

Éléments à prendre en considération

- Il y a un déséquilibre entre une forte demande de voitures et une offre de stationnement limitée au belvédère du parc de Rockcliffe et à la Maison riveraine de la CCN.
- Il n'y a pas assez de stationnements pour les vélos dans les aires d'agrément ou les installations et les parcs de stationnement.
- Le stationnement est situé du côté nord de la promenade, occupant ainsi un espace riverain précieux qui pourrait être utilisé pour satisfaire le public.
- L'infrastructure de stationnement actuelle est imperméable et contribue à l'effet d'îlot de chaleur.



4.2.3

Énoncés de politiques

- 1 Améliorer l'accès à la rivière et accroître les possibilités de programmes riverains en veillant à ce que toutes les installations de stationnement nouvelles ou déplacées se trouvent du côté sud de la promenade, si les études pertinentes le jugent approprié.
- 2 Concevoir des aires de stationnement nouvelles ou remises en état pour y intégrer des infrastructures respectueuses de l'environnement (c.-à-d. des fossés végétalisés) ainsi que des aménagements paysagers adjacents adaptés au contexte.
- 3 Aménager un stationnement pour vélos, abrité au besoin, aux pôles d'activités et dans toutes les aires de stationnement.
- 4 Réduire au minimum l'impact visuel et physique des infrastructures de stationnement dans le parc et les environs grâce à l'aménagement paysager.
- 5 Intégrer en toute sécurité les parcs de stationnement au réseau de sentiers environnant.
- 6 Accorder la priorité aux usagères et usagers actifs sur le sentier lorsque ce dernier traverse l'entrée d'un parc de stationnement.
- 7 Intégrer une accessibilité universelle dans la conception des parcs de stationnement et dans les liens aux installations et au réseau de sentiers adjacents.
- 8 Fournir des équipements comme des tables de pique-nique et des poubelles dans les aires de stationnement autonomes, et augmenter l'aménagement paysager à ces endroits pour améliorer l'expérience des visiteurs.
- 9 Réduire au minimum l'utilisation de sel dans l'entretien hivernal des parcs de stationnement et, dans la mesure du possible, utiliser d'autres matériaux pour empêcher la formation de glace.

4.2.4 Embarcations

L'accès au parc par la rivière des Outaouais sera encouragé et soutenu par des possibilités de connectivité multimodale, et les voies d'accès au parc riverain seront sécuritaires pour l'ensemble des voyageuses et voyageurs.

Éléments à prendre en considération

- Plusieurs marinas et points d'accès pour les embarcations sont situés sur les berges du parc.
- La plupart des installations sont autonomes.



Rampe de mise à l'eau du chemin Blair

Énoncés de politiques

- 1 Encourager et soutenir la mobilité multiple entre les embarcations et les autres moyens de transport durable afin de permettre aux visiteuses et visiteurs qui arrivent sur l'eau d'explorer le parc.
- 2 Réduire les points de conflit entre les usagères et usagers actifs et les véhicules remorquant des bateaux le long des voies d'accès aux marinas et à d'autres installations pour bateaux.
- 3 Réduire au minimum ou atténuer les zones d'interaction lorsqu'il est impossible de les éviter.
- 4 Remarque : d'autres politiques relatives à l'accès à l'eau se trouvent à la section 4.4.6.



4.2.4

4.2.5 Orientation

Un système d'orientation coordonné sera mis au point pour guider les déplacements vers le parc et au sein de celui-ci, assurant des liens intuitifs aux principaux pôles et au réseau de mobilité élargi.

Éléments à prendre en considération

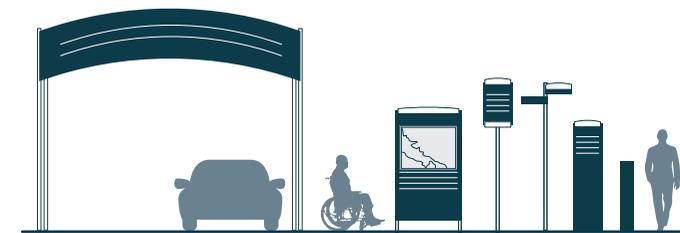
- L'information sur l'orientation est insuffisante pour accéder aux autres installations de la Ville d'Ottawa, notamment la ligne de la Confédération du réseau O-Train.



Signalisation des Rocailles

Énoncés de politiques

- 1 Placer une déclaration de reconnaissance des terres dans le parc, visible et accessible aux visiteuses et visiteurs.
- 2 Élaborer un système d'orientation uniforme proposant des renseignements cohérents aux visiteuses et visiteurs pour les guider vers la promenade et au sein du parc (p. ex. réseau de sentiers, parcs de stationnement, et installations et équipements du parc).
- 3 Employer un vocabulaire graphique cohérent pour tous les éléments d'orientation du parc.
- 4 Établir une convention d'appellation des parcs de stationnement qui indique leur emplacement aux usagères et usagers.
- 5 Assurer la coordination de tous les panneaux d'information et de signalisation conformément au Plan stratégique du Sentier de la capitale et à d'autres documents d'aménagement.
- 6 S'assurer que tous les panneaux d'information et de signalisation sont accessibles à tous.
- 7 Veiller à ce que les panneaux d'information et de signalisation favorisent la mobilité active et multimodale.



4.2.5

4.2.6 Accessibilité

L'accès et la connectivité au parc, et au sein de celui-ci, seront assurés de façon équitable et sécuritaire pour toutes et tous.

Éléments à prendre en considération

- La fluidité du trafic automobile et des liens entre Orléans et le centre-ville contribue à faire de la promenade une voie de circulation très prisée.
- Il n'y a pas de lien direct entre deux tronçons du sentier de la rivière des Outaouais à proximité du ruisseau de Green et de la rivière des Outaouais.
- L'accès aux installations du parc et à ses équipements n'est pas équitable.



Énoncés de politiques

- 1 Poursuivre les fermetures saisonnières de la promenade pour favoriser les activités récréatives par des usagères et usagers actifs et offrir à ces derniers l'expérience unique d'être dans le parc.
- 2 Étudier les possibilités d'offrir des services de navette ou de transport en commun aux usagères et usagers pour qu'ils accèdent aux principaux pôles d'activités et aux principales intersections le long de la promenade.
- 3 Veiller à ce que l'ensemble des sentiers, des voies d'accès aux installations et des passages piétonniers de la promenade soient sécuritaires, agréables et accessibles à toutes et tous.
- 4 Améliorer et accroître les passages piétonniers et les points d'accès contrôlés au parc à partir des collectivités voisines existantes et futures.

4.2.7 Éclairage

Un éclairage adapté au contexte sera installé dans le parc en vue d'établir un équilibre entre la sécurité des usagères et usagers actifs, le bien-être de la faune et la reconnaissance des zones sombres dans les aires naturelles.

Éléments à prendre en considération

- Le long de la promenade à l'est de Hillsdale, l'éclairage est insuffisant aux passages piétonniers de la promenade et aux entrées des parcs de stationnement.

Énoncés de politiques

- 1 S'assurer que tout nouvel éclairage est adapté au contexte et conforme aux directives fournies dans le Plan stratégique du Sentier de la capitale et les Lignes directrices de conception sécuritaire pour les oiseaux, et tenir compte d'éléments comme l'aménagement adapté aux besoins des piétonnes et piétons, le confort et la sécurité des usagères et usagers et l'entretien.
- 2 Veiller à ce que le nouvel éclairage installé aux nouveaux passages piétonniers de la promenade soit adapté aux besoins des piétonnes et piétons et que les niveaux d'éclairage tiennent compte des lignes directrices établies par l'Association des transports du Canada et de la politique énoncée dans le Plan stratégique du Sentier de la capitale.



4.2.7

4.2.8 Entrées

Des entrées, propres au parc, seront aménagées aux principaux points d'accès le long de la promenade et de sentiers et à des points de liaison communautaire, indiquant aux visiteuses et visiteurs qu'ils arrivent au parc.

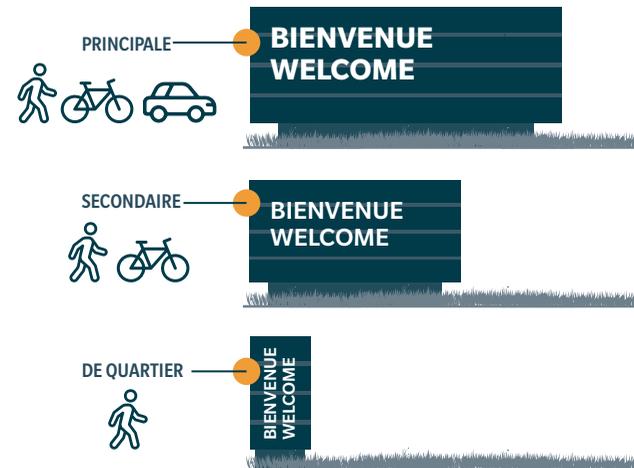
Éléments à prendre en considération

- À l'heure actuelle, aucune entrée, aucun élément ou aucun autre indicateur propre au parc ne signale aux visiteuses et visiteurs qu'ils y entrent.

Énoncés de politiques

- Collaborer avec la Nation algonquine anishinabée et d'autres groupes communautaires pour définir un aménagement ou un thème unique concernant les entrées du parc, en utilisant des matériaux distincts et d'autres éléments de conception.
- Concevoir des caractéristiques d'entrée qui reflètent le caractère de la zone environnante.
- Élaborer une hiérarchie des caractéristiques des entrées (principale, secondaire, de quartier) ou de la signalisation, en respectant le thème défini, pour signaler aux visiteuses et visiteurs qu'ils entrent dans le parc.
- Établir les caractéristiques des entrées importantes et adaptées au contexte aux points d'accès des véhicules au parc.

- Établir les principales caractéristiques des entrées pour les usagères et usagers actifs à différents points d'accès le long du réseau de sentiers, aux pôles d'activités et aux installations clés (ou autres principaux éléments), en dirigeant les piétonnes et piétons et les cyclistes vers des points de passage sécuritaires sur la promenade.



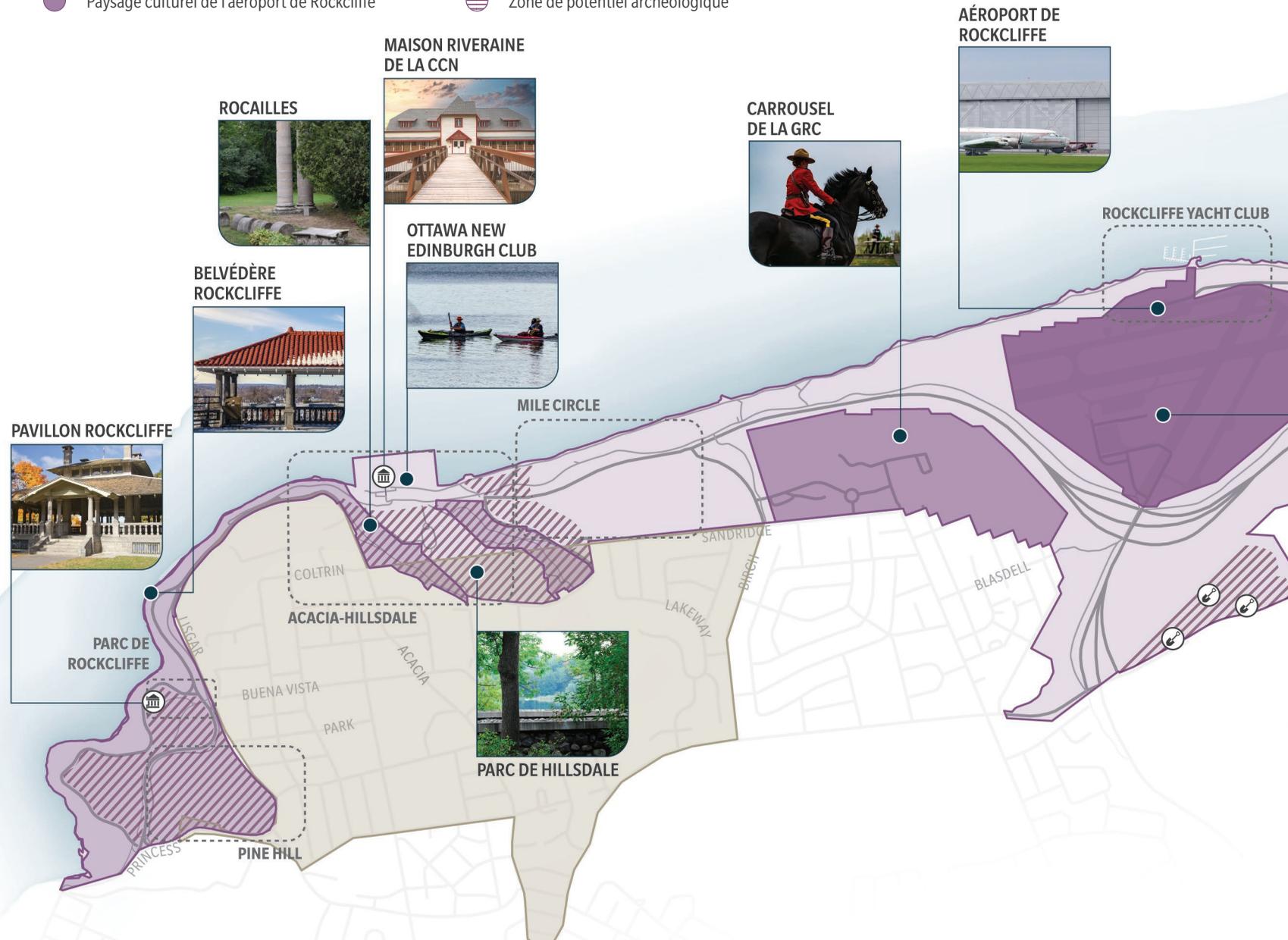
4.2.8



4.3 Culture et patrimoine

Célébrer le patrimoine, la culture et la diversité du corridor riverain.

-  Paysage culturel du parc Sir-George-Étienne-Cartier
-  Paysage culturel du parc de Rockcliffe
-  Paysage culturel de la Division N de la GRC
-  Paysage culturel de l'aéroport de Rockcliffe
-  Édifice fédéral reconnu du patrimoine
-  Site de commémoration
-  Site archéologique
-  Zone de potentiel archéologique
-  Lieu historique national de l'arrondissement historique du parc de Rockcliffe
-  Pôles



MUSÉE DE L'AVIATION ET DE L'ESPACE DU CANADA



RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

BELVÈDÈRE VERS ÎLE LOWER DUCK



ÎLE LOWER DUCK

RUISSEAU DE GREEN

BELVÈDÈRE EST

ZONE D'INTERPRÉTATION P7

RAMPE DE MISE À L'EAU DU CHEMIN BLAIR

ENTRÉE ST-JOSEPH

BLAIR

ORIOLE

OGILVIE

SHEFFORD

CANOTEK

ST-JOSEPH

MONTREAL



0

1 km

4.3

4.3.1 Participation de la Nation algonquine anishinabée

Des récits liés au patrimoine de la Nation algonquine anishinabée seront communiqués de différentes façons, notamment par de l’art public, des événements, des aménagements paysagers, la conception et la présentation d’artéfacts à des endroits appropriés.

Éléments à prendre en considération

- Il faut poursuivre les discussions avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn pour veiller à ce que la culture et le patrimoine algonquins soient respectés en ce qui concerne le parc.

Énoncés de politiques

- 1 Travailler avec la Nation algonquine anishinabée pour promouvoir la culture algonquine régionale dans le parc.
- 2 Les caractéristiques et les pratiques qui intègrent des perspectives autochtones doivent être élaborées en consultation avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn.
- 3 Assurer la participation des Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn et de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg aux activités décrites ci-dessous.
 - Les communautés autochtones devraient avoir la possibilité de déterminer :

- l’intégration des points de vue, des connaissances et des valeurs de la Nation algonquine anishinabée dans l’aménagement, l’interprétation et les expériences éducatives du parc;
- la détermination des endroits et des approches pour communiquer la culture et l’histoire de la Nation algonquine anishinabée dans le parc;
- la poursuite d’initiatives communes entre la CCN et la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn, comme les écoles de terrain environnementales de l’île Kettle.
 - Examiner les possibilités pour les communautés de la Nation algonquine anishinabée à l’intérieur du parc.
 - Les communautés autochtones devraient participer aux discussions concernant l’environnement naturel du parc et la santé des berges.

4.3.2 Lieux patrimoniaux

Les lieux et les récits importants seront conservés et interprétés.

Éléments à prendre en considération

- Les lieux patrimoniaux devraient être protégés et conservés afin de préserver leur importance et leur intégrité à long terme.
- Les visiteuses et visiteurs du parc devraient avoir différentes occasions de découvrir les éléments patrimoniaux du parc.

Énoncés de politiques

- 1 Travailler avec des partenaires pour recenser et préserver le patrimoine bâti dans le parc, en reconnaissant la valeur de toutes les structures construites dans le parc, peu importe leur désignation actuelle.
- 2 Encourager la réutilisation adaptative du patrimoine bâti.
- 3 Promouvoir la découverte et l’interprétation du patrimoine bâti.
- 4 Établir des partenariats avec des collectivités et des groupes locaux afin d’améliorer l’expérience des visiteuses et visiteurs et des usagères et usagers du patrimoine culturel et naturel du parc.
- 5 Promouvoir l’utilisation et la découverte de lieux patrimoniaux existants comme le pavillon Rockcliffe et la Maison riveraine de la CCN.



4.3.2

4.3.3 Ressources archéologiques

Accroître la sensibilisation du public aux ressources archéologiques du parc.

Éléments à prendre en considération

- L'érosion des berges de la rivière des Outaouais menace les ressources archéologiques.
- L'interférence humaine et le vandalisme risquent de détériorer davantage les ressources archéologiques.

Énoncés de politiques

- 1 Collaborer avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn pour veiller à ce que le potentiel archéologique des sites préeuropéens soit à jour.
- 2 Promouvoir les possibilités d'interaction avec le public et de sensibilisation de ce dernier aux sites archéologiques, le cas échéant.
- 3 Assurer la protection et la gestion des ressources archéologiques connues et potentielles en conformité avec les lois et politiques fédérales.
- 4 Pour les zones à potentiel archéologique élevé, veiller à ce que les consultations avec le Programme d'archéologie de la CCN soient strictement conformes au protocole entre la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn et la CCN pour la cogestion des richesses archéologiques.
- 5 Assurer la protection et la gestion des ressources archéologiques connues et potentielles en conformité avec les lois et politiques fédérales.

- 6 Encourager la réalisation de fouilles archéologiques en collaboration avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn et la communauté locale, afin de sensibiliser davantage le public à l'importance de protéger et de gérer les ressources archéologiques.
- 7 Favoriser la considération des découvertes ou des ressources archéologiques dans les futures décisions toponymiques.
- 8 Exiger une évaluation archéologique globale ou une étude d'impact archéologique pour tout projet réalisé dans des zones présentant un potentiel archéologique, le cas échéant.
- 9 Élaborer un plan de gestion pour protéger contre l'érosion et la perte irréversible des sites archéologiques riverains.



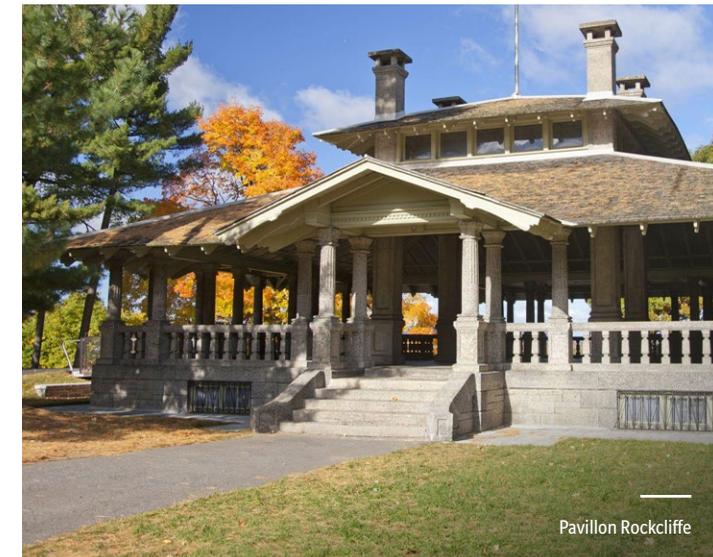
4.3.3

4.3.4 Patrimoine bâti et paysages culturels

Protéger et conserver le patrimoine bâti et les paysages culturels du parc.

Éléments à prendre en considération

- Le parc comprend divers bâtiments et paysages patrimoniaux qui sont importants à l'échelle locale et nationale, et de la capitale.
- De nouvelles interventions doivent être soigneusement planifiées pour respecter les valeurs patrimoniales de ces lieux importants.



Pavillon Rockcliffe

Énoncés de politiques

- 1 Protéger les éléments caractéristiques du parc qui a été déterminé comme l'un des paysages culturels dans l'étude du paysage culturel (2022), notamment les caractéristiques naturelles et topographiques, les vues et les relations visuelles, ainsi que l'environnement pittoresque de la promenade.
- 2 Conserver les valeurs patrimoniales du parc de Rockcliffe, l'un des parcs de la capitale les plus anciens et les plus durables.
- 3 Élaborer un plan de conservation pour le parc de Rockcliffe afin d'aborder la gestion du paysage et des arbres, la conservation des éléments bâtis et les lignes directrices d'aménagement pour les interventions et les vues.
- 4 Conserver le pavillon Rockcliffe (un édifice fédéral du patrimoine) et le belvédère du parc de Rockcliffe en tant qu'éléments caractéristiques du paysage culturel.
- 5 Conserver le paysage des Rocailles et les ruines architecturales du domaine Soper et de la bibliothèque Carnegie d'Ottawa.
- 6 Soumettre au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine de Parcs Canada les interventions qui pourraient avoir une incidence sur la valeur patrimoniale du lieu historique national du parc de Rockcliffe afin d'obtenir les conseils appropriés en matière de conservation du patrimoine (éléments du paysage à l'intérieur du parc qui chevauchent les limites du lieu historique national, lampadaires et clôtures en agrégat, anciens abris ferroviaires et arches, murs de soutènement en pierre, etc.).

- 7 Appuyer la tradition de la Division N de la GRC et de son Carrousel et respecter son importance nationale.
- 8 Comprendre la valeur de l'aéroport de Rockcliffe en partenariat avec le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et le Rockcliffe Flying Club.



Agente de la GRC à cheval au Collège canadien de police

4.3.5 Paysages culturels

Conserver et promouvoir les paysages culturels du parc.

Éléments à prendre en considération

- Il est nécessaire de faire participer les communautés autochtones.
- Il faut faire participer les associations communautaires, la GRC et le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada.
- Des stratégies de conservation sont nécessaires pour chacun des quatre paysages culturels recensés dans l'étude des paysages culturels.
- Il faut élaborer des approches améliorées de l'interprétation des éléments culturels du parc.
- L'évolution des paysages culturels à l'avenir devrait être planifiée.

Énoncés de politiques

- 1 Promouvoir activement, dans le cadre de partenariats, la distinction et la pertinence des éléments du patrimoine culturel qui nous relie à l'histoire complexe et commune du parc.
- 2 Reconnaître les éléments caractéristiques en tant que paysage culturel désigné.
- 3 Améliorer la protection des vues et points d'observation pour mettre en valeur les symboles nationaux, les paysages culturels et d'autres caractéristiques de la capitale.
- 4 Reconnaître les quatre paysages culturels recensés dans la zone d'étude, notamment :



Belvédère de Rockcliffe

- Paysage culturel du parc Sir-George-Étienne-Cartier
- Paysage culturel du parc de Rockcliffe
- Paysage culturel de la Division N de la GRC
- Paysage culturel de l'aéroport de Rockcliffe

5 Créer une stratégie d'interprétation qui pourrait comprendre les thèmes suivants :

- Importance pour les Autochtones
- Peuplement européen – Agriculture et exploitation forestière
- Histoire militaire et de l'aviation
- Transport (p. ex. routes de portage)
- Caractéristiques géologiques et fossiles
- Anciens bâtiments et ruines

6 Soutenir et renforcer les concepts liés à la mise en valeur de la capitale et aux paysages pittoresques.

4.3.6 Monuments commémoratifs

Refléter la diversité canadienne dans les éléments de commémoration qui existent dans le parc.

Éléments à prendre en considération

- Au cours des dernières années, des préoccupations ont été soulevées au sujet des monuments commémoratifs et du processus de désignation relativement à l'intégration et au respect des cultures.
- Les monuments commémoratifs à l'intérieur du parc doivent être adaptés au cadre et à la conception du parc et être conformes aux politiques du présent plan.
- Il peut être difficile de communiquer clairement la raison de l'existence des monuments commémoratifs.

Énoncés de politiques

- 1** Déterminer les sites ayant le potentiel d'accueillir de futurs monuments commémoratifs, en collaboration avec des partenaires comme Patrimoine canadien et Services publics et Approvisionnement Canada.
- 2** Les monuments commémoratifs devraient être installés dans des zones pertinentes aux thèmes géographiques présents dans le parc.
- 3** Faire participer les groupes communautaires, le cas échéant, au processus de planification des nouveaux monuments commémoratifs.

4.3.7 Institutions nationales

Collaborer avec d'autres organismes fédéraux pour veiller à ce que les utilisations nouvelles et existantes soient conformes à la vision du parc.

Éléments à prendre en considération

- La conformité avec le Plan des terrains urbains de la capitale encourage la prise en compte des possibilités de découvrir la culture, l'histoire et les réalisations du Canada.
- Tous les terrains du gouvernement sont désignés comme tels dans le Plan des terrains urbains de la capitale; tout nouveau site nécessiterait une modification de ce plan.



Biplan de l'aéroclub Rockcliffe survolant le parc

- La compatibilité avec deux installations fédérales au sein du parc, le campus de la GRC et le Musée de l’aviation et de l’espace du Canada, devrait être prise en compte dans l’aménagement et la programmation d’activités du parc.
- Le Plan des terrains urbains de la capitale doit être consulté pour les politiques et les définitions pertinentes ou liées aux institutions nationales.

Énoncés de politiques

- 1 Encourager l’accès du public, sa participation et la programmation des activités axée sur les personnes des institutions nationales dans le parc, notamment le Musée de l’aviation et de l’espace du Canada, les écuries de la GRC et le campus adjacent du Conseil national de recherches Canada.
- 2 Collaborer avec les autres institutions fédérales et soutenir leurs mandats.
- 3 Créer des liens physiques accessibles entre les installations fédérales et le public tout en réduisant les fortifications et la sécurité explicite.
- 4 Promouvoir l’utilisation des transports actifs et publics pour les visiteurs et les employés.
- 5 Recenser les terrains de la CCN dans la zone à l’étude pour l’établissement d’éventuelles institutions nationales futures compatibles avec une fonction de la capitale et assurer une intégration adaptée au contexte entre le site et les quartiers voisins.
- 6 Les installations fédérales doivent être aménagées conformément au cadre de planification et aux lignes directrices pertinentes de la CCN.

4.3.8 Interprétation

Trouver différents moyens d’interpréter les éléments du parc qui relient les gens à son histoire.

Éléments à prendre en considération

- Avoir une compréhension claire de ce qui est interprété.
- Établir un lien clair entre l’interprète et l’expérience.
- Reconnaître la possibilité de perceptions contradictoires.
- Le ministère du Patrimoine canadien a le mandat d’interpréter les terres fédérales dans la zone visée par le plan.



4.3.8

Énoncés de politiques

- 1 Chercher à élaborer un plan d’interprétation exhaustif pour la promenade en partenariat avec Patrimoine canadien.
- 2 Discuter avec les communautés autochtones de la représentation et de la présentation des éléments culturels et historiques de la Nation algonquine anishinabée dans le parc.
- 3 Faire participer les principales parties prenantes au plan d’interprétation (p. ex. communauté francophone, sociétés historiques, organismes culturels).
- 4 Les éléments d’interprétation devraient être accessibles à toutes et à tous.
- 5 La stratégie d’interprétation devrait accorder la priorité aux éléments d’importance nationale.
- 6 Mettre en valeur l’histoire importante des loisirs dans le parc.
- 7 Permettre d’éduquer les usagers et usagers sur des sujets comme la durabilité environnementale, le transport actif, l’agriculture et les habitats naturels.
- 8 Collaborer avec Patrimoine canadien pour l’interprétation des caractéristiques environnementales et culturelles qui montrent une variété d’espèces existantes et de fonctions écologiques dans le parc.
- 9 Offrir des possibilités d’apprentissage passif grâce à des éléments d’interprétation, à de nouvelles technologies et à l’exploration du parc.
- 10 Offrir des possibilités d’apprentissage actif grâce à une structure permanente en toutes saisons dans l’est, près du ruisseau de Green.

4.3.9 Partenariats

Continuer d'établir des partenariats pour promouvoir et améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs au sein du parc.

Éléments à prendre en considération

- Les priorités sont variables d'une organisation à l'autre.

Énoncés de politiques

- 1** Collaborer avec les communautés algonquines pour mieux comprendre et intégrer les modes de connaissance, la culture et la langue autochtones.
- 2** Collaborer avec le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et d'autres institutions nationales pour créer des occasions d'apprentissage supplémentaires.
- 3** Collaborer avec Sentinelle Outaouais pour promouvoir la sensibilisation et l'intendance du bassin versant de la rivière des Outaouais.
- 4** Travailler avec les groupes du patrimoine culturel pour créer des possibilités d'éducation et d'interprétation.
- 5** Avoir un accès équitable à des possibilités, à des ressources et à des programmes d'apprentissage différents et pertinents.

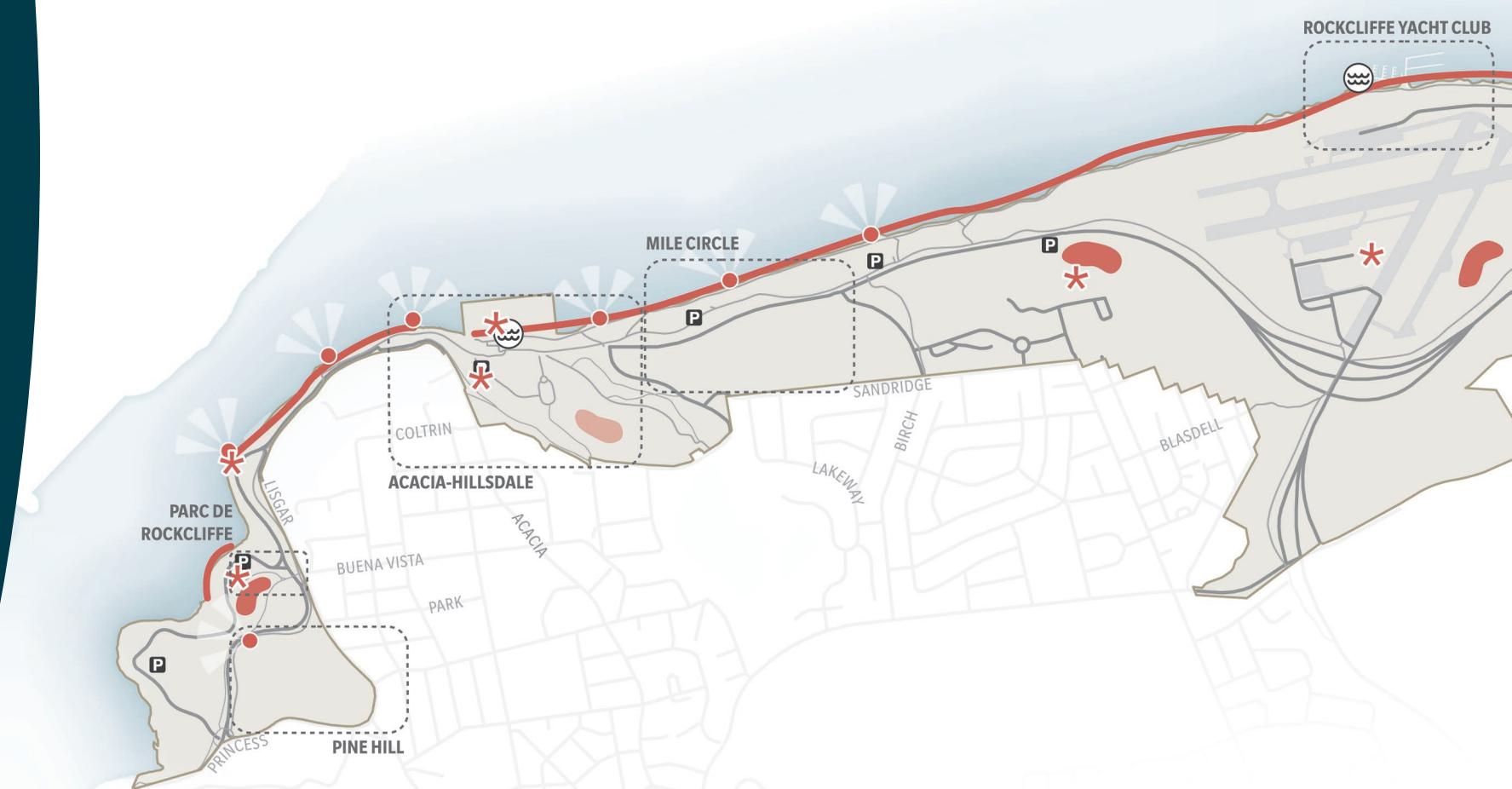


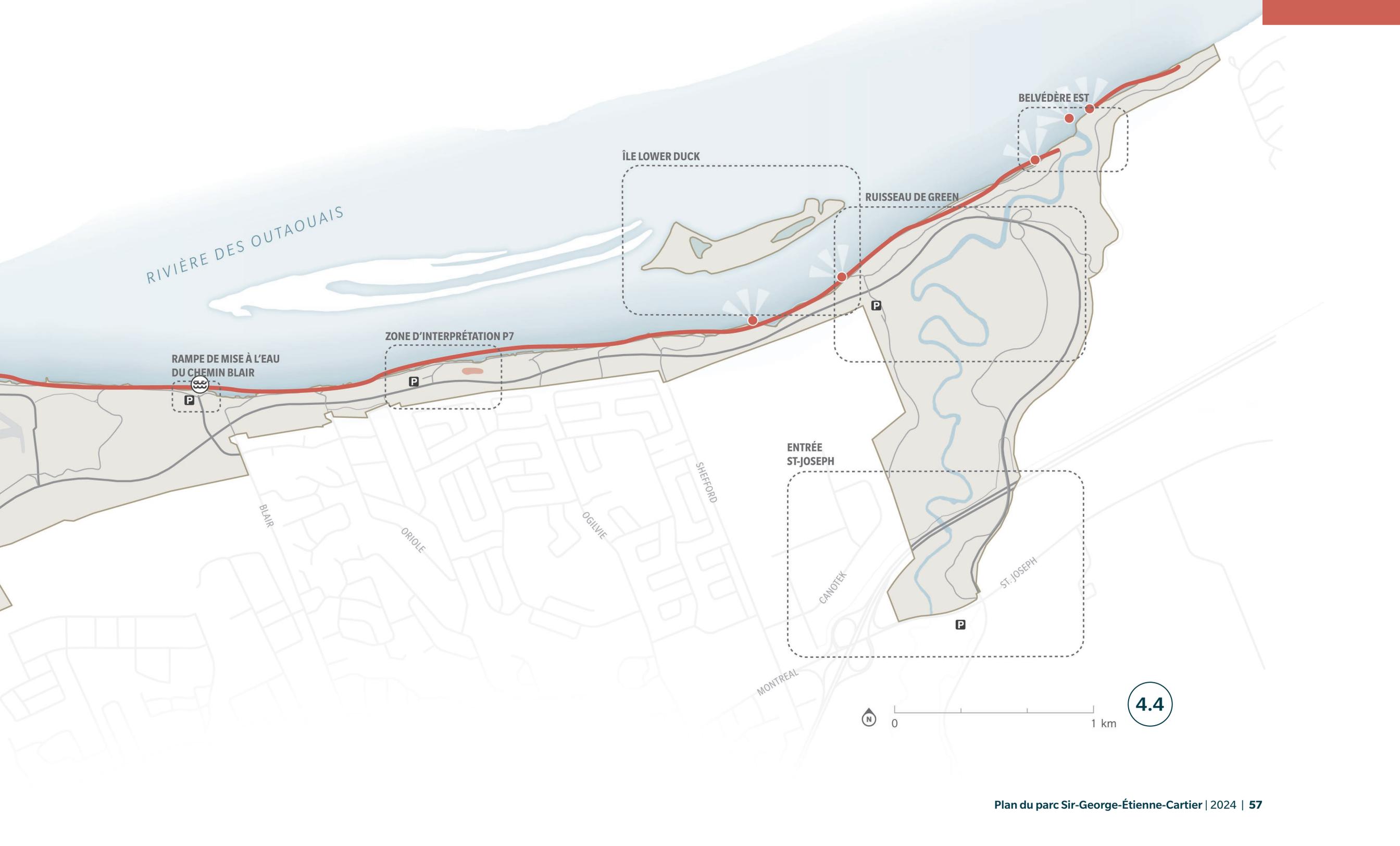


4.4 Expériences

Créer et promouvoir des expériences diversifiées, équilibrées et stimulantes dans le parc.

- * Attractions
- Espace événementiel – événements communautaires
- Espace événementiel – événements régionaux
- 🌊 Accès public à l'eau
- ☀️ Vues
- Panorama
- P Stationnement
- ⬡ Pôles





RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

RAMPE DE MISE À L'EAU
DU CHEMIN BLAIR

ZONE D'INTERPRÉTATION P7

ÎLE LOWER DUCK

RUISSEAU DE GREEN

BELVÈDÈRE EST

ENTRÉE
ST-JOSEPH

BLAIR

ORDE

OGILVIE

SHEFFORD

CANOTEK

ST-JOSEPH

MONTREAL



0

1 km

4.4

4.4.1 Création de lieux d'intérêt

Renforcer les liens entre les gens et les lieux publics.

Éléments à prendre en considération

- Certains secteurs du parc ne présentent pas de sentiment d'appartenance.
- Les activités devraient attirer un large public tout au long de l'année.
- Il faudrait orienter l'expérience des visiteuses et visiteurs de la promenade vers le parc.



4.4.1

Énoncés de politiques

- 1 Recenser les projets qui peuvent être menés à bien rapidement et qui ont des retombées immédiates en améliorant le point de vue des gens sur le site.
- 2 Promouvoir les événements et les activités qui attirent les gens dans le parc.
- 3 Repérer les possibilités d'améliorer les sites par l'aménagement paysager et des équipements comme des zones d'ombre, des endroits pour s'asseoir, des toilettes, des bistros éphémères, des refuges et des endroits pour se réchauffer, et des installations artistiques.
- 4 Chercher des moyens d'encourager la participation du public à l'élaboration de pôles afin de renforcer son sentiment d'appartenance au parc.
- 5 Rechercher une diversité de petites interventions passives qui encouragent le jeu intergénérationnel dans le domaine public grâce à la conception urbaine.

4.4.2 Vues et points d'observation

Améliorer les liens vers la rivière en créant et en préservant des points de vue de grande qualité.

Éléments à prendre en considération

- Les vues de la rivière des Outaouais depuis la promenade sont limitées.
- Historiquement, les vues à l'intérieur du parc ont été orientées vers la rivière. Les vues devraient également être dirigées vers des zones précises du parc en fonction des caractéristiques naturelles.

Énoncés de politiques

- 1 Améliorer les lignes de visibilité clés en encadrant le point d'intérêt et en préservant un bassin visuel ouvert.
- 2 Mettre en œuvre des stratégies de gestion de la végétation pour contrôler la croissance des arbres et de la végétation à des endroits clés afin de fournir des vues sur la rivière des Outaouais.
- 3 Réaliser l'aménagement paysager et la gestion de la végétation de manière à préserver la beauté pittoresque du secteur et à protéger les types de végétation (p. ex. arbres, prairies, champs et espèces végétales non envahissantes).
- 4 Accroître la sensibilisation du public à l'aide de campagne d'éducation pour informer les résidents, les aménageurs et les entreprises de l'importance de préserver les vues de la rivière.



Vue du belvédère de Rockcliffe

- 5 Gérer la végétation comme première étape de l'amélioration des vues dynamiques de la rivière.
- 6 Orienter les vues le long des sentiers dans des zones végétalisées (p. ex. à travers le boisé de la base aérienne et le long du ruisseau de Green).
- 7 Protéger les vues indiquées sur la carte 4.4.
- 8 Créer un belvédère vers la cascade au nord de la promenade au Village des Riverains et le long du ruisseau de Green.

4.4.3 Accessibilité

Vérifier que tout le monde peut accéder aux caractéristiques du parc.

Éléments à prendre en considération

- Certaines caractéristiques du parc ne sont pas accessibles à tous.



4.4.3

- L'accessibilité sociale et économique devrait être envisagée au même titre que l'accessibilité physique.
- Le niveau d'aisance n'est pas uniforme sur les routes de transport actif.

Énoncés de politiques

- 1 Concevoir la mise à disposition d'aides pouvant être utilisées par des personnes ayant des incapacités physiques ou sensorielles.
- 2 Veiller à ce que les destinations nouvelles et existantes soient accessibles à toutes et à tous.
- 3 Accorder la priorité à l'aisance pour les personnes de tous âges et de toutes capacités lors de la conception de nouvelles routes de transport actif.

4.4.4 Possibilités commerciales

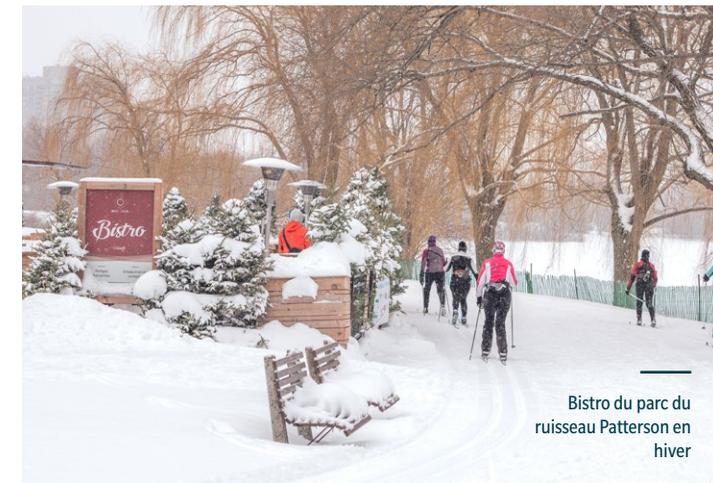
Offrir des possibilités d'activités commerciales qui améliorent l'expérience du parc.

Éléments à prendre en considération

- Il existe une demande de services à certains endroits du parc.
- Il y a des zones où les services municipaux sont limités dans le parc (p. ex. eau, électricité).
- De vastes zones d'importance environnementale sont réparties dans tout le parc.

Énoncés de politiques

- 1 Offrir des installations et des services publics et commerciaux liés au parc à des endroits précis à l'extérieur des zones écosensibles.
- 2 Veiller à ce que les services commerciaux s'harmonisent avec le mandat de la CCN, qui est d'offrir à l'ensemble de la population canadienne une valeur unique dans la région de la capitale nationale.
- 3 Veiller à ce que les services soient accessibles à toutes et à tous et ouverts à l'ensemble des membres du public.
- 4 S'assurer qu'il y a différents usages commerciaux reliés au parc.
- 5 Diriger les propositions vers des zones du parc qui offrent suffisamment de services et d'installations pour appuyer l'exploitation.
- 6 Offrir des activités récréatives et des rafraîchissements saisonniers.



Bistro du parc du ruisseau Patterson en hiver

4.4.5 Santé et sécurité

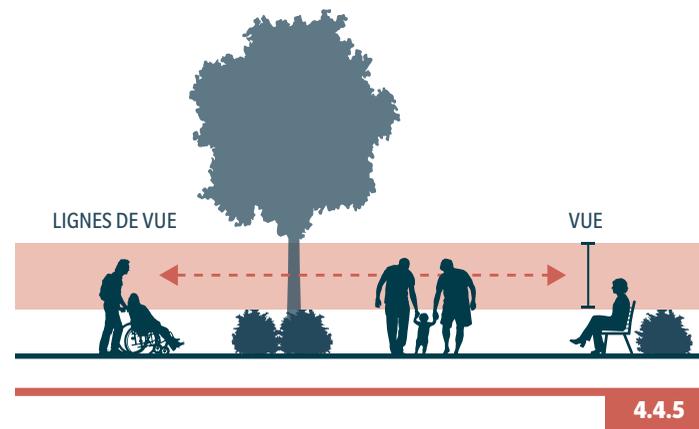
Accorder la priorité à la santé et à la sécurité des personnes dans l'aménagement et l'entretien du parc.

Éléments à prendre en considération

- Une visibilité limitée affecte la perception de la sécurité.
- La végétation peut être nuisible aux visiteuses et visiteurs (p. ex. plantes allergènes, arbres fragilisés, branches d'arbres brisées).

Énoncés de politiques

- 1 Veiller à ce que les sites restent visibles au public et que leur accès ne soit pas entravé.
- 2 Améliorer les possibilités de surveillance naturelle.
- 3 Fournir un meilleur éclairage le long des tronçons du sentier (pas dans la Ceinture de verdure) et aux pôles.
- 4 Élaborer une politique pour éliminer les plantes allergènes ou d'autres plantes dangereuses, le cas échéant.

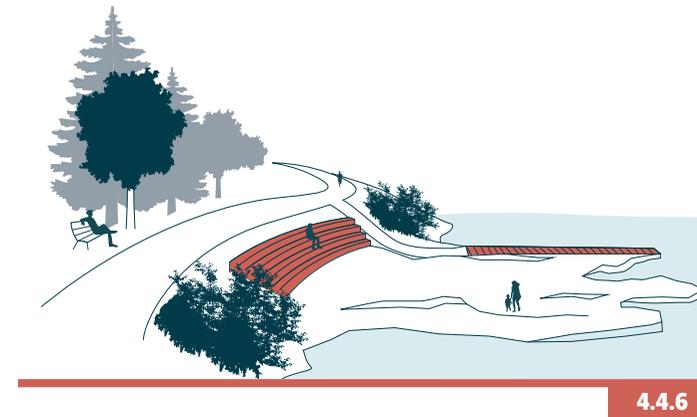


4.4.6 Accès à l'eau

Fournir un accès direct à la rivière et y diriger les gens grâce à l'aménagement du parc.

Éléments à prendre en considération

- Il n'y a pas d'orientation vers les points d'accès à l'eau.
- Peu d'endroits favorisent l'accès direct à l'eau.
- Il est essentiel d'équilibrer l'accès à l'eau et les activités récréatives avec la protection de l'environnement.
- Une berge naturalisée devrait être priorisée, à l'aide d'éléments minéraux ciblés (comme des murs de soutènement) à des endroits clés.
- Il peut y avoir des perturbations de l'accès à l'eau en raison de projets de construction nécessaires ou d'événements climatiques ou météorologiques.



Énoncés de politiques

- 1 Soutenir d'autres points d'accès direct à la rivière, si le contexte le permet.
- 2 Accorder la priorité aux systèmes d'orientation qui dirigent les gens vers l'eau.
- 3 Relier les gens à la rivière en utilisant des trottoirs de bois accessibles et en animant les points d'accès à l'eau.
- 4 S'assurer que les installations de mise à l'eau des bateaux sont dotées de postes de nettoyage pour protéger les écosystèmes locaux.
- 5 Intégrer des approches de bio-ingénierie douce dans l'aménagement de points d'accès à l'eau pour empêcher la formation d'angles escarpés avec la rivière.
- 6 Concevoir tous les nouveaux points d'accès à l'eau en fonction du transport durable.
- 7 S'assurer que toute perturbation de l'accès à l'eau est communiquée au public et que les mesures d'atténuation appropriées sont mises en œuvre.

4.4.7 Loisirs

Fournir et améliorer une grande variété d'installations récréatives dans l'ensemble du parc.

Éléments à prendre en considération

- Il faut trouver un juste équilibre entre les nombreuses exigences récréatives du parc.
- L'accès au parc doit être assuré toute l'année.

Énoncés de politiques

- 1 Offrir des possibilités récréatives dans les espaces ouverts du parc, notamment des expériences aquatiques, des activités de loisirs et des espaces de rassemblement pour des groupes de tailles variées.



- 2 Soutenir les possibilités récréatives toute l'année pour les usagères et usagers du parc et travailler avec les groupes régionaux pour améliorer ces expériences (p. ex. aménagement de pistes de ski de fond et utilisation des sentiers l'hiver).
- 3 Fournir des équipements appropriés pour soutenir les activités récréatives, notamment des fontaines à boire, des toilettes publiques et des aires de repos stratégiquement situées dans l'ensemble du parc.
- 4 Prévoir des installations libre-service, comme des stations de réparation de vélos et des endroits pour s'asseoir destinés aux skieurs de fond, à proximité des parcs de stationnement et des principaux points d'accès au parc.
- 5 Soutenir les activités récréatives dans l'ensemble du parc qui ont un impact minimal sur les zones écosensibles par l'aménagement.
- 6 Encourager l'accès à la rivière pour les embarcations non motorisées dans des endroits situés à l'extérieur des zones écosensibles où il y a eu une modification officielle de la berge.



4.4.8 Participation

Créer des endroits favorisant la participation en offrant une programmation inclusive qui reflète l'ensemble de la population canadienne.

Éléments à prendre en considération

- La participation doit s'étendre au-delà des environs du parc dans l'ensemble de la région de la capitale nationale et à l'échelle nationale.
- L'ensemble des visiteuses et visiteurs doivent avoir accès au parc et s'y sentir les bienvenus.
- Les installations et les programmes du parc doivent être conçus de manière à représenter les gens qu'ils sont censés servir.

Énoncés de politiques

- 1 Encourager la participation du public à la planification et à l'expérience du parc.
- 2 Consulter des personnes représentant différentes collectivités ayant des expériences et des identités diverses.
- 3 Concevoir des espaces qui accueillent favorablement les diverses collectivités à travers l'art public, les possibilités de programmation et la toponymie.
- 4 Encourager et élaborer des programmes qui reflètent l'ensemble de la population canadienne.

4.4.9 Qualité de l'aménagement

Créer des endroits dynamiques et de grande qualité qui reflètent l'importance de la capitale du Canada.

Éléments à prendre en considération

- Les installations et les équipements du parc doivent respecter des normes élevées représentatives de l'importance du parc.
- L'aménagement devrait mettre en évidence les caractéristiques naturelles du parc et mettre l'accent sur la rivière des Outaouais.

Énoncés de politiques

- 1 Prioriser les solutions d'aménagement qui intègrent des caractéristiques de l'environnement naturel.
- 2 Promouvoir un aménagement de grande qualité pour l'ensemble des bâtiments, des installations et des projets.

4.4.10 Art public

Améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs en présentant plus d'œuvres d'art public dans le parc.

Éléments à prendre en considération

- La préparation d'un programme d'art public doit se faire en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien.
- Des politiques doivent être élaborées pour permettre l'installation et la jouissance des œuvres d'art public de manière appropriée et respectueuse.
- Les défis budgétaires sont un obstacle lorsqu'il s'agit de créer et de préserver l'art public.



4.4.10

Énoncés de politiques

- 1 Travailler avec la Nation algonquine pour intégrer l'art algonquin dans le parc.
- 2 Élaborer un programme d'art public, notamment des programmes de commémoration et d'interprétation qui donneront aux artistes la possibilité d'exposer leurs œuvres le long du corridor de la rivière.
- 3 Trouver des emplacements appropriés pour les structures d'art public basées sur le jeu afin d'offrir des occasions d'animation pour les personnes de tous âges et de toutes capacités.
- 4 S'assurer que les sites d'installation d'art public conviennent aux œuvres d'art.



« When the Rubber Meets the Road » de Gerald Beaulieu, art public aux plaines LeBreton

4.4.11 Sites d'événement

Créer un cadre pour les sites d'événement et l'art public, qui améliore l'expérience des visiteuses et visiteurs et attire plus de gens au parc.

Éléments à prendre en considération

- L'ampleur des événements dans le parc devrait être axée sur les auditorios locaux ou régionaux.
- Les sites d'événement doivent refléter la taille et l'ampleur de l'événement envisagé pour cet emplacement.
- Les sites d'événement devraient être flexibles afin de permettre des utilisations diverses par différentes communautés.
- Les sites d'événement doivent fonctionner de façon durable.

Énoncés de politiques

- 1 Soutenir les petits organismes musicaux et artistiques indépendants en leur permettant d'accéder aux sites de la CCN et de les utiliser.
- 2 Fournir une gamme de sites d'événement de petite à moyenne taille dans le parc.
- 3 Collaborer avec les associations communautaires locales pour assurer la compatibilité des événements avec les quartiers voisins.
- 4 Promouvoir les sites existants, notamment la Maison riveraine de la CCN, comme destinations.
- 5 Tenir les activités non structurées et de haute intensité loin des caractéristiques environnementales et des habitats clés.

- 6 Collaborer avec la Ville d'Ottawa et d'autres parties prenantes afin d'encourager les gens à utiliser le transport actif, les transports en commun et des moyens de transport non motorisés, dans la mesure du possible, pour qu'ils accèdent aux événements.
- 7 S'assurer que les événements sont bien desservis et qu'ils peuvent se tenir avec un impact minimal sur l'environnement naturel.
- 8 Examiner les événements proposés individuellement afin de déterminer la capacité maximale, la densité de foule sécuritaire et la pertinence de l'infrastructure.
- 9 Des exceptions peuvent être permises à la discrétion du gestionnaire des terres, si des mesures d'atténuation appropriées sont en place.

5

Plans relatifs au secteur et aux pôles

La présente section regroupe des plans relatifs au secteur qui illustrent la façon dont la culture, les habitats naturels, les loisirs, les qualités panoramiques, les équipements, les services, les installations et les liens piétonniers et cyclables se combinent pour créer un parc. Le concept d'aménagement divise la promenade de 13 kilomètres en 3 secteurs qui s'appuient collectivement sur les orientations stratégiques plus vastes du parc, tout en reposant sur des principes particuliers, adaptés au contexte et aux conditions locales.

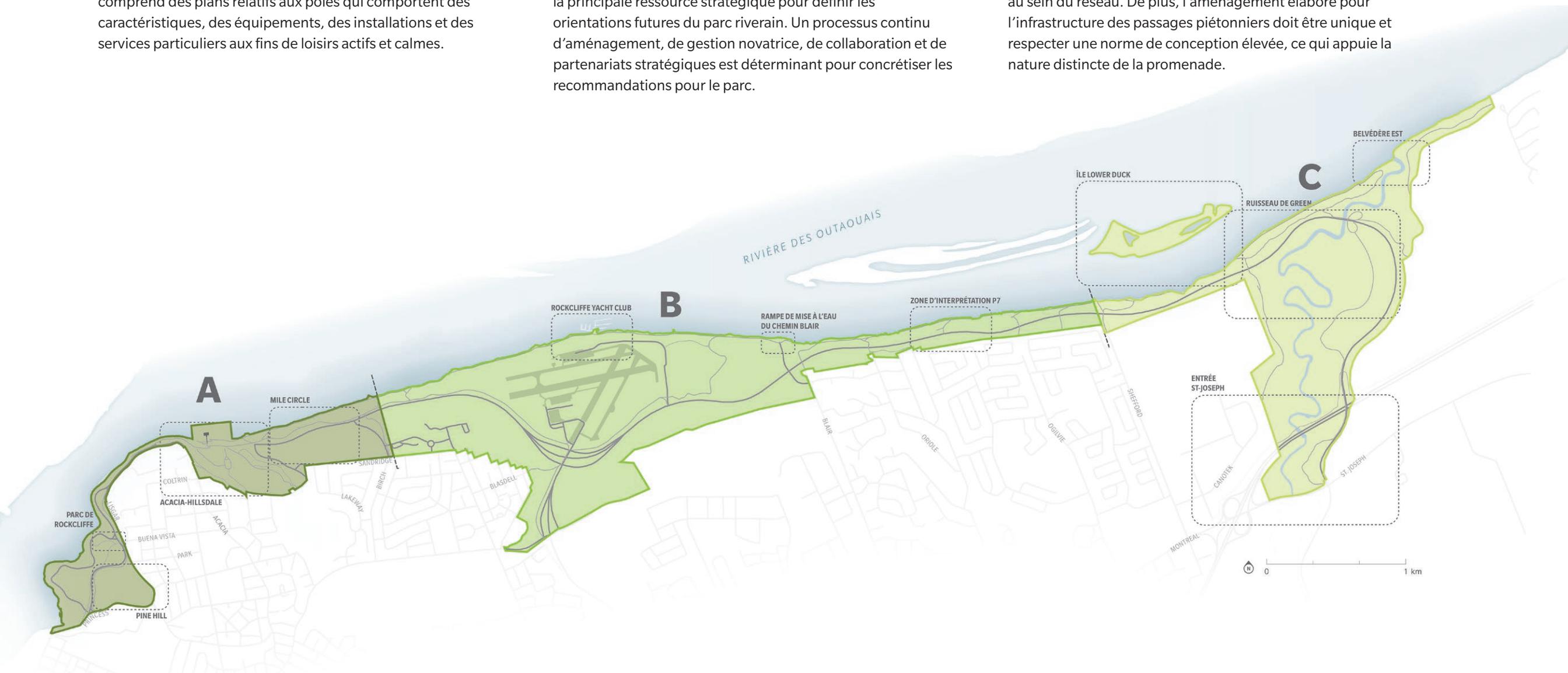


Maison riveraine
de la CCN

Ces secteurs sont des zones du parc qui, grâce à la recherche et à la consultation, se sont révélées distinctes sur le plan de la culture, de la topographie et des différences écologiques, de l'utilisation des terres et des expériences. Chaque secteur comprend des plans relatifs aux pôles qui comportent des caractéristiques, des équipements, des installations et des services particuliers aux fins de loisirs actifs et calmes.

Les plans relatifs au secteur donnent une image visuelle visant à communiquer clairement l'intention du plan et des résultats attendus. Les politiques énoncées au chapitre 3 s'appliquent à l'ensemble du parc. Ces plans constituent la principale ressource stratégique pour définir les orientations futures du parc riverain. Un processus continu d'aménagement, de gestion novatrice, de collaboration et de partenariats stratégiques est déterminant pour concrétiser les recommandations pour le parc.

Dans tous les secteurs du parc, un certain nombre de passages piétonniers à signalisation obligatoire ont été déterminés. Avant la mise en œuvre, ces installations seront examinées pour s'assurer qu'elles sont toujours nécessaires et applicables au sein du réseau. De plus, l'aménagement élaboré pour l'infrastructure des passages piétonniers doit être unique et respecter une norme de conception élevée, ce qui appuie la nature distincte de la promenade.



5.1 Secteur A

Description

Le secteur A correspond à l'extrémité ouest du parc. Rideau Hall et les résidences officielles constituent la porte d'entrée de la zone d'étude dans son ensemble. Le secteur A est la partie la plus urbaine de la zone d'étude. Il comprend des parcs établis et est adjacent à de vieux quartiers établis.

Bon nombre des principaux points d'intérêt de la zone d'étude sont situés dans ce secteur : la Maison riveraine de la CCN, le Rockcliffe Boathouse Restaurant & Marina, le parc de Rockcliffe, le belvédère du parc de Rockcliffe et les Rocailles. De plus, plusieurs arbres patrimoniaux ou « remarquables » sont recensés dans ce secteur.

Situé à l'extrémité ouest du parc, le secteur comporte une topographie unique puisqu'il se trouve sur une haute falaise face à la rivière. Le thème général de ce secteur est axé sur le patrimoine bâti et culturel.



Les Rocailles

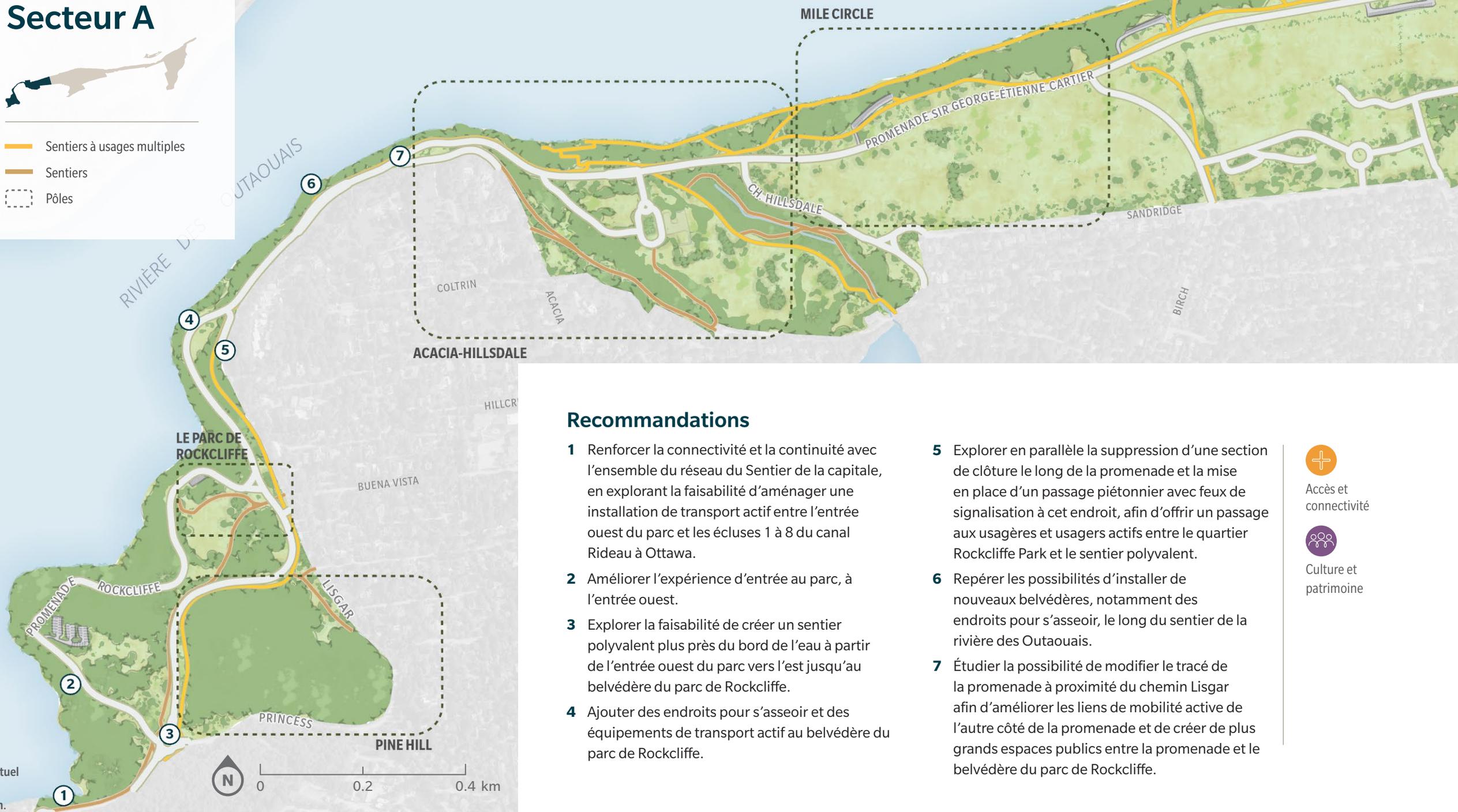


Illustration de la zone
située devant le pavillon
Rockcliffe

Secteur A



- Sentiers à usages multiples
- Sentiers
- Pôles

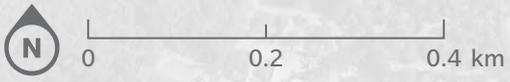


Recommandations

- 1** Renforcer la connectivité et la continuité avec l'ensemble du réseau du Sentier de la capitale, en explorant la faisabilité d'aménager une installation de transport actif entre l'entrée ouest du parc et les écluses 1 à 8 du canal Rideau à Ottawa.
- 2** Améliorer l'expérience d'entrée au parc, à l'entrée ouest.
- 3** Explorer la faisabilité de créer un sentier polyvalent plus près du bord de l'eau à partir de l'entrée ouest du parc vers l'est jusqu'au belvédère du parc de Rockcliffe.
- 4** Ajouter des endroits pour s'asseoir et des équipements de transport actif au belvédère du parc de Rockcliffe.
- 5** Explorer en parallèle la suppression d'une section de clôture le long de la promenade et la mise en place d'un passage piétonnier avec feux de signalisation à cet endroit, afin d'offrir un passage aux usagères et usagers actifs entre le quartier Rockcliffe Park et le sentier polyvalent.
- 6** Repérer les possibilités d'installer de nouveaux belvédères, notamment des endroits pour s'asseoir, le long du sentier de la rivière des Outaouais.
- 7** Étudier la possibilité de modifier le tracé de la promenade à proximité du chemin Lisgar afin d'améliorer les liens de mobilité active de l'autre côté de la promenade et de créer de plus grands espaces publics entre la promenade et le belvédère du parc de Rockcliffe.

- Accès et connectivité
- Culture et patrimoine

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



PROMENADE SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

LISGAR

PRINCESS

Pôle A1



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples
- Sentiers

1 2

3

4

5

6

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



5.1.1 Pôle A1 Pine Hill

Description

Pine Hill est une oasis naturelle, surélevée et arborée, située à proximité du centre-ville d'Ottawa. De nombreux sentiers sillonnent ce secteur. La partie nord-ouest du pôle offre une vue sur la rivière des Outaouais.

Recommandations

- 1 Gérer la végétation existante dans la zone du belvédère afin de préserver et d'offrir une vue sur la rivière des Outaouais.
- 2 Prévoir des endroits pour s'asseoir dans la zone du belvédère.
- 3 Améliorer l'accessibilité des sentiers jusqu'au sommet de la colline.
- 4 Préserver le caractère naturel du secteur tout en valorisant les éléments existants, les sentiers de Pine Hill et la vue sur la rivière des Outaouais, afin d'améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs.
- 5 Limiter l'impact de l'érosion du sol en officialisant une boucle de sentier et en utilisant des plantations, une couverture végétale et des panneaux de signalisation pour inciter à son exploration.
- 6 Fournir des entrées avec des panneaux de signalisation et d'orientation améliorés.

 Accès et connectivité

 Expériences



Pôle A2



-  Sentiers à usages multiples
-  Sentiers
-  Installation



5.1.2

Pôle A2

Parc de Rockcliffe

Description

Le parc de Rockcliffe est un parc de la capitale, établi en 1890 dans la tradition pittoresque. Lorsque le parc de Rockcliffe a été agrandi et géré par la CEO au début des années 1900, il est devenu l'un des parcs les plus importants du réseau de la CEO, et le plus important jusqu'à l'établissement du parc de la Gatineau dans les années 1940. Le lieu a une longue histoire de loisirs et est important pour sa contribution à l'aménagement de l'ancien village de Rockcliffe Park, devenu un lieu historique national. Le pavillon, un édifice fédéral du patrimoine, a été construit en 1917 et continue de servir de point d'intérêt et de refuge pour les visiteuses et visiteurs du parc. Ce secteur est également associé aux réseaux de transport autochtones.

Recommandations

- 1 Conserver les relations visuelles avec les symboles importants de la capitale indiqués à la carte 4.4.
- 2 Préserver le caractère historique et la fonction publique du pavillon Rockcliffe en ce qui a trait à sa désignation d'édifice fédéral du patrimoine et à son patrimoine culturel.
- 3 Conserver le paysage culturel du parc de Rockcliffe, notamment :
 - son environnement naturel, comme les falaises et le calcaire exposé;
 - ses systèmes de circulation pour les promenades et les sentiers polyvalents;
 - le paysage forestier établi et les espaces ouverts;
 - l'utilisation de la topographie et de la végétation pour encadrer les vues et créer une série d'espaces ouverts;
 - la prédominance des matériaux naturels (maçonnerie et bois) sur les éléments bâtis et leur intégration dans le paysage.
- 4 Ajouter des endroits pour s'asseoir qui respectent le caractère du parc de Rockcliffe et encouragent l'utilisation par le public.
- 5 Améliorer l'état de la surface des sentiers dans le parc.
- 6 Installer un passage piétonnier au chemin Buena Vista qui traverse la promenade afin d'améliorer les liens de mobilité active entre le Sentier de la capitale et le pôle du parc de Rockcliffe.

 Accès et connectivité

 Culture et patrimoine

 Expériences



Pôle A3



- Sentiers à usages multiples
- Sentiers



Plan conceptuel pour fins d'illustration.

5.1.3

Pôle A3

Acacia-Hillsdale

Description

Ce secteur est une destination de loisirs depuis plus d'un siècle. La navigation de plaisance, la natation, la marche et la randonnée pédestre sont les activités les plus pratiquées l'été, et l'hiver, ce sont le ski et la raquette. Parmi les points saillants, mentionnons les jardins ornementaux des Rocailles, les terrains de tennis du Ottawa-New Edinburgh Club, le parc Hillsdale et la Maison riveraine de la CCN. La récente revitalisation de la Maison riveraine de la CCN comprenait un accès universel à la rivière des Outaouais et la mise en place d'un passage piétonnier.

Recommandations

- 1 Réhabiliter ou remplacer les murs entourant les Rocailles en respectant l'allure des murs d'origine.
- 2 Conserver les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques de la Maison riveraine de la CCN en ce qui concerne sa désignation d'édifice fédéral du patrimoine.
- 3 En partenariat avec OC Transpo ou d'autres fournisseurs de services, chercher à améliorer l'accès du public à la Maison riveraine de la CCN par des moyens de transport durables.
- 4 Étudier la possibilité de remplacer les installations et les bâtiments actuels du Ottawa-New Edinburgh Tennis Club par une installation consolidée et plus grande qui pourrait également offrir des services et des équipements complémentaires à la Maison riveraine de la CCN, en plus des services et des équipements fournis par le Club.
- 5 Améliorer l'orientation à travers les Rocailles, en fournissant une signalisation vers les équipements avoisinants tout en veillant à ce que les sentiers demeurent visuellement discrets et respectueux de l'environnement.
- 6 Optimiser les activités de la CCN sur place pour tenir compte des nouvelles pressions fonctionnelles.
- 7 Chercher à améliorer la configuration de la route d'accès et à optimiser l'attribution des places de stationnement à l'intérieur de ce site, en veillant à ce que l'aménagement soit souple lorsqu'il n'est pas utilisé par les véhicules.
- 8 Créer un sentier officiel entre le parc Hillsdale et le sentier de la rivière des Outaouais.
- 9 Maintenir et améliorer l'aménagement paysager officiel associé aux Rocailles.



Accès et connectivité



Expériences



Maison riveraine de la CCN



Ruines aux Rocailles



Planche à pagaie

Pôle A4



-  Sentiers à usages multiples projetés
-  Sentiers à usages multiples
-  Sentiers
-  Réserve à l'usage du gouvernement fédéral



Plan conceptuel pour fins d'illustration.



5.1.4

Pôle A4

Mile Circle

Description

Mile Circle tire son nom d'un autodrome en argile du début du XX^e siècle destiné aux voitures tirées par des chevaux et aux premières automobiles. Il s'agissait de l'extrémité est du parc avant l'expansion de la promenade au-delà du Musée de l'aviation dans les années 1980. Cette partie du parc a déjà été un parc national. Actuellement, le site est utilisé pour des loisirs passifs, offrant des sentiers de promenade informels là où autrefois des sentiers équestres faisaient le tour du secteur. Cet espace vert ouvert contribue au paysage pittoresque et panoramique de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier. Il offre 18 hectares d'espaces verts comme zone tampon pour les collectivités adjacentes de Rockcliffe et de Manor Park. Le terrain indiqué comme futur usage fédéral recevra une désignation de site gouvernemental dans le Plan des terrains urbains de la capitale. Il faudrait faire une référence d'orientation stratégique à ce plan.

Recommandation

- 1 Maintenir une zone tampon de végétation au besoin pour protéger les fonctions et les caractéristiques écologiques existantes.
- 2 Étudier les possibilités de créer de meilleurs liens entre les collectivités urbaines et les berges.
- 3 Fournir des services et des équipements aux visiteuses et visiteurs du parc, le cas échéant.
- 4 Officialiser la création d'un jardin propice aux pollinisateurs à la limite nord de Mile Circle.
- 5 Installer un passage piétonnier à l'avenue Birch qui traverse la promenade afin d'améliorer les liens de mobilité active entre le Sentier de la capitale et les quartiers adjacents.



Environnement



Accès et connectivité



Expériences



5.2 Secteur B

Description

Le secteur B commence au chemin Hillsdale à l'est du parc de Rockcliffe et se termine au chemin Shefford, immédiatement à l'ouest du Centre environnemental Robert O. Pickard. Ce secteur comprend la transition de la zone urbaine à l'ouest à la Ceinture de verdure à l'est dans la zone d'étude. Parmi les autres destinations clés, mentionnons la rampe de mise à l'eau du chemin Blair, le Rockcliffe Flying Club et le Rockcliffe Yacht Club. Dans l'ensemble, ce secteur met fortement l'accent sur la culture. Il comporte des terrains institutionnels qui comprennent deux points d'intérêt, soit les écuries de la GRC et le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada. Le secteur B comprend des terrains désignés comme institutions et installations culturelles en vertu du Plan des terrains urbains de la capitale. Ce secteur offre également des possibilités de loisirs passifs avec ses terrains ouverts, ses sentiers et son accès à l'eau. Le sentier inférieur longe l'eau dans ce secteur.

Il est prévu que trois pôles soient aménagés dans cette zone et qu'une intersection soit modifiée et améliorée.



Sentier polyvalent à côté du Musée de l'aviation et de l'espace du Canada



Illustration du rivage à côté de la rampe de mise à l'eau du chemin Blair

Secteur B



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples
- Sentiers
- Institution et installation culturelles
- Pôles



Recommandations

- 1 Concevoir et construire un carrefour giratoire, ou une autre modification d'intersection appropriée, à l'extrémité de la promenade de l'Aviation lorsque l'infrastructure actuelle atteindra la fin de sa durée de vie utile afin de remettre en état les espaces verts, de créer une passerelle visuellement intéressante vers le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et d'améliorer l'expérience des usagers et usagères, notamment en réduisant la vitesse de circulation le long des deux promenades.
- 2 Installer des panneaux de signalisation aux principaux points de liaison du réseau de sentiers pour orienter les usagers et usagères actifs vers les transports en commun (p. ex. sentier de l'Aviation vers la station Cyrville de l'O-Train).
- 3 Appuyer l'aménagement du site pour qu'il soit considéré comme une institution ou une installation culturelle.
- 4 Réaménager la promenade, à l'est de la promenade de l'Aviation, afin de reproduire la section transversale de la promenade, à l'ouest de la promenade de l'Aviation, et de réduire la vitesse des véhicules, ce qui facilitera la mise en œuvre future de passages piétons avec signalisation le long de la promenade.
- 5 Concevoir et installer un passage piétonnier sécuritaire à l'avenue Polaris qui traverse la promenade pour tenir compte de la croissance future du Village des Riverains.
- 6 Créer un sentier polyvalent du côté nord de la promenade à l'est du chemin Marina jusqu'à P27.
Remarque : la deuxième recommandation se trouve également à la section 5.3 du secteur C.



Environnement



Accès et connectivité



Expériences

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



Pôle B1



-  Rampe d'accès proposée
-  Sentiers à usages multiples
-  Limite de propriété



AÉROCLUB DE ROCKCLIFFE

Plan conceptuel pour fins d'illustration.

5.2.1

Pôle B1

Rockcliffe Yacht Club

Description

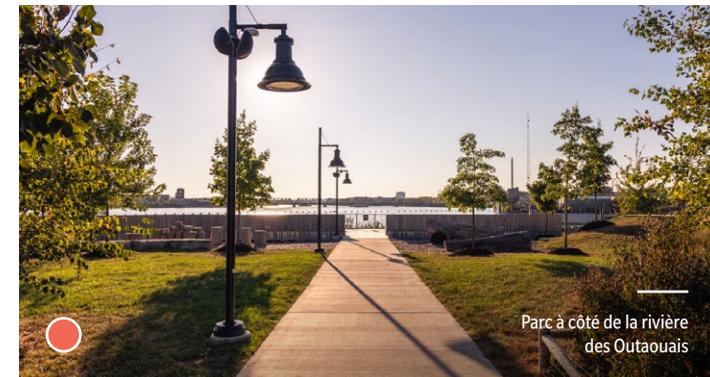
Le pôle du Rockcliffe Yacht Club est situé à l'extrémité du chemin Polaris, derrière le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada. Le site donne accès à la rivière des Outaouais et est actuellement loué à un club de navigation privé sans but lucratif. Compte tenu de la forte pente à cet endroit, la route jusqu'à la rivière des Outaouais n'est pas accessible à tout le monde. La zone permet également d'accéder au Rockcliffe Flying Club qui dispose d'un entrepôt pour bateaux.

Recommandations

- 1 Mettre en place une aire de repos plus officielle avec davantage d'endroits pour s'asseoir et un poste d'eau près de la rivière pour les usagères et usagers du sentier.
- 2 Installer un raccordement piétonnier sinueux reliant la route au sentier de la rivière des Outaouais.
- 3 Travailler avec les locataires du Yacht Club à long terme afin de créer un espace accueillant et fonctionnel pour le club nautique et les membres du public qui souhaitent utiliser le secteur comme aire de repos et d'observation (p. ex. installations publiques, fosse septique, installations d'amarrage publiques et zone de mise à l'eau pour les embarcations non motorisées).
- 4 Travailler avec les titulaires actuels de baux sur les moyens d'offrir un accès piétonnier public à la berge à partir du chemin Marina.

 Accès et connectivité

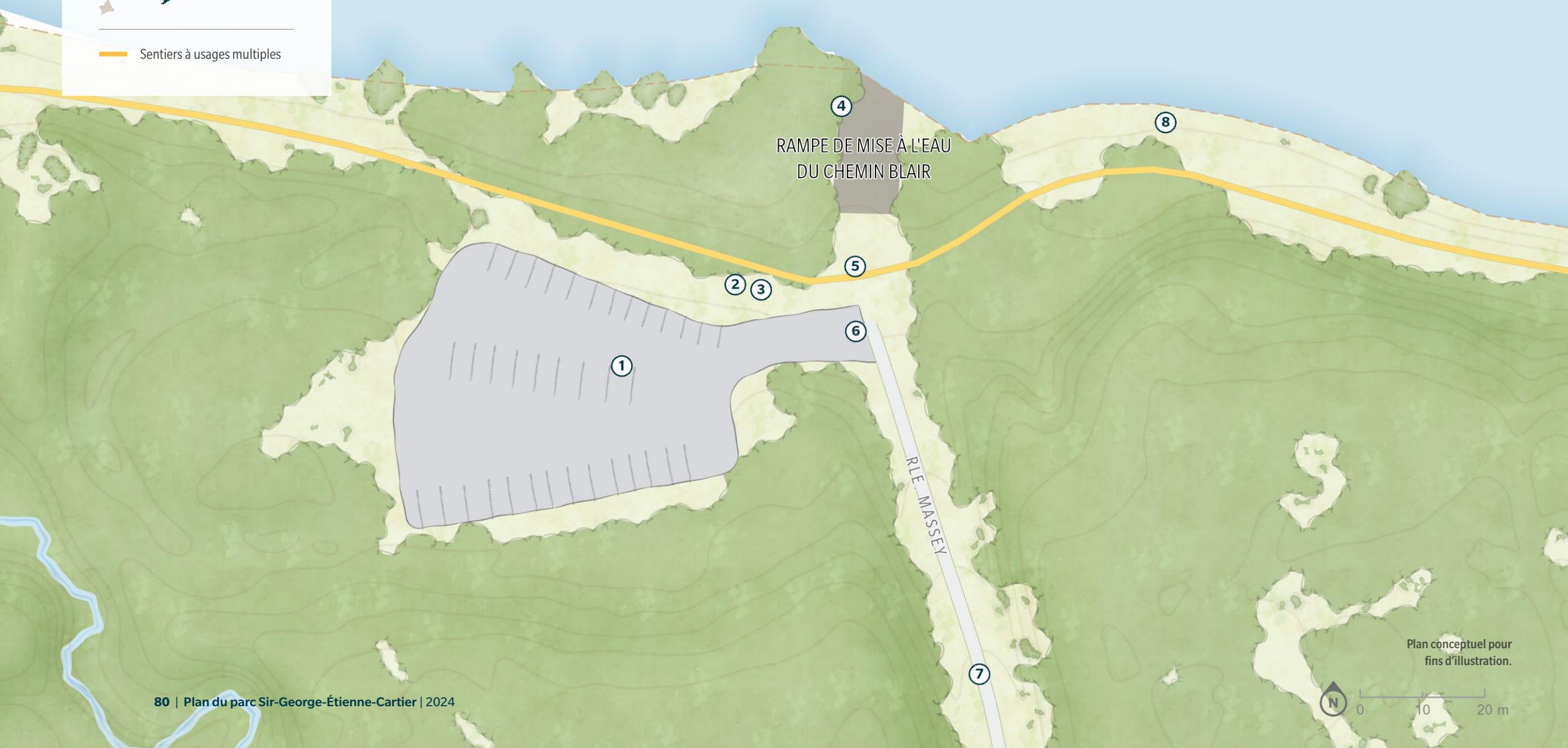
 Expériences



Pôle B2



— Sentiers à usages multiples



RAMPE DE MISE À L'EAU
DU CHEMIN BLAIR

RUE MASSEY

Plan conceptuel pour
fins d'illustration.

5.2.2

Pôle B2

Rampe de mise à l'eau du chemin Blair

Description

La rampe de mise à l'eau du chemin Blair, qui est l'un des trois points d'accès à l'eau au sein du parc, est aussi le point d'accès le plus utilisé. Construite en 1987 et remise en état en 2020, cette destination est très populaire dans le parc (elle accueille environ 700 usagères et usagers récréatifs actifs par jour). Seule rampe de mise à l'eau gratuite à l'est du centre-ville, elle est également très fréquentée par les utilisatrices et utilisateurs d'embarcations motorisées et non motorisées (plus de 30 bateaux en moyenne par jour). Le problème particulier de ce site, c'est qu'il n'est pas directement relié à la promenade; il est par contre relié à la ruelle Massey par le chemin Blair. Ses liens au sein du parc se font par la rivière des Outaouais et le sentier inférieur. Cet endroit magnifique est entouré d'un habitat naturel valorisé, qui est l'habitat le plus important du point de vue environnemental sur les terrains de la CCN. Le grand nombre de visiteurs entraîne une demande de services et d'équipements, une amélioration du stationnement des véhicules et des remorques à bateaux, ainsi qu'une demande d'aliments et de boissons et d'installations de location. À court et à moyen terme, il est recommandé d'améliorer la configuration du stationnement et de construire une structure saisonnière contenant des toilettes pour accompagner tout comptoir de rafraîchissement proposé.

Recommandations

- 1 Améliorer l'aménagement du stationnement et l'accès au site et inclure un stationnement pour les remorques à bateaux.
- 2 Prévoir des toilettes sur place.
- 3 Permettre la vente de rafraîchissements et les occasions commerciales à petite échelle, s'il y a lieu.
- 4 Aménager des installations de mise à l'eau distinctes de manière officielle, notamment en ajoutant un quai pour les embarcations non motorisées.
- 5 Améliorer l'aménagement de l'intersection du Sentier de la capitale pour y inclure une zone à circulation lente afin de diminuer les conflits potentiels avec la fonction de la rampe de mise à l'eau.
- 6 Améliorer la signalisation pour le site, ce qui comprend la rampe de mise à l'eau, afin de clarifier sa fonction à l'intersection entre le sentier et l'accès des véhicules à la rampe de mise à l'eau et les panneaux de limitation de vitesse le long de la ruelle Massey.
- 7 Étudier des façons d'améliorer la circulation à double sens le long de la ruelle Massey.
- 8 Fournir un endroit où s'asseoir approprié et fonctionnel qui respecte les considérations environnementales du site.

 Accès et connectivité

 Expériences



Vue de la rampe de mise à l'eau du chemin Blair



Vue aérienne d'un kayakiste



Stationnement pour les remorques de bateaux (Siegmond)

Pôle B3



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples
- Site d'interprétation potentiel



5.2.3

Pôle B3

Zone d'interprétation P7

Description

Les terres de ce pôle sont envisagées pour l'établissement d'une zone d'interprétation. Cet emplacement est considéré comme un site potentiel pour aménager un parc d'interprétation extérieur, facilitant des activités culturelles, éducatives et récréatives qui mettent en valeur la culture de la francophonie canadienne. Les détails concernant l'aménagement, la fonctionnalité et les limites exactes du parc font toujours l'objet de discussions.

Recommandations

- 1 Fournir des installations appropriées et favorables à la zone d'interprétation culturelle.
- 2 Veiller à établir des liens entre le site, la promenade et le sentier.
- 3 Suivre les normes de la CCN relatives à l'identité visuelle et à l'image de marque pour la signalisation du parc et les supports d'interprétation.
- 4 Limiter les points d'accès au site aux points existants.
- 5 Appuyer l'aménagement du site en lieu d'interprétation culturelle et d'éducation d'importance nationale, en collaboration avec Patrimoine canadien.
- 6 Soutenir la communication du site d'interprétation culturelle auprès d'un large éventail de publics, par l'entremise de pratiques exemplaires, de traditions culturelles, de différents niveaux d'intérêt et de différentes durées de visite.
- 7 S'assurer que l'aménagement du site est compatible avec les habitats terrestres et aquatiques.



Environnement



Culture et patrimoine



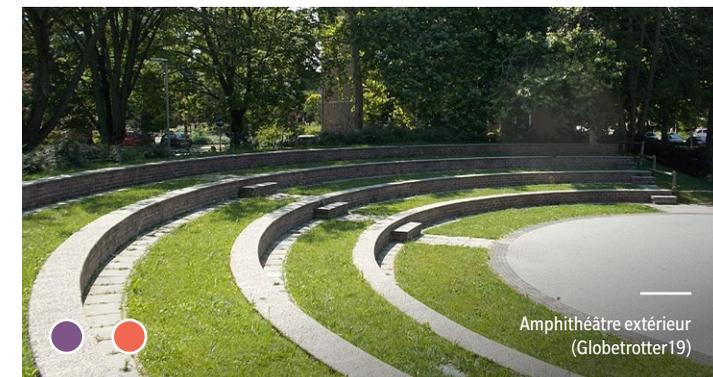
Expériences



Panneaux d'interprétation



Pavillon
(Macpherson)



Amphithéâtre extérieur
(Globetrotter19)

5.3 Secteur C

Description

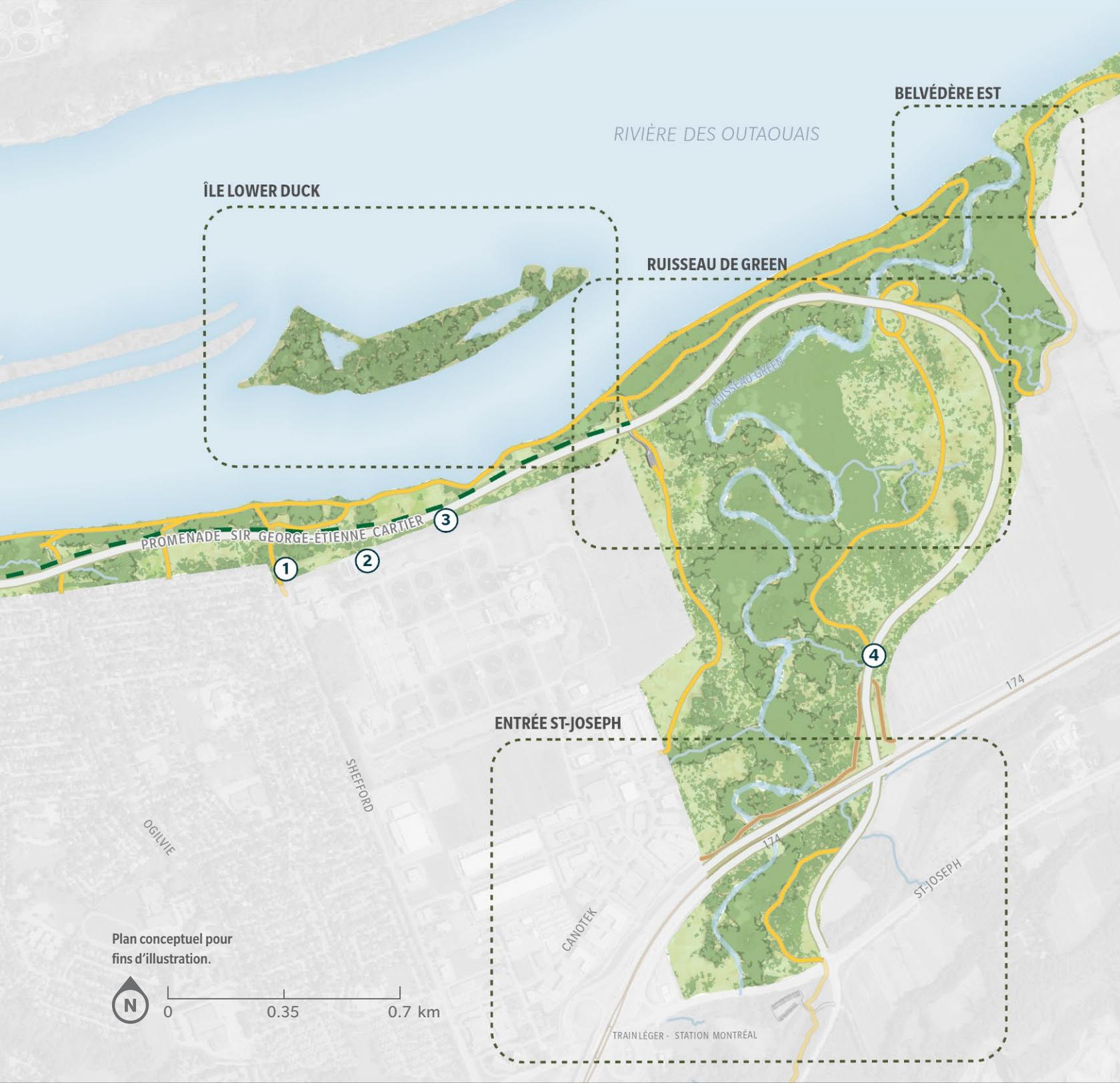
Le secteur C est situé à l'extrémité est du parc et est composé principalement de terrains de la Ceinture de verdure avec une petite partie de terres urbaines et d'espaces verts ouverts. En mettant l'accent sur l'environnement, ce secteur comprend quatre pôles, chacun servant à des fins particulières. Le secteur commence au chemin Shefford et se termine à l'entrée d'Orléans, sur le chemin Voyageur. Il est situé en contexte rural, dont une partie de terres agricoles, à l'est, qui ont été louées à des locataires agricoles par la CCN. Le ruisseau de Green et l'île Lower Duck, situés dans ce secteur, sont des zones écosensibles avec des caractéristiques et des habitats naturels importants pour de nombreuses espèces en péril. Dans ce secteur, la promenade tourne brusquement vers le sud, après avoir traversé le ruisseau de Green, et suit parallèlement ce dernier, tandis que le sentier s'étend vers l'est jusqu'à Orléans. Dans l'ensemble, le principal objectif de ce secteur est la conservation et la protection écologique afin de maintenir le contexte rural de la zone.



Vue de la rivière
des Outaouais



Illustration d'une entrée
du parc du boulevard
Saint-Joseph en hiver



Secteur C

- — Sentiers à usages multiples projetés
- — Sentiers à usages multiples
- — Sentiers
- Pôles

Recommandations

- 1** Installer des panneaux de signalisation aux principaux points de raccordement du réseau de sentiers pour diriger les usagères et usagers actifs vers les transports en commun.
- 2** Réaménager la promenade, à l'est de la promenade de l'Aviation, afin de reproduire la section transversale de la promenade, à l'ouest de la promenade de l'Aviation, et de réduire la vitesse des véhicules, ce qui facilitera la mise en œuvre future de passages piétonniers avec signalisation le long de la promenade.
- 3** Aménager un nouveau sentier polyvalent est-ouest le long du côté nord de la partie est de la promenade, là où le Sentier supérieur de la capitale n'existe pas.
- 4** Améliorer le confort des usagères et usagers actifs le long de la promenade, immédiatement au nord du boulevard Saint-Joseph.

- Environnement
- Accès et connectivité
- Expériences

Plan conceptuel pour fins d'illustration.

Pôle C1



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples

PROMENADE SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

1
P27
2
3
4

5

Plan conceptuel pour fins d'illustration.



5.3.1

Pôle C1

Ruisseau de Green

Description

Ce pôle, situé dans la Ceinture de verdure, est organisé autour du parc de stationnement P27. Conformément à une approche axée sur la nature et l'environnement, le présent plan vise à améliorer l'environnement naturel dans la mesure du possible. Sa mise en œuvre permettra d'étudier les éléments d'interprétation qui établissent des liens entre ce secteur et l'île Lower Duck. En réponse à l'intérêt marqué du public, les possibilités d'éducation en plein air et d'initiatives de conservation seront étudiées, ce qui pourrait nécessiter l'intégration d'une petite structure de soutien. Des améliorations à l'expérience de ski de fond et l'ajout d'un sentier et d'un pont piétonnier au-dessus du ruisseau de Green sont proposés dans le cadre des offres récréatives et des occasions potentielles dans ce secteur. La priorité est de fournir un sentier et un pont piétonnier au-dessus du ruisseau de Green, soit ici ou plus au nord, plus près de l'embouchure du ruisseau de Green dans le pôle C3.

Recommandations

- 1 Réaménager le parc de stationnement pour qu'il puisse accueillir les autobus scolaires.
- 2 Encourager les programmes d'éducation en plein air dans ce pôle.
- 3 Fournir une structure afin de faciliter l'utilisation du pôle comme site d'éducation en plein air et comme brise-vent, aire de repos et endroit pour se réchauffer pour les usagères et usagers des sentiers.
- 4 Fournir des installations adéquates (p. ex. stationnement pour vélos et endroits pour s'asseoir) dans ce pôle.
- 5 Étudier la faisabilité d'un passage piétonnier supplémentaire au-dessus du ruisseau de Green.



Environnement



Accès et connectivité



Expériences



Promenade dans la nature (Graham)



Jardin pollinisateur



Enfants jouant dans la neige

Pôle C2



-  Sentiers à usages multiples projetés
-  Sentiers à usages multiples
-  Promenade de bois proposée



5.3.2

Pôle C2

Belvédère est

Description

Ce pôle comprend le belvédère exceptionnellement pittoresque à l'embouchure du ruisseau de Green jusqu'à la rivière des Outaouais, inaccessible par les véhicules. Notre proposition vise à accroître l'accessibilité et à améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs dans ce magnifique endroit. Le belvédère sera amélioré, notamment par l'ajout de toilettes et éventuellement d'une petite aire de pique-nique. De plus, il est recommandé d'ajouter un trottoir de bois pour permettre un accès à la rivière. Ce site se prête également à l'aménagement d'un pont piétonnier au-dessus du ruisseau de Green afin d'améliorer l'accès au Sentier de la capitale.

Recommandations

- 1 Construire un trottoir de bois accessible à toutes et à tous le long de la rivière, en dehors de la plaine inondable, ainsi qu'un sentier accessible vers le trottoir, conformément aux pratiques exemplaires pour éviter tout impact négatif sur la rivière et les milieux aquatiques.
- 2 Améliorer l'expérience visuelle à ce pôle en fournissant des éléments de confort comme des endroits pour s'asseoir, une aire de pique-nique, des toilettes publiques et un accès au site pour les visiteurs ayant des capacités différentes.
- 3 Protéger et améliorer la vue de la rivière des Outaouais par l'aménagement et la gestion de la végétation.
- 4 Étudier la faisabilité d'un passage polyvalent supplémentaire au-dessus du ruisseau de Green.

 Accès et connectivité

 Expériences



Promenade le long de la rivière des Outaouais



Banc avec vue sur la rivière des Outaouais



Aire de pique-nique

Pôle C3



- Sentiers à usages multiples projetés
- Sentiers à usages multiples
- Sentiers



5.3.3

Pôle C3

Entrée Saint-Joseph

Description

Faisant office de porte d'entrée est et sud du parc, ce pôle est commodément situé à distance de marche de la station du chemin Montréal de l'O-Train, offrant un accès simplifié aux visiteuses et visiteurs venant de plus loin souhaitant faire du vélo, du ski de fond ou tout simplement profiter du parc. Il est proposé que ce pôle devienne la principale porte d'entrée piétonnière du parc à l'extrémité est. Il est suggéré d'installer des panneaux et de créer des lieux piétonniers afin d'améliorer l'expérience des visiteuses et visiteurs. De plus, il est proposé de créer une liaison piétonne pour diriger les gens vers le stationnement P27, le chemin le plus direct vers la rivière.

Recommandations

- 1 Établir un sentier polyvalent offrant un lien direct vers le stationnement P27 en traversant le ruisseau de Green.
- 2 Améliorer l'expérience d'entrée dans le parc en installant des panneaux d'information et des éléments de création de lieux d'intérêt.
- 3 Travailler avec la Ville d'Ottawa pour soutenir les entrées piétonnières et de mobilité active menant au parc qui relie la station du chemin Montréal de l'O-Train.
- 4 Collaborer avec la Ville d'Ottawa pour aménager une intersection protégée au boulevard Saint-Joseph afin de ralentir la circulation automobile et d'améliorer l'expérience des piétonnes et piétons et des cyclistes.

 Accès et connectivité

 Expériences



Pôle C4



— Sentiers à usages multiples



5.3.4

Pôle C4

Île Lower Duck

Description

L'île Lower Duck fait partie du plan du parc visant à établir des politiques de gestion et de protection sous la direction des biologistes de la Ceinture de verdure. C'est un site important pour les oiseaux migrateurs et un habitat pour de nombreuses espèces. Comme aucun changement n'est demandé pour cet emplacement, aucun élément d'aménagement n'est proposé.

Recommandations

- 1 Soutenir les efforts de conservation et de protection de l'habitat naturel.
- 2 Créer des éléments d'interprétation sur la berge du parc pour fournir de l'information au sujet des îles et décourager les gens d'y accéder.



6

Prochaines étapes et mise en œuvre

Le présent chapitre contient des recommandations visant à atteindre le résultat souhaité présenté dans le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. Il recommande des mesures pour la mise en œuvre des initiatives du plan, qui sont non seulement conformes aux objectifs de la vision énoncés dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, le Plan des terrains urbains de la capitale et le Plan directeur de la Ceinture de verdure, mais qui sont aussi plus détaillées, en s'appuyant sur les commentaires du public et des intervenants obtenus au cours du processus de participation. Il définit également les prochaines étapes pour faire progresser le plan, notamment les études supplémentaires, les processus d'examen et d'approbation fédéraux et les étapes recommandées pour la mise en œuvre.



Banc avec vue sur la rivière des Outaouais

1 Initiatives décennales

Bien que le plan vise à établir la vision du parc pour les 30 à 50 prochaines années, plusieurs projets et initiatives sont indiqués ci-dessous et devraient être achevés au cours de la période d'examen du plan, qui est d'environ 10 ans.

- 1 Améliorer l'accès et la mobilité vers les quartiers adjacents et au-delà.
- 2 Améliorer l'aménagement dans le centre et l'est du parc.
- 3 Améliorer les liens et l'orientation entre la Maison riveraine et les quartiers adjacents.
- 4 Améliorer l'orientation et l'accès du public autour de l'aéroport de Rockcliffe afin d'encourager les visiteuses et visiteurs du parc à se déplacer vers l'eau.
- 5 Ajouter des installations et des interventions à la rampe de mise à l'eau du chemin Blair afin de mieux servir l'ensemble des usagères et usagers.
- 6 Désigner et promouvoir un site dans le parc comme site d'événements communautaires de taille moyenne.
- 7 Créer et établir une image de marque et une orientation pour le parc et ses éléments composites (p. ex. la zone d'interprétation C1 et la Ceinture de verdure dans le secteur C).
- 8 Fournir un éclairage adapté à l'environnement du parc et à celui des sentiers.
- 9 Améliorer le lien entre le stationnement P27 et le sentier de la rivière.
- 10 Améliorer l'expérience au jardin des pollinisateurs près du stationnement P27 en agrandissant le stationnement et en aménageant une aire de demi-tour pour autobus ainsi qu'un stationnement pour autobus, et ajouter un abri pour les pique-niques et d'autres activités extérieures.
- 11 Améliorer l'expérience des piétonnes et piétons et des cyclistes sur le plan de la sécurité et de l'esthétique lorsqu'ils accèdent au parc sur le boulevard Saint-Joseph.
- 12 Relier le sentier le long du côté nord de la route 174 d'Ottawa, vers le nord, de l'autre côté du ruisseau de Green vers le stationnement P27.
- 13 Établir une porte d'entrée au parc reliant la gare du chemin de Montréal de l'O-Train et la route 174 d'Ottawa au parc.

2 Établissement du budget

Il s'agit d'un plan à long terme pour orienter l'aménagement futur du parc. Tous les projets proposés seront conformes au plan d'entreprise pluriannuel au fur et à mesure que les fonds seront attribués et grâce aux possibilités de renouvellement des actifs.

3 Mobilisation des parties prenantes et partenariats continus

De nombreux groupes de parties prenantes et des centaines de membres du public ont participé aux ateliers de consultation organisés à l'appui du plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier. La première série de consultations publiques a commencé à l'automne 2021 et visait à soutenir l'élaboration d'une vision et de principes directeurs pour le plan. La deuxième série de consultations publiques a porté sur l'élaboration des concepts et des objectifs du plan. La troisième et dernière série de consultations publiques s'est concentrée sur la validation du plan dans son ensemble, notamment les politiques et les plans de secteur.

4 Approbations fédérales

Le plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier entrera en vigueur dès que le conseil d'administration de la CCN l'aura approuvé. Le présent plan est la principale référence en matière de planification pour les décisions d'aménagement, de planification et de conception concernant le parc. Le processus d'approbation fédéral (approbation de l'utilisation des terrains fédéraux par la CNN, de l'aménagement de ces derniers et des transactions connexes) s'appliquera à la mise en œuvre de toutes les propositions concernant les terrains fédéraux visés par le plan. Ce processus permet de s'assurer que les propositions sont conformes aux objectifs du plan.

Annexes

Annexe I – Glossaire

accès équitable : veiller à ce que les pôles et les secteurs du parc soient accueillants pour tout le monde en offrant l'accès et les mêmes possibilités d'utilisation à l'ensemble des usagers et usagers potentiels du parc (identiques dans la mesure du possible ou équivalentes dans le cas contraire).

accès universel : concevoir des sites et fournir des services qui permettent à toutes et à tous de découvrir le parc.

aménagement résilient face au changement

climatique : aménagement d'un site, d'une infrastructure ou de programmes d'une manière qui prévoit les conditions climatiques changeantes, en tient compte et s'y adapte.

aménagement : processus de construction, de modification ou d'agrandissement de biens bâtis, ou modification de l'utilisation des biens bâtis ou des infrastructures.

apprentissage actif : apprendre en utilisant activement les éléments du parc.

apprentissage passif : une façon d'apprendre où les personnes observent et intériorisent l'information obtenue au moyen de textes écrits (p. ex. panneaux d'interprétation), d'éléments de paysage culturel et d'éléments naturels.

approche adaptée au contexte : prise en compte du potentiel et des contraintes d'un site, notamment les éléments physiques, environnementaux, historiques et sociaux qui sont pris en compte dans la planification et l'aménagement.

arbres remarquables : arbres ayant une valeur intrinsèque en raison de caractéristiques uniques ou particulières comme l'âge, l'emplacement, la taille, l'apparence, la variété et la rareté de l'espèce, ou d'autres caractéristiques précieuses.

belvédère : des espaces ou des projections de structure qui permettent d'apprécier le lien visuel avec le bord de l'eau et l'expérience d'être « au-dessus » de l'eau.

conservation : série de mesures prises pour influencer sur la préservation à long terme d'une ressource, notamment la recherche et l'éducation. Le plan porte sur deux types de conservation : la conservation du patrimoine, ou conservation culturelle, et la conservation des milieux naturels. La conservation du patrimoine comprend le traitement et l'entretien préventif d'une ressource. La conservation des milieux naturels comprend la gestion d'une ressource et la protection d'une espèce, d'habitats et d'écosystèmes.

couvert forestier : la couche de feuilles, de branches et de tiges d'arbres qui recouvre le sol vu d'en haut.

création d'un lieu d'intérêt : l'acte ou l'intention de créer des endroits uniques qui attireront les gens parce qu'ils seront agréables, intéressants et adaptés au contexte.

effet d'îlot de chaleur : zones où la surface du sol est recouverte de matériaux qui absorbent la chaleur, comme la chaussée, les routes ou les structures, et qui absorbent et retiennent la chaleur. Il en résulte un écart de température dans les zones environnantes de la couverture terrestre naturelle.

équipement : élément qui contribue à la qualité d'un espace, notamment son esthétique visuelle et ses attributs fonctionnels.

espace d'événement : zone ouverte dotée d'une infrastructure et d'un espace adéquats pouvant accueillir un type et une taille particuliers d'événement. On suppose que pour la durée de l'événement, l'utilisation régulière du site par le public sera limitée.

espèces envahissantes : flore et faune non indigènes dans une zone qui nuisent aux habitats qu'elles envahissent. Elles perturbent les systèmes naturels existants en dominant une zone.

gestion des eaux pluviales : les eaux pluviales proviennent de la pluie, de la glace et de la fonte des neiges. Elles s'écoulent dans les rues, les pelouses et d'autres secteurs. La gestion des eaux pluviales vise à réduire ce ruissellement en offrant des possibilités qu'elles soient absorbées dans le sol et à améliorer la qualité de l'eau avant qu'elle ne se déverse dans un plan d'eau comme les ruisseaux et les rivières ou les milieux humides.

gestion hydrologique : trouver des solutions aux problèmes liés à l'eau, comme la qualité, la quantité et la disponibilité.

habitat naturel valorisé : habitat considéré comme important pour le maintien de la biodiversité en raison de la combinaison de certaines des caractéristiques suivantes : une grande diversité d'espèces, un habitat pour les espèces en péril ou les espèces migratrices, et des processus naturels intacts pour soutenir une diversité génétique accrue.

habitat : zone où un organisme vit, trouve de la nourriture et un abri, et où il peut se reproduire.

- **habitat aquatique** : habitat situé dans des zones recouvertes d'eau en permanence ou à l'occasion.
- **habitat boisé** : zone principalement boisée qui est plus ouverte que les forêts puisqu'elle possède des espaces où la lumière peut pénétrer entre les arbres. Les terrains boisés varient en fonction des espèces dominantes d'arbres qu'ils abritent et de l'espacement entre les arbres. Selon la quantité de lumière qui atteint le sol, il y aura une variété d'autres plantes au niveau du sol dans les terrains boisés, comme des fougères, des mousses, des herbes, des graminées et des arbustes.

inondation : résultat de précipitations à des fréquences définies. Il y a diverses échelles d'inondations qui comportent divers risques de dommages aux personnes et aux biens :

La crue à récurrence de 350 ans est une inondation importante choisie à l'échelle locale (CCN, Ville d'Ottawa, Conservation de la Nation Sud, Office de protection de la nature de la vallée Rideau, Office de protection de la nature de la vallée de la Mississippi) comme étant l'événement approprié pour planifier et gérer les inondations causées par les changements climatiques.

- Une crue centenaire est une inondation majeure. Le taux de probabilité qu'une telle crue se produise au cours d'une année donnée est de 1 %.
- Le taux de probabilité qu'une crue à récurrence de 50 ans se produise au cours d'une année donnée est de 2 %.
- Le taux de probabilité qu'une crue à récurrence de 20 ans se produise au cours d'une année donnée est de 5 %.
- Le taux de probabilité qu'une crue à récurrence de 5 ans se produise au cours d'une année donnée est de 20 %.

installations et équipements : infrastructures publiques comme les bâtiments de service, les toilettes, le mobilier extérieur, les fontaines à eau, etc., qui favorisent l'utilisation et la jouissance du parc par le public.

itinéraire de découverte : un sentier qui offre des occasions de voir, de découvrir et d'explorer divers paysages (p. ex. forêts, rivages, sites patrimoniaux, champs ouverts).

mesure : une initiative ou un programme précis entrepris pour régler un problème de gestion défini. Une mesure exige un effort proactif et se traduit par un produit ou un résultat qui contribuent à l'atteinte des orientations stratégiques énoncées dans la vision, les objectifs et les énoncés de politiques.

micromobilité : une gamme de petits appareils à faible vitesse utilisés pour faciliter le transport personnel. Les appareils peuvent utiliser une combinaison de propulsion humaine, par combustion et électrique. Ils comprennent les fauteuils roulants et les scooters électriques, les vélos adaptés, les vélos, les vélos électriques, les trottinettes électriques, les planches à roulettes électriques, les monocycles électriques et les planches gyroscopiques.

milieu naturel : caractéristiques, notamment les plaines inondables, les rives, les zones boisées et gazonnées, et d'autres habitats. Cela comprend l'interaction à l'intérieur de ces zones et entre ces dernières, et entre toutes les espèces vivantes, le climat et la météo.

mobilité active : toute forme de transport à propulsion humaine.

mobilité durable : une gamme de mesures qui permettent aux gens de se déplacer de façon efficace et écologique.

orientation : ensemble d'éléments architecturaux ou d'aménagement qui facilitent l'orientation.

parc national : parc de 111 acres immédiatement adjacent au parc de Rockcliffe à l'est. Il a été acquis par la CEO entre 1904 et 1906. En 1935, on a cessé d'y faire référence, puisqu'il a été considéré comme intégré au parc de Rockcliffe.

passage piétonnier : passage piétonnier ou cyclable traversant une route ou une promenade avec signalisation électronique pour les automobilistes à l'emplacement du passage.

patrimoine : legs qui apporte ou a apporté une valeur à une société. La valeur patrimoniale peut avoir de nombreux facteurs, comme l'association historique et culturelle, l'importance environnementale ou du patrimoine bâti, et son utilisation et son intégrité continues au fil du temps.

paysage culturel : défini par la CCN dans son document *Travailler avec les paysages culturels : Un guide pour la région de la capitale nationale*, comme suit : « ... un ensemble d'idées et de pratiques bien ancrées dans un lieu. Les "idées et pratiques" sont ce qui lui donne son caractère culturel; le "lieu" est ce qui en fait un paysage. » Les paysages culturels montrent l'évolution d'une terre et sont exprimés dans des milieux naturels, ruraux et urbains qui font partie de l'héritage de cette capitale. Ils représentent l'une des caractéristiques patrimoniales les plus marquantes de la capitale. Les paysages culturels font partie du patrimoine culturel tangible.

plaine inondable : zone basse près des cours d'eau qui est naturellement sujette aux inondations.

points d'observation : ligne de vision qui peut comprendre des éléments paysagers ou bâtis et qui mène ultimement à une caractéristique.

pôle d'activité : points d'activité et de service le long du réseau d'espaces verts, notamment les parcs linéaires et les rives de la promenade, comme il est indiqué dans le plan.

pôles : secteurs comportant des caractéristiques, des équipements, des installations et des services particuliers aux fins de loisirs actifs et calmes.

politique : un énoncé qui engage la CCN à adopter une ligne de conduite cohérente à court, à moyen et à long terme.

porte d'entrée : point d'arrivée ayant des marques distinctives et identifiables qui indiquent l'entrée dans le parc et qui représentent le caractère du parc.

pratique exemplaire : méthode ou moyens par lesquels les ressources naturelles sont protégées pendant l'aménagement ou la construction. Par exemple, des mesures conçues pour réduire au minimum les répercussions de l'aménagement des terres sur la qualité de l'eau, comme le contrôle de l'érosion, la préservation de la végétation naturelle et la rétention sur place des eaux pluviales pour filtrer les polluants.

pré : habitat végétalisé par de l'herbe et d'autres plantes non ligneuses. Les prés sont importants parce qu'ils sont des zones ouvertes et ensoleillées qui attirent et soutiennent des plantes, des animaux et des insectes qui ne pourraient pas bien se développer dans d'autres conditions.

principe directeur : précise une orientation ou un principe stratégiques pour la réalisation de la politique, de la stratégie ou de la vision énoncée.

Projet de restauration de l'habitat des pollinisateurs dans la Ceinture de verdure : un projet de restauration où une variété de vivaces indigènes privilégiées par les pollinisateurs ont été plantées dans deux prés de la Ceinture de verdure, totalisant 3,8 hectares.

promenade : voie à accès limité et à vitesse réduite dans un parc ou un environnement paysager ou naturalisé qui relie les parcs et sur laquelle les camions et les véhicules commerciaux n'ont pas le droit de circuler.

ralentissement de la circulation : variété de mesures visant à rendre les routes plus sécuritaires; par exemple, rendre les routes plus étroites ou placer des obstacles de sorte que les conducteurs doivent ralentir.

rampes de mise à l'eau et quais : plateformes surélevées ou flottantes qui permettent d'accéder à l'eau. Elles peuvent servir de points d'amarrage ou de points de mise à l'eau ou de sortie de l'eau pour les petites embarcations non motorisées, ou de lieux de pêche.

réseau d'espaces verts de la capitale : vastes étendues de terrains de la CCN dans la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau, les espaces verts urbains et les rives, et liens avec des écosystèmes régionaux plus vastes.

résilience climatique : capacité d'un système social ou écologique à se préparer au changement climatique et à prospérer dans un climat changeant, tout en conservant sa structure et ses modes de fonctionnement de base.

secteurs : zones de parc plus vastes qui s'étendent sur des kilomètres. Ils se distinguent les uns des autres par leur paysage culturel, leur topographie, leurs aires écologiques, leur utilisation des terres et leurs expériences.

section transversale urbaine : section transversale de la route délimitée par des bordures de trottoir ou une bordure et un caniveau de chaque côté.

Sentier de la capitale : un réseau de sentiers polyvalents appartenant à la CCN et gérés par celle-ci, qui est distinct de la circulation automobile et qui peut se trouver soit à l'intérieur de l'emprise routière, soit à l'intérieur de son emprise indépendante, et qui comprend des installations construites pour le vélo, la marche ou d'autres modes de déplacement actifs.

sentier polyvalent : sentiers faisant partie du réseau de sentiers régionaux de la CCN et qui desservent divers types d'usagers et usagers, notamment les marcheuses et marcheurs, les coureuses et coureurs, les cyclistes et les utilisatrices et utilisateurs d'autres modes non motorisés sur une surface partagée.

sentier : voie destinée à la mobilité active (comme la course, la marche ou le vélo). Dans le contexte du plan, les sentiers sont propres aux usagères et usagers et séparés en fonction de la différence de vitesse entre les utilisateurs.

services écosystémiques : services que les gens obtiennent grâce à des fonctions écologiques, comme le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation du climat, le stockage du carbone, le contrôle de la pollinisation et de l'érosion, ainsi que les produits de consommation comme les aliments, le carburant et des médicaments.

services : une installation ou une mesure fournie par la CCN au nom des usagères et usagers du parc. Exemples : toilettes, fontaines à eau, sentiers, déneigement et entretien paysager.

site propice aux pollinisateurs : zone conçue et plantée pour répondre aux besoins d'une vaste gamme d'insectes pollinisateurs locaux.

symboles de la capitale : éléments de la capitale qui ont été désignés comme représentant des secteurs d'importance dans la capitale.

symboles nationaux : symboles qui représentent la culture canadienne en ce sens qu'ils sont considérés comme étant typiquement canadiens ou ayant des caractéristiques typiquement canadiennes.

terrain boisé : zone principalement boisée qui est plus ouverte que les forêts puisqu'elle possède des espaces où la lumière peut pénétrer entre les arbres. Les terrains boisés varient en fonction des espèces dominantes d'arbres qu'ils abritent et de l'espacement entre les arbres. Selon la quantité de lumière qui atteint le sol, il y aura une variété d'autres plantes au niveau du sol dans les terrains boisés, comme des fougères, des mousses, des herbes, des graminées et des arbustes.

toponymie : l'acte ou le processus consistant à nommer ou à renommer un bien géré par la CCN en fonction de ses origines.

transport durable : un système de transport qui permet de répondre aux besoins d'accès de base des personnes et des groupes de façon sécuritaire et conforme à la santé humaine et environnementale.

trottoir de bois : sentier surélevé et flottant qui permet de faire du vélo et de marcher essentiellement au-dessus du paysage riverain et qui peut offrir des possibilités d'observation des oiseaux et de la faune.

utilisation active : interaction du public avec les équipements, les installations et les services du parc dans des secteurs comme les berges de la rivière des Outaouais, les pôles du parc, les sentiers récréatifs, les installations d'art public et les infrastructures de lieux d'intérêt.

vision : énoncé directeur qui donne le ton à la planification et à l'aménagement à long terme. Elle a une portée intentionnellement large pour assurer la longévité et fournir un cadre de référence et un rappel de l'esprit et de l'intention d'un plan.

voie cyclable : sentier, piste ou emprise prévus pour les déplacements à vélo.

vie dynamique : endroit où il y a une séquence de vues du sujet, parfois clairement visible, parfois voilé pendant un certain temps, et révélé de nouveau plus tard.

zone d'intérêt naturel et scientifique des sciences de la vie : zones qui contiennent des exemples des nombreux paysages naturels, communautés, plantes et animaux que l'on trouve dans les zones naturelles de l'Ontario. (Plan directeur de la Ceinture de verdure)

zones d'animation : zones construites et conçues pour encourager l'activité soutenue. Il peut s'agir de caractéristiques visuelles et physiques et de l'inclusion d'installations et d'équipements publics de soutien.

Bibliographie

Common Bond Collective (2022). *Sir-George-Étienne-Cartier Park Cultural Landscape Study*, Toronto, 162 p.

Frederick Todd (1903). *Preliminary Report to The Ottawa Improvement Commission*, Ottawa, 36 p.

Genivar Inc. (2013). *Management Recommendations for the Valued Natural Ecosystems and Habitats of the Greenbelt and Urban Lands*, rapport n° 121-16398-00, Commission de la capitale nationale, Ottawa, 525 p.

Greber, J. (1950). *Projet d'aménagement de la Capitale nationale : rapport général*, Ottawa, 394 p.

Hirschfield, M. (2016). *Sir John A. Macdonald Parkway Traffic Diversion Potential*, Commission de la capitale nationale, Ottawa, 22 p.

Commission de la capitale nationale (1984). *Ligne de conduite relative aux promenades*, Ottawa, 29 p.

Commission de la capitale nationale (2006). *Réseau de sentiers de la région de la capitale du Canada – Plan stratégique de 2006*, Ottawa, 81 p.

Commission de la capitale nationale (2013). *Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada*, Ottawa, 202 p.

Commission de la capitale nationale (2015). *Plan des terrains urbains de la capitale*, Ottawa, 137 p.

Commission de la capitale nationale (2017). *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*, Ottawa, 95 p.

Commission de la capitale nationale (2018a). *Plan des parcs de la rive nord de la rivière des Outaouais*, Ottawa, 115 p.

Commission de la capitale nationale (2018b). *Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais*, Ottawa, 149 p.

Commission de la capitale nationale (2018c). *Stratégie de développement durable 2018-2023*, Ottawa, 30 p.

Commission de la capitale nationale (2021). *Stratégie sur les forêts 2021-2026*, Ottawa, 31 p.

Commission de la capitale nationale (en cours). *Lignes directrices pour la planification et la conception des promenades*, Ottawa.

Source d'images

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

P. 16: Image 1

Ballantyne, J. (1901). *Rockcliffe Park*, PA-133404. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 17: Image 1

Ballantyne, J. (1902). *Rockcliffe Park*, PA-133417. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 17: Image 2

Bureau de cinématographie du gouvernement canadien - Ministère du Commerce - Negative SH-28B.

P. 18: Image 1

Département de l'intérieur du Canada (années 1920). *Rockcliffe Park and the Ottawa River*, Ottawa, Ont, PA-043369. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 18: Image 2

Topley, W. (1910). *Street Car travelling through Rockcliffe Park*, PA-008797. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 18: Image 3

Grant, T. (1961). *N.C.C. Houses [and the Soper Fountain at the Rockeries]*. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 18: Image 4

Bureau de cinématographie du gouvernement canadien. (1930). *Ski-jumping at Rockcliffe Park*, PA- 148970. Photothèque/Bibliothèque et Archives Canada.

P. 19: Image 1

Office national du film, *The Mouth of the Gatineau River Viewed from Rockcliffe Park*. (1950). Projet d'aménagement de la Capitale nationale.

P. 19: Image 2

Lund, C. (1952). *One male and one female hiker stop to view scene from a height overlooking the Ottawa River in Rockcliffe Park Village*, Ontario. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 21: Image 1

Woodside, H.J. (1902). *Rockcliffe Ranges*, PA-016483. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 21: Image 2

Ministère de la Défense nationale du Canada. (1941). *Fleet 'Fort' aircraft 3562 of the R.C.A.F., Rockcliffe, Ont., 25 October 1941*. Bibliothèque et Archives Canada.

P.21: Image 3

(1973). Gendarmerie royale du Canada. <https://rcmp.ca/en/corporate-information/musical-ride/history-rcmp-musicalride>

P. 22: Image 1

Office national du film, *Rockcliffe Park*. (1939). Projet d'aménagement de la Capitale nationale.

P. 22: Image 2

Département de l'intérieur du Canada. (années 1920). *Lookout Rockcliffe Park*, PA- 034258. Bibliothèque et Archives Canada.

P. 23

Lund, C. (1952). *Two cyclists - one man and one woman - consult a road map on the bank of the Ottawa River in Rockcliffe Park Village*, Ontario. Bibliothèque et Archives Canada.

5.1.1 – Pôle A1 – Pine Hill

P. 69: Image 3

stockcake.com/i/park-entrance-sign_1094719_946474

5.2.1 – Pôle B1 – Rockcliffe Yacht Club

P.79: Image 2

Light, C. (2019). *Switchbacks on the Marsh Trail, Galien River County Park*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.en>. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Boardwalk_Trail_19-10-04_216.jpg

5.2.2 – Pôle B2 – Rampe de mise à l'eau du chemin Blair

P.81: Image 3

Siegmund, W. (2010). *Boat trailers 2956*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Boat_trailers_2956.JPG

5.2.3 – Pôle B3 – Zone d'interprétation P7

P.83: Image 2

Macpherson, D. (2013). *Rustic Lookout Pavilion from SW*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>. en.m.wikipedia.org/wiki/File:Rustic_Lookout_Pavilion_from_SW.jpg

P.83: Image 2

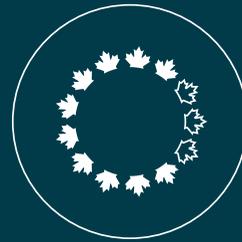
Globetrotter19. (2019). *Outdoor theatre/Modern amphitheatre*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Outdoor theatre, Radnóti Miklós utca park, 2019 Szigetszentmiklós.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Outdoor_theatre,_Radnóti_Miklós_utca_park,_2019_Szigetszentmiklós.jpg)

5.3.1 – Pôle C1 –Ruisseau de Green**P.87: Image 1**

Graham, R. (2023). *Boardwalk through the marsh*. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/deed.en>. [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Boardwalk through the marsh - geograph.org.uk - 5258471.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Boardwalk_through_the_marsh_-_geograph.org.uk_-_5258471.jpg)

5.3.3 – Pôle C3 – St. Entrée Saint Joseph**P.91: Image 1**

City of Ottawa. (2019). www.cbc.ca/news/canada/ottawa/lrt-shut-down-hours-1.5270632



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION